

LE CRAPOUILLOT

Magazine non conformiste



LA FRANC-MAÇONNERIE AUJOURD'HUI

LE CRAPOUILLOT

NOUVELLE SÉRIE

POUR RECEVOIR
RÉGULIÈREMENT TOUS LES
DEUX MOIS LES
PROCHAINS NUMÉROS

**ABONNEZ-
VOUS,
OFFREZ UN
ABONNEMENT**

FRANCE MÉTROPOLITAINE	
6 NUMEROS	
120 F	90 F
12 NUMEROS	
240 F	170 F

POUR VOUS ABONNER, IL VOUS SUFFIT DE
RETOURNER LE BULLETIN
AVEC VOTRE RÉGLEMENT A :

LE CRAPOUILLOT
SERVICE ABONNEMENTS
49, AVENUE MARCEAU, 75116 PARIS

LE CRAPOUILLOT

Jean Galtier-Boissière († 1966) - Jean-François Devay († 1971)

Revue de bibliothèque non conformiste

Nouvelle série n° 75

Avril-Mai 1984

Direction - Rédaction
Administration - Publicité :
49, avenue Marceau, 75116 Paris. Tél. : 720-65-09

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Jean-Claude GOUDEAU

REDACTEUR EN CHEF
Yannick BOURDOISEAU
NUMERO REALISE AVEC LA COLLABORATION DE
Jean-André FAUCHER

REALISATION TECHNIQUE
Pierre GATINIOL
Claude CHAUVEAU

Abonnements
6 numéros : FRANCE 80 F
ETRANGER 95 F (taxes aériennes en sus)
C.C.P. : SEPA, Paris 25-391-74
(Pour changer d'adresse, joindre 4 F)

Composition : SEPA.
Imprimé en France par BRODARD GRAPHIQUE

Société d'Éditions Parisiennes Associées
R.C. Seine 63 B 5039
Commission paritaire octobre 1978 n° 61.147
Président-directeur général : Patrice BOIZEAU
Dépôt légal : 2^e trimestre 1984

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

.....

.....

JE DÉSIRE M'ABONNER
POUR

6 NUMEROS F
12 NUMEROS F

CI-JOINT MON
RÈGLEMENT PAR
CHÈQUE BANCAIRE.....
CCP
MANDAT-LETTRE.....

DATE

CCP N° 25391 74 C PARIS



LA FRANC-MAÇONNERIE AUJOURD'HUI



« La flûte
enchantée »,
ballet de Maurice
Béjart sur la
musique du
« frère » Mozart.

Numéro réalisé sous la direction de Jean-André FAUCHER

AVANT-PROPOS

LE 21 mai 1981, François Mitterrand, depuis dix jours, président de la République, se rendit au Panthéon. Dans une atmosphère de recueillement que ne troubla pas même la présence des caméras de télévision, le chef de l'Etat déposa une rose sur les tombes de Victor Schœlcher, de Jean Jaurès et de Jean Moulin.

Or, deux de ces trois illustres défunts — le libérateur des esclaves Schœlcher et le résistant Moulin — avaient été francs-maçons. Quant au troisième, Jaurès, il fut si imprégné des idéaux de la maçonnerie qu'une loge prit son nom.

Coïncidence ou signe du destin : la France socialiste, dans son aube triomphale, rendait hommage à deux « fils de la Lumière » et à un « maçon sans tablier »...

Dans notre précédent « Crapouillot » consacré aux francs-maçons (1) nous ne faisons qu'évoquer le poids des loges dans la vie politique des quatre premières Républiques. Ecrasant à certaines époques, il s'était considérablement affaibli — sans jamais disparaître — sous la V^e. Quelques francs-maçons participaient alors aux affaires ; la franc-maçonnerie, en raison notamment de l'influence du Grand Orient, qui n'a jamais caché ses sympathies pour la gauche, était, elle, sur la touche.

Il en est tout autrement aujourd'hui.

« Frères » et « sœurs » sont nombreux à Matignon, dans les cabinets ministériels. Quelques-uns côtoient quotidiennement le Président. A l'Assemblée, il n'est nul besoin de « signe de détresse » pour rassembler les votes de la majorité dans l'« Union fraternelle ». Des projets de loi — sur l'école libre entre autres — ont une forte coloration maçonnique.

« La franc-maçonnerie aujourd'hui » tente de cerner les limites de cette influence, qui n'est pas sans contrepois — rassurons les obsédés du « complot maçonnique » : François Mitterrand est trop jaloux de son pouvoir, les obédiences trop divisées sur l'essentiel — certaines sont fermement ancrées dans l'opposition — pour imposer leurs vues partout et sur tout...

Nous avons également voulu que ce numéro traite de certains aspects négligés — faute de place — dans le précédent : ainsi de la franc-maçonnerie militaire ou de la franc-maçonnerie africaine, des persécutions antimaçonniques et de la coexistence, pas toujours pacifique, des grandes familles maçonniques.

Ces chapitres inédits formeront ainsi l'étude la plus complète qui soit offerte à l'heure actuelle au grand public.

(1) « Le monde secret des francs-maçons », n° 49.

SOMMAIRE

● La franc-maçonnerie et la gauche au pouvoir, par Georges MERIGNAC	P. 5
● La franc-maçonnerie et l'Eglise, par Jean-Pierre MARCHAND	P. 15
● L'Eglise rallume-t-elle ses bûchers ?	P. 22
● La franc-maçonnerie et la liberté scolaire, par Marc DEM	P. 26
● Les maçons ont plusieurs maisons, par Jean VITIANO	P. 30
● La vie d'une loge aujourd'hui, par Loys DECHAMP	P. 35
● Histoire de la Grande Loge de France, par Nicolas CHENU	P. 45
● Le renouveau de l'antimaçonnerie, par Jacques FRANTZ	P. 55
● L'affaire de la loge « P 2 », par Aldo de QUARTO	P. 58
● Les francs-maçons dans l'armée, par Jean-André FAUCHER	P. 70
● Les francs-maçons et l'Afrique : le cas Bongo, par Christian LIEVIN	P. 80

La franc-maçonnerie et la gauche au pouvoir

DES SOCIALISTES AUX PREMIÈRES LOGES

par Georges MÉRIGNAC



Ancien grand secrétaire du Grand Orient de France, Jean-Michel Rosenfeld (debout) assure une liaison privilégiée entre Mauroy — ici aux côtés de la « sœur » Roudy — et la maçonnerie.

LE 16 juillet 1981, alors que les socialistes n'occupaient l'Elysée que depuis neuf semaines, que le gouvernement n'avait pas deux mois d'âge et que la gauche ne disposait de la majorité à l'Assemblée nationale que depuis quarante jours exactement, le grand maître du Grand Orient de France adressait aux « Très Illustres Frères membres du conseil de l'ordre », une lettre pour le moins révélatrice.

« Je viens d'être avisé, y lisait-on, du fait que nos frères

chargés de responsabilités, soit à l'Elysée, soit à Matignon, soit dans les ministères, recevaient directement de nombreuses sollicitations de la part des francs-maçons.

On comprend bien, poursuivait le grand maître, qu'une telle correspondance soit gênante à plus d'un titre, ne serait-ce que parce que rédigée en termes maçonniques elle est reçue par des secrétaires profanes. »

Et le vénérable du Grand Orient ajoutait : « Je ne suis pas en

mesure de dire que seuls les francs-maçons du Grand Orient de France sont coupables de telles irresponsabilités, mais je crois de notre devoir de rappeler le plus largement et le plus discrètement possible aux loges, l'obligation de réserve imposée par le règlement et aussi par la bienséance. »

Pour faire bonne mesure, une copie de cette lettre fut d'ailleurs adressée aux grands maîtres des quatre autres obédiences maçonniques françaises : Grande Loge, Grande Loge nationale, Grande Loge féminine et Droit Humain. A toutes fins utiles... la raison de ces alarmes résidait dans les suites de la véritable explosion de joie qui s'était manifestée dans les loges au lendemain du 10 mai 1981. Pour les maçons, l'accession des socialistes au pouvoir n'était pas seulement le couronnement de vingt-cinq années d'efforts, de travaux en loges, d'activités souterraines au sein du pouvoir et de l'administration haute et basse, elle était aussi et surtout la promesse de lendemains chanteurs et enchanteurs. Pour la première fois depuis l'instauration de la cinquième République, la maçonnerie obtenait en quelque sorte un droit de cité quasi officiel dans la gestion des affaires du pays.

L'assurance d'une « fraternelle neutralité »

Pour parvenir à cela, les plus hautes autorités maçonniques n'avaient pas hésité à enfreindre la règle de la neutralité politique et l'on avait vu, entre autres, des « passés » grands maîtres du Grand Orient comme l'ancien trotskiste Fred Zeller, Jacques Mitterrand ou le grand maître en exercice Roger Leray prendre officiellement position en faveur du candidat socialiste.

Parallèlement, des ateliers entiers s'étaient mobilisés pour la campagne présidentielle. A Lille, où la franc-maçonnerie tient le haut du pavé, contrôlant absolument l'administration communale, la préfecture, la police et même la mairie, puisque si Mauroy n'appartient à aucune loge, son représentant, un ancien enseignant septuagénaire, Marceau Frison, véritable patron de la ville, est maçon ; à Toulouse, à Limoges, à Paris

surtout, les maçons travaillèrent es qualités à la victoire de Mitterrand.

Mieux encore : pendant toute la campagne, une cellule discrète fut mise en place sous la direction d'un membre du parti socialiste, grand secrétaire au Grand Orient de France, Jean-Michel Rosenfeld. Sa tâche consistait à entretenir des contacts permanents et en dehors de tout sectarisme politique, avec tout ce qui compte en matière d'opinion publique dans la franc-maçonnerie (journalistes, policiers, patrons d'instituts de sondages, etc.) afin de s'assurer sinon un soutien actif, du moins une fraternelle neutralité.

Des rencontres assez surprenantes eurent ainsi lieu entre des gens que l'on aurait pu croire irréductiblement adversaires et qui, sous le maillet, discutaient sereinement des mérites cachés de Mitterrand. Précision amusante : les naïfs qui, dans la presse « de droite » par exemple, avaient cru pouvoir prolonger ces contacts après le succès des socialistes, découvrirent, au lendemain du 10-Mai, que le frère Rosenfeld, devenu chargé de mission chez Mauroy ignorait jusqu'à leur existence...

Le but visé étant atteint, les compromissions n'étaient plus de mise. Ce résultat est dû beaucoup plus à la mutation qui s'est accomplie en France depuis 1944 qu'à la victoire socialiste de mai 1981. Le grand maître Fred Zeller observe à ce sujet dans son ouvrage « Trois points, c'est tout » :

— La lente dégradation du radicalisme a changé les rapports de force dans les obédiences. La tendance socialiste s'y est développée de façon indiscutable, ce qui explique la coloration des textes votés par les convents. Mais cela ne signifie nullement que les maçons sont désormais inféodés au parti socialiste, pas plus que celui-ci n'est dominé par la maçonnerie ».

Il demeure que dans le choix même des titres distinctifs des loges françaises le mouvement socialiste a fortement marqué les obédiences.

C'est ainsi qu'au Grand Orient de France, on trouve à Paris, les loges *Action Socialiste* (fondée en 1901), *L'Internationale* (fondée en 1904), *Salvador Allende* (fondée en 1974). De même, parmi les loges de la Grande Loge de France figurent : *Les Hospitaliers Socialistes* (fondée à Paris en 1853), *Jean-Jaurès* (fondée à Paris en 1917), *Marcel-Semhat* (fondée à



Lors du congrès d'Epinais de 1971, la maçonnerie joua un rôle capital dans la promotion de François Mitterrand, tout jeune initié au socialisme.



Le trotskiste Fred Zeller, entre Jean-Michel Rosenfeld et Jacques Mitterand. L'opposition de gauche s'était épanouie au Grand Orient. Mais l'exercice du pouvoir révèle ses contradictions.

Montmorency en 1927), *Roger-Salengro* (fondée à Lille en 1938) *La Rose Ecarlate* (fondée en 1976 à Clichy).

Contrairement à la règle de l'ordre qui interdit l'existence de fractions politiques au sein des obédiences, il est arrivé à plusieurs reprises que des militants organisent un travail partisan dans les loges, en marge de la Fraternelle Paul-Ramadier.

Ainsi, voici quelques années, plusieurs vénérables du Grand Orient, de Paris et de province, socialistes de gauche ou progressistes communistes, avaient créé le groupe de la Renaissance maçonnique qui déclarait ouvertement vouloir amener la maçonnerie à une action politique plus engagée. Dans ce groupe figuraient entre autres Jacques Mitterand, Fred Zeller, David Weil, Philippe Dechartre, Guy Stibbe et Roger Nathan-Murat.

De la même façon, vers 1956, un groupe fraternel d'études et d'action socialistes réunit ses membres au Cercle républicain de l'avenir de l'Opéra, dans un banquet de plus de cent couverts. Ce fut ce groupe qui organisa, le 10 février 1957 au Cercle républicain, un colloque sur « La crise du stalinisme et les tâches de la gauche démocratique en France ».

Parmi les orateurs qui y prirent la parole figuraient Ruth Fischer, fondatrice du parti communiste allemand ; Yves Déchezelles, du comité directeur de la Nouvelle Gauche ; Camille Val, le président de la Jeune République ; Charles Hernu, alors président du club des Jacobins ; Robert Chéramy, de la Fédération de l'Education nationale (aujourd'hui chargé de mission à la présidence de la République) ; Jean Rous, membre de la commission administrative permanente du parti socialiste SFIO, ainsi que les communistes dissidents Pierre Hervé et Auguste Lecœur.

Ce même groupe organisa en juin 1957, sous la présidence de Fred Zeller, toujours au Cercle républicain, un colloque sur la guerre d'Algérie au cours duquel Jean Amrouche parla au nom du FLN ; l'avocat Belhadi, au nom du MNA ; Paul Ruf au nom de la Fédération de l'Education nationale ; Oreste Rosenfeld, au nom du parti socialiste ; Jean Rous au nom du Congrès des peuples contre l'impérialisme, et Auguste Lecœur au nom des communistes dissidents.

Les obédiences maçonniques se gardaient bien d'approuver les activités de ce groupe marginal, mais elles laissaient faire. Tout au long de la guerre d'Algérie, il est vrai, le Grand Orient fut alerté sur ce problème par ses loges et multiplia les initiatives pacifistes. La Grande Loge de France fut beaucoup plus réservée. Parce que ses membres affichaient alors des attitudes diverses et parfois contradictoires.

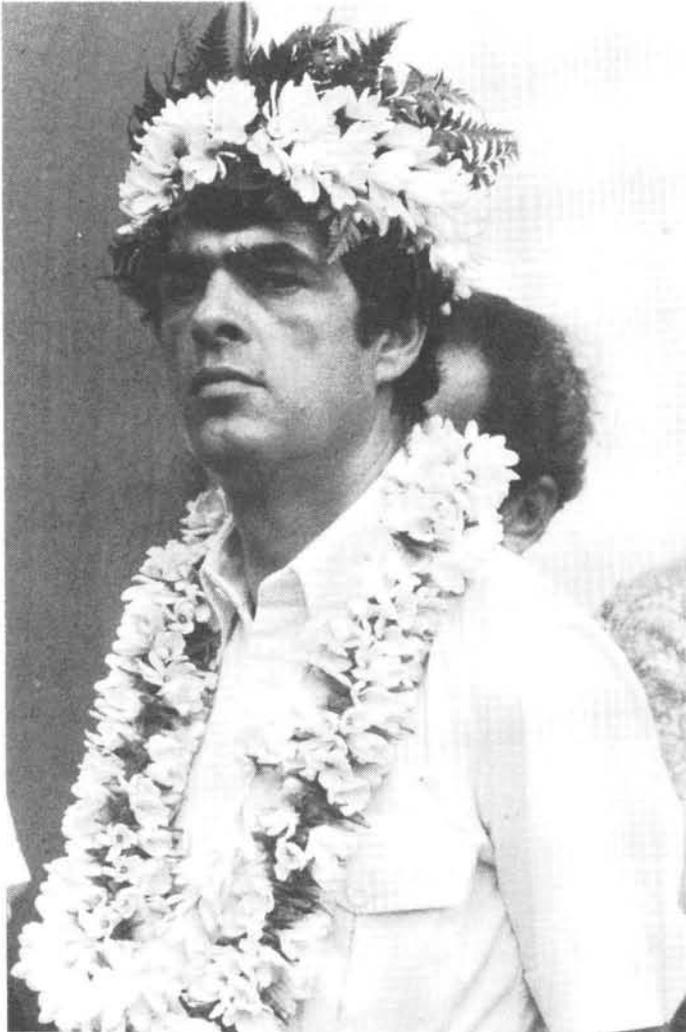
Il convient ici de ne pas oublier que l'avocat Richard Dupuy, grand maître de la Grande Loge de France, pied-noir lui-même et ancien colonel aviateur, fut l'avocat du colonel Bastien-Thiry qu'il accompagna jusqu'au poteau d'exécution.

Parmi les Français d'Algérie qui durent quitter leur pays natal après la proclamation de l'indépendance, se trouvaient près de 3 000 francs-maçons qui reprirent alors leurs activités dans les loges de la métropole. Certains d'entre eux devaient occuper par la suite les plus hautes charges rue Cadet et rue Puteaux. Ce fut après l'arrivée du général de Gaulle au pouvoir en 1958, après plusieurs réunions tumultueuses, tenues au domicile de Max Théret, le fondateur de la FNAC, que le groupe d'études fraternel éclata. Les uns préconisaient alors, devant l'instauration du pouvoir personnel, l'alliance avec les communistes, ce que les anciens trotskistes comme Fred Zeller refusaient

obstinément. La division entre maçons socialistes était alors totale. Les uns votaient oui à de Gaulle avec Guy Mollet. Les autres s'engageaient dans une longue résistance qui allait durer vingt-trois ans.

Le ras-le-bol de Guy Mollet

S'il est vrai que la victoire de la gauche, le 10 mai 1981, fut saluée dans de nombreuses loges françaises par une explosion de joie, s'il est vrai que dans certaines loges de Toulouse, la fête se prolongea alors pendant plus de trois jours, il est certain que



Les attaches maçonniques d'Henri Emmanuelli ne furent pas un atout médiocre dans son action outre-mer.

les obédiences ont aujourd'hui, elles aussi, leurs déçus de l'expérience socialiste.

Les critiques sévères adressées au gouvernement Mauroy par le grand maître Paul Gourdot, ont pu donner à penser que c'était le plus souvent parce que le gouvernement socialiste n'avait pas su tenir toutes les promesses du candidat Mitterrand que les socialistes maçons exprimaient leur mauvaise humeur.

En réalité, le sectarisme qui s'apparente à l'esprit de Valence a parfois indigné des hommes qui se veulent en principe tolérants et humanistes.

Les maçons socialistes engagés dans l'aventure gouvernementale ont eu d'ailleurs des attitudes différentes.

Si Charles Hernu, au ministère de la Défense, a su prendre à

l'occasion des attitudes habiles qui lui ont valu de la part de l'armée un certain crédit de confiance, son ami André Laignel, député de l'Indre, a été l'un de ceux qui ont tout mis en œuvre pour réveiller dans le pays la guerre scolaire.

Ceux-là ajouteront leurs noms à la liste déjà longue des francs-maçons qui ont marqué de leur empreinte l'histoire du socialisme français : Louis Blanc qui avait été initié par la loge de Londres *Les Philadelphes* ; Jean-Baptiste Clément, l'auteur du « Temps des cerises », membre de la loge *L'Evolution Sociale* ; Eugène Pottier, l'auteur des paroles de « L'Internationale », qui appartient à la loge française de New York *Les Egalitaires* ; Proud'hon, membre de *Sincérité, Parfaite Union et Constante Amitié* ; Paul Ramadier, qui fut le vénérable de la loge de Villefranche-de-Rouergue *La Nouvelle Cordialité* ; Marcel Sembat, de la loge parisienne *La Raison*, qui fut vice-président du conseil de l'ordre du Grand Orient ; Jules Vallès, de la loge écossaise de Paris *La Justice*.

S'il est arrivé à plusieurs reprises, ces dernières années, que les dignitaires du Grand Orient et ceux de la Grande Loge de France acceptent mal les initiatives de la fraternelle socialiste, notamment lors des élections dans les convents annuels des obédiences, il est arrivé en retour que les dirigeants du parti socialiste s'indignent du rôle joué par les maçons dans le parti. Ce fut ainsi que Guy Mollet fut amené un jour à adresser sa démission au Grand Orient de France.

Dans une lettre envoyée au grand maître Paul Anxionnaz, et que ce dernier fit immédiatement connaître à tous les vénérables de loges, le président Guy Mollet expliquait qu'il ne pouvait plus supporter de voir des hommes se servir de la maçonnerie dans le parti socialiste et du parti socialiste dans la franc-maçonnerie. Il se disait scandalisé parce qu'il considérait, quant à lui, comme un carriérisme forcené.

On a dit par la suite que ceux que visait ainsi Guy Mollet s'étaient retrouvés au convent de 1975 pour tenter de faire élire le socialiste Roger Fajardie, ami de Pierre Mauroy, au poste de grand maître du Grand Orient de France et qu'ils n'avaient pu empêcher l'élection du docteur Serge Béhar.

Guy Mollet n'était pourtant pas un maçon de circonstance. Il avait été orateur de la loge d'Arras. Il appartenait aux ateliers supérieurs du grand collège des rites. Il avait même accepté de son ami Gérard Jaquet le titre de président d'honneur de la Fraternelle Paul-Ramadier.

« La maçonnerie, aimait-il à dire alors, peut être un complément intéressant de la formation d'un homme politique, mais elle doit rester une affaire privée. Le parti n'a pas à intervenir. Les camarades doivent être assez grands pour s'y comporter, comme dans la vie en général, avec leur conscience socialiste. »

François Mitterrand n'est pas loin de partager cette opinion. S'il lui est arrivé, notamment en 1982 et 1983, de montrer une certaine prévention à l'égard des obédiences, ce fut uniquement parce que les maçons socialistes lui avaient donné, depuis le 10 mai 1981, l'impression de se considérer trop souvent comme un Etat dans l'Etat socialiste. Il n'avait pas l'intention d'admettre une telle prétention et il avait demandé à certains maçons de son entourage, notamment à Guy Penne et à Bastien Leccia, de le faire savoir à leurs grands maîtres.

Mitterrand n'aura sans doute jamais à l'égard des maçons la patience dont fit preuve Guy Mollet. Ce dernier supporta pendant des années les coups que lui portaient certains maçons socialistes. Le jour où il se décida à envoyer sa lettre de démission au grand maître Paul Anxionnaz, il venait d'acquiescer la certitude qu'avec l'appui de frères mitterrandistes, les hommes de la Fraternelle Ramadier avaient fait voter contre lui pour porter le « profane » Alain Savary au poste de premier secrétaire du parti. C'était là plus qu'il n'en pouvait supporter.

A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS
GRANDE LOGE DE FRANCE
 Francs-Maçons Anciens et Acceptés
 Liberté - Egalité - Fraternité

Le Vénérable Maître, les Officiers et les Frères de la Respectable Loge
 N° 331 « **QUI ? VERITE** » ont la faveur de vous inviter à honorer de votre présence la

TENUE BLANCHE FERMÉE

qu'ils organisent

Mercredi 5 mars 1975 à 21 heures

Temple Franklin-Roosevelt, 8, rue Puteaux, 75017 Paris

au cours de laquelle

JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT
député du Territoire de Belfort

donnera une conférence intitulée

POLITIQUE ET DESIR

sous la présidence du Très Respectable Frère PIERRE-SIMON, Grand Maître de la Grande Loge de France, du Très Respectable Frère Serge COCHE, Grand Orateur, Inspecteur de la Loge, et d'une délégation du Conseil Fédéral.

Le député Chevènement « planchait » en 1975 devant la Grande Loge de France. L'avenir démontra qu'entre ses désirs et la réalité politique, il y avait une marge.

En réalité, Guy Mollet a rompu avec la maçonnerie parce qu'il a un jour acquis la certitude que des maçons socialistes préparaient activement l'OPA de François Mitterrand sur son parti.

Ce fut là, sans aucun doute, le travail fort habile mené par les conventionnels maçons, sous le couvert de la FGDS, et parmi ceux-là, en premier lieu, de Charles Hernu, de Guy Penne, de Roland Dumas, de Georges Beauchamp, de Jacques Maroselli, sans oublier les frères de l'entourage de Pierre Mauroy.

« Tenue fermée » à Matignon ?

Reste qu'avec cette victoire, pour une bonne part des soixante mille francs-maçons que compte à peu près le pays, les loges entraient au pouvoir et le Pouvoir entrait dans les loges. Les esprits, échauffés par l'enthousiasme et les rumeurs voyaient déjà le conseil des ministres prendre les allures d'une tenue régulière où Mitterrand aurait siégé à l'Orient, sur le fauteuil de Vénérable.

A preuve cette lettre de félicitations émanant d'un atelier de province que le nouveau Président trouva dans l'énorme pile de courrier reçu à l'Élysée au lendemain du 10-Mai et par laquelle des membres d'une loge du Sud-Ouest disaient leur joie de voir la magistrature suprême confiée à « un frère aimé et estimé ».

On imagine la tête du collaborateur de Mitterrand chargé des réponses (c'était Hubert Védrine) lorsqu'il dut concocter un accusé de réception capable d'enlever leurs illusions à ces correspondants sans pour autant doucher leur enthousiasme.

Car, contrairement à une légende incroyable, Mitterrand n'est pas et n'a jamais été franc-maçon. L'erreur a sans doute été entretenue par la quasi-homonymie entre François Mitterrand et Jacques Mitterand qui fut grand maître au Grand Orient. Les services secrets américains, en tous cas s'y sont longtemps trompés. Mais son origine est plus lointaine et plus confuse puisque deux thèses s'affrontent. Selon la première, Mitterrand, que son passé et ses activités politiques visibles ou occultes à l'aube de la Seconde Guerre mondiale classaient parmi les adversaires irréductibles de la franc-maçonnerie, aurait eu besoin à la Libération de se refaire une virginité à l'égard d'une puissance durement touchée par les persécutions vichystes. Il se décida donc à participer en tant que conférencier à une « tenue blanche » de la loge *L'Abbé Grégoire* à la Grande Loge de France.

C'est au moment où il allait faire son entrée dans les lieux

qu'un des frères de l'atelier, qui n'était autre que le futur président de la LICRA Jean Pierre-Bloch, juré du procès Pétain et grand pourvoyeur des pelotons de l'épuration, demanda la parole et, se mettant à l'ordre, annonça qu'il s'opposait à l'introduction du conférencier « dont le nom figure sur la liste des porteurs de la Francisque, décoration décernée aux collaborationnistes les plus actifs par le traître Pétain ».

Ce fut, dans l'atelier, une belle panique. Oubliant les règles impératives de l'ordre qui interdisent toute prise de parole spontanée, les frères s'ameutèrent, au point que l'on dut lever précipitamment la séance.

Une autre version soutient que c'est au moment où il allait « passer sous le bandeau » (cérémonie consistant à procéder à un interrogatoire de l'impétrant avant de voter sur l'opportunité de son initiation) que Mitterrand subit cet affront.

S'il en garda quelque rancune à l'ordre, il le cacha si bien que beaucoup, chez les maçons comme chez les adversaires irréductibles de la maçonnerie croient encore aujourd'hui « qu'il en est ».

Et c'est ce qui explique la formidable poussée « d'interventionniste » qui se manifesta au lendemain du 10-Mai.

Tous les ministres ou presque se mirent à recevoir des lettres par dizaines. Les unes demandaient une promotion, une place, une décoration, une distinction, les autres dénonçaient tel fonctionnaire hostile à la maçonnerie, tel officier trop ostensible dans sa pratique religieuse. D'autres encore n'hésitaient pas à rompre la solidarité interobédientielle et demandaient le limogeage de tel « faux frère » dont l'appartenance à une obédience réputée « de droite » révélait la sympathie pour l'opposition. Dans certaines administrations, notamment au sein de la police où les maçons sont très nombreux, on vit de véritables règlements de comptes entre frères ennemis. Mais il est évidemment bien difficile de distinguer ce qui, dans les mouvements de personnel, relevait — aux Renseignements généraux par exemple, dirigés par le maçon Paul Roux — des rancunes personnelles, politiques ou du traditionnel « ménage » qui suit un changement de direction.

On put même un moment croire venu le temps d'une nouvelle « affaire des fiches ». Comme en 1904, où les radicaux au pouvoir sous la présidence du conseil d'Emile Combes, s'étaient mis en tête d'épurer l'administration des éléments réputés cléricaux, et où le général André, qui n'était pas maçon, en appela aux membres des loges militaires pour établir un fichier ultra-confidentiel des officiers chrétiens.

LA ROSE AUX TROIS POINTS

AUJOURD'HUI, les socialistes sont à coup sûr majoritaires dans les loges françaises, au Grand Orient, mais aussi, quoi qu'on ait pu dire et écrire à ce sujet, à la Grande Loge de France.

Il existe cependant depuis toujours un courant du socialisme français hostile à la démarche maçonnique. Ce courant invoque le principe marxiste de la lutte des classes pour refuser à des militants socialistes le droit de traiter fraternellement dans la loge des hommes qu'ils devraient considérer comme des adversaires de classe.

Ce problème fut longtemps débattu dans les congrès socialistes. Le congrès socialiste de Limoges, en 1906, avait refusé de trancher et, par 150 mandats contre 129, avait décidé le passage pur et simple à l'ordre du jour.

Ce fut le congrès de Lyon en 1912 qui autorisa finalement l'appartenance des militants socialistes à des organisations philosophiques comme la franc-maçonnerie, du moment que « celles-ci ne les mettent pas en contradiction avec la doctrine, les principes et les décisions du parti ». Le congrès avait eu à choisir entre plusieurs motions :

— Une motion de la fédération de la Seine, qui fut votée finalement par 1505 voix reconnaissait aux militants le droit d'appartenir à de telles organisations.

— Une motion de la fédération de la Seine, qui fut votée finalement par 1 505 voix reconnaissait aux déconseillait à ses adhérents d'appartenir à de telles organisations et leur recommandait de consacrer tous leurs efforts à la propagande socialiste.

— Une motion déposée par des délégués de la fédération de la Seine et qui obtint 103 mandats refusait de considérer la maçonnerie comme une organisation philosophique et mutualiste, la dénonçait comme l'organisation de classe de la petite bourgeoisie et du parti radical, et exigeait des militants socialistes qui appartenaient à des loges d'en démissionner dans un délai de six mois.

— Enfin, une motion de la fédération du Gers qui n'obtint que 5 mandats et qui prétendait faire obligation à tous les membres du parti socialiste d'appartenir au syndicat de leur profession, à la coopérative de leur localité et à la franc-maçonnerie.

En fait, les loges furent toujours, depuis 1905, un terrain d'action pour les propagandistes du parti. Dès 1905, la loge parisienne *Osiris* consacrait plusieurs tenues à la question : « Le socialisme s'impose-t-il ? ». A la même époque, le frère Seguelas présentait devant les membres de *L'Union des Peuples* un travail sur « la puissance du socialisme dans les parlements et dans la politique moderne ». Le frère Mouret ouvrait le débat aux *Cœurs Unis Indivisibles* sur la solution collectiviste. Il y eut par la suite une réaction assez vive contre la politisation des loges.

Malgré tout, le 15 février 1924, ce sera dans un



Le grand maître Zeller a reconnu que le courant socialiste dominait la maçonnerie. Mais, selon lui, elle n'en est pas la prisonnière.

local de la Grande Loge de France, que se tiendra la réunion des délégués du parti socialiste SFIO, du parti socialiste indépendant et du parti communiste. Là sera préparée la rencontre du 13 mars au siège du Grand Orient, rue Cadet, à l'issue de laquelle, en présence d'une délégation du parti radical, sera constituée l'union des gauches. Par la suite, les prises de position seront encore nombreuses au Grand Orient et iront en s'accroissant. Par contre, à la Grande Loge de France, il faudra attendre le convent de 1949 pour entendre l'ancien grand maître Michel Dumesnil de Gramont, devenu Grand Chancelier de l'obédience, affirmer que les frères, dans leur totalité, rejettent les régimes capitalistes, éprouvent une certaine méfiance envers le patronat d'Etat et que leur faveur se partage entre un socialisme de coopération et la mise en œuvre d'une économie distributive. Le peintre Fred Zeller qui, après avoir été le secrétaire de Trotski, devint grand maître du Grand Orient de France, admit que depuis 1905 le problème de la double appartenance a souvent été posé, mais qu'il ne s'est jamais dégagé une majorité suffisante pour faire sortir les socialistes de la maçonnerie, qu'il s'agisse du Grand Orient, de la Grande Loge ou de l'obédience mixte du Droit Humain.

Il est en effet difficile d'oublier que les pères de l'unité du socialisme français de 1905, les Jean Allemane, les Arthur Groussier, les Marcel Sembat, étaient tous des maçons, de même qu'il est difficile aujourd'hui de passer sous silence ce fait que sans les maçons François Mitterrand ne serait sans doute jamais devenu au congrès d'Epinau-sur-Seine le premier secrétaire du nouveau parti socialiste.

Il faut cependant admettre qu'en 1984, parmi les dirigeants de l'appareil installé dans les rouages de la rue Solférino, les maçons sont devenus rares. Les hommes qui tirent les ficelles du parti manifestent même quelque méfiance à l'égard des francs-maçons du gouvernement et des hommes des cabinets ministériels dont l'appartenance est notoire.

Hypothèse alarmiste ? On pourrait le penser si l'on n'avait pas connaissance de l'incroyable lettre adressée par le grand maître du Grand Orient de France au président de la République (avec copie à toutes les loges) le 22 décembre 1982 et dans laquelle on pouvait lire ces lignes : « Nous nous sommes inquiétés, au surplus, de l'entorse faite au principe de la laïcité de l'Etat par la présence officielle de deux ministres de la République au siège de la catholicité, à Rome, pour assister à des cérémonies qui tiennent au caractère spirituel de l'Etat du Vatican, caractère exclu du champs des relations inter-Etats.

» Il convient à cet égard de regretter également la présence officielle de fonctionnaires ou de militaires à certaines cérémonies religieuses en France. »

Toutes les interventions, Grand Architecte de l'Univers merci ! n'ont pas cette connotation sectaire. Il en est qui relèvent tout simplement de l'esprit de boutique.

Témoin celle dont fut l'objet le frère Emmanuelli lorsqu'il accéda au secrétariat d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer. Cette nomination était d'ailleurs la conséquence directe de l'appartenance d'Emmanuelli aux loges. (Même si la rumeur assure que ce jeune secrétaire d'Etat fut, à l'époque où il n'était qu'un militant de base, radié des livres de la Grande Loge parce qu'il avait omis de payer ses capitations...)

Il faut savoir, en effet, que la maçonnerie est extrêmement puissante dans les territoires et départements d'outre-mer dont le personnel politique et la haute administration appartiennent en quasi-totalité à l'une ou l'autre des obédiences maçonniques.

Emmanuelli, donc, faisait depuis des semaines l'objet d'un véritable siège de la part d'un frère fort obscur, homme d'affaires aussi opiniâtre que peu prospère, et qui avait, assurait-il, une communication de la plus haute importance à lui faire. De guerre lasse, Emmanuelli finit par céder et reçut le quidam dans son bureau. Il eut la surprise de le voir arriver en compagnie de sa femme (« une sœur, bien entendu ! ») qui, sortant un appareil photographique, demanda l'autorisation d'immortaliser cet instant. Le secrétaire d'Etat accepta de bonne grâce. Au bout d'une demi-heure, fatigué de parler de la pluie et du beau temps, Emmanuelli éconduisit l'importun sans comprendre le moins du monde la raison de cette visite.

Ne le laissons pas languir plus longtemps : depuis, le quidam en question a mis au point un procédé commercial d'une efficacité incontestable. Au moment le plus délicat de la négociation, il extrait de son portefeuille la photo-preuve et glisse : « Vous ai-je parlé de mon ami le ministre ? »

Il paraît que sur certains clients potentiels, l'effet est radical.

Ce « truc » marche d'ailleurs dans les deux sens. Ainsi lorsqu'il était secrétaire d'Etat au Tourisme, François Abadie, maire de Lourdes, et franc-maçon de haut grade, eut quelques soucis par la faute d'un de ses amis et collaborateur qui, mêlant par trop les affaires du pays et les bonnes affaires, avait fini par se retrouver inculpé. L'ennui, n'est-ce pas, c'est qu'il appartenait au cabinet d'Abadie et que cette fâcheuse affaire risquait de compromettre sa carrière de secrétaire d'Etat si la presse d'opposition s'en emparait.

Abadie ne fit ni une ni deux. Il lança aux frères journalistes le célèbre cri de détresse « A moi les enfants de la veuve », rencontra quelques frères plus ou moins bien placés dans la presse « de droite » et l'affaire disparut comme par enchantement des colonnes des journaux.

Parfois, les choses se compliquent gravement. Comme, par exemple, lorsque ce sont deux tendances socialistes au sein du Pouvoir qui s'opposent dans un conflit auquel la présence de maçons dans les deux factions associe la maçonnerie. Ainsi, lorsque Jean-Pierre Cot entra en guerre pour le contrôle de la

Coopération contre Guy Penne, conseiller de Mitterrand pour les Affaires africaines, la présence de nombreux frères dans l'entourage de Cot, la qualité de maçon de Penne et l'appartenance de nombreux chefs d'Etat africains à l'ordre provoquèrent un véritable maelström d'interventions. Les uns mettant à profit la « fraternité » avec tel journaliste pour obtenir des articles propres à « déstabiliser » les autres, ceux-ci faisant appel à la solidarité maçonnique pour obtenir que les campagnes de presse prennent fin.



A la mairie de Lille, Marceau Frison, l'adjoint de Mauroy, incarne la puissante maçonnerie du Nord.

C'est ainsi que Guy Penne, qui était à peu près inconnu, accéda du jour au lendemain à la célébrité. Et si l'on veut bien y regarder, on sera surpris de voir avec quelle unanimité les médias les plus ouvertement hostiles au régime chantent les louanges de ce chirurgien-dentiste reconverti dans la diplomatie du domaine réservé.

Une filière du type « Troisième »

Peut-on pour autant affirmer comme certains que l'on est entré dans une République maçonnique comparable à la Troisième ?

Quatre conditions sont nécessaires :

Une filière entre les loges et le Pouvoir qui permette aux idées élaborées par la maçonnerie d'atteindre les responsables de l'exécutif ;

Une forte représentation maçonnique au sein du législatif ;
 Une présence importante, au gouvernement, d'hommes ou de femmes membres ou sympathisants de la maçonnerie ;
 Une puissante implantation au sein de l'administration.

La filière existe, indiscutablement. Au point que le « *Matin* » a pu, dans un article publié le 7 septembre 1981, prêter ce propos à Mitterrand : « Il y a eu assez d'histoires avec la loge P2, de grâce, ne créez pas une loge PS. »

Et le quotidien socialiste de commenter : « Trait d'humour, bien sûr, mais qui renvoie à une situation bien réelle : les



Ancien directeur des Renseignements généraux, Paul Roux vient d'être nommé à l'Inspection générale de la police, un corps où la maçonnerie est, par tradition, fortement représentée.

changements politiques qui se sont opérés en France ont porté au premier plan de la vie publique un certain nombre de francs-maçons. Jamais depuis le début de la Cinquième République, autant de « frères » n'avaient exercé d'aussi hautes responsabilités. »

Mais la rigueur commande de reconnaître que cette filière, qui permet à la maçonnerie d'inspirer et d'orienter la politique gouvernementale, ne date pas de l'avènement des socialistes. Ainsi, du temps de Giscard, la législation sur l'interruption volontaire de grossesse fut-elle entièrement élaborée dans les loges, sous l'autorité du grand maître de la Grande Loge de France, le docteur Pierre Simon, et le texte de loi rédigé presque exclusivement par des « frères » et des « sœurs ».

Il en est de même aujourd'hui pour la législation à venir sur le service laïque et unifié de l'enseignement public qui est une des obsessions du Grand Orient et dont le partisan le plus acharné est le franc-maçon André Laignel.

La forte représentation au sein des assemblées législatives

n'est plus, elle, à démontrer. Les élections législatives de juin 1981 virent l'arrivée massive au Palais-Bourbon, sous les couleurs du parti socialiste, de frères du Grand Orient et de la Grande Loge.

Jusqu'à-là, la présidence de la fraternelle parlementaire qui regroupe les députés et les sénateurs francs-maçons de tous les partis, était présidée par le sénateur radical du Lot-et-Garonne Henri Caillavet, membre du Grand Orient. Il dut céder la place et la présidence fut attribuée à un employé de la SNCF, Christian Laurissegues, député socialiste du Lot-et-Garonne.

Les réunions de la fraternelle parlementaire groupent au restaurant du Sénat les députés, les sénateurs, les ministres, les membres des cabinets ministériels, les journalistes parlementaires, les fonctionnaires des deux assemblées de toutes les obédiences.

On cite notamment : Louis Philibert, député des Bouches-du-Rhône ; Bastien Leccia, sénateur des Bouches-du-Rhône ; Olivier Stirn, député du Calvados ; Françoise Gaspard, députée de l'Eure-et-Loir ; Michel Sainte-Marie, député de la Gironde ; André Laignel, député de l'Indre ; Guy Chanfrault, député de la Haute-Marne ; Pierre Dassonville, député du Nord ; Alain Rodet, député de la Haute-Vienne ; Pierre Tabanou, député du Val-de-Marne ; Laurent Cathala, député du Val-de-Marne.

Associée d'une part à la fraternelle Paul-Ramadier et d'autre part à la fraternelle maçonnique des hauts fonctionnaires, la fraternelle parlementaire est en fait l'élément essentiel de la pénétration du pouvoir par les loges. Cette présence politique qui engage la maçonnerie ne convient pas à tous les dignitaires de l'ordre. Périodiquement, certains d'entre eux reprochent aux fraternelles de constituer un ordre à côté de l'ordre, une autorité parallèle à l'autorité régulière, et d'introduire dans les structures maçonniques les querelles de la Cité.

En effet, à côté de la fraternelle socialiste Paul-Ramadier, il existe une fraternelle Léon-Bourgeois qui regroupe les francs-maçons radicaux, mais aussi un club réservé aux maçons membres de l'UDF (et composé à 80 % de membres de la Grande Loge nationale française), et depuis peu un cercle du 18 juin qui est en fait une fraternelle des maçons du RPR et qui est née aussi d'une initiative de jeunes membres de la Grande Loge nationale française. Mais ces préventions n'empêchent rien.

A l'Assemblée, André Laignel, maçon est vice-président de la commission des Finances, de l'Economie générale et du Plan. Il est également président du groupe d'amitiés France-Seychelles et naturellement député de l'Indre.

Le socialiste Alain Vivien, député de la Seine-et-Marne, siège au comité directeur du fonds d'aide et de coopération et préside le groupe d'amitié France-Chypre, le groupe d'amitié France-Tchad et le groupe d'études sur le Sahara occidental.

Alain Rodet, député de la Haute-Vienne, est membre du comité consultatif pour la maîtrise de l'énergie, membre du conseil supérieur du pétrole, président du groupe d'amitié France-Sri-Lanka. Michel Sainte-Marie, député de la Gironde, préside le groupe France-Sénégal, Pierre Tabanou, député du Val-de-Marne, siège au conseil national des services publics départementaux et communaux.

Olivier Stirn, qui n'est pas socialiste mais dont les opérations obliques menées en concertation avec les maçons du PS font une sorte de charnière entre la majorité sinieuse et l'opposition molle, est député du Calvados et président du groupe amitié France-Soudan.

Alain Richard, député du Val-d'Oise, Roland Florian, député de l'Oise, Alain Cocquard, premier secrétaire de la Fédération socialiste de l'Ain et député suppléant, Georges Frèche, député de l'Hérault, Françoise Gaspard, député de l'Eure-et-Loire, Christian Laurissegues, député du Lot-et-Garonne et président

*Le Grand Maître
du Grand Orient de France*

CONFIDENTIELLE

*16, Rue Cadet
75009 Paris*

Paris, le 16 juillet 1981

Aux TT.'. Ill.'. FF.'. Membres
du Conseil de l'Ordre.

T.'. Ill.'. et T.'. C.'. F.'.,

Je viens d'être avisé du fait que nos FF.'. chargés de responsabilités, soit à l'Elysées, soit à Matignon, soit dans les Ministères, recevaient directement de nombreuses sollicitations de la part des Francs-Maçons.

On comprend bien qu'une telle correspondance soit gênante à plus d'un titre, ne serait-ce que parce rédigée en termes maçonniques elle est reçue par des secrétaires profanes.

Je ne suis pas en mesure de dire que seuls les Francs-Maçons du Grand Orient de France sont coupables de telles irresponsabilités, mais je crois de notre devoir de rappeler le plus largement, et le plus discrètement possible aux Loges, l'obligation de réserve imposée par le règlement et aussi par la bienséance.

C'est le moins que nous puissions faire pour permettre aux hommes politiques, nos FF.'., de travailler en toute liberté.

Par le même courrier, je fais informer ces derniers de retourner, sans donner aucune suite, toutes sollicitations qui leur parviendraient désormais.

D'autre part, je porte à la connaissance des responsables des autres Obédiences Maçonniques françaises le contenu du présent courrier.

Je compte sur vous, TT.'. Ill.'. FF.'., pour agir avec discrétion certes, je le répète, mais avec fermeté et détermination.

Roger LERAY.

**Les ministres
croulant sous les
sollicitations de
leurs « frères »,
cette lettre du
Grand Orient
devait mettre les
trois points sur
les « i ».**

de la fraternelle parlementaire, Louis Philibert député des Bouches-du-Rhône, tous appartiennent aux loges.

Au Sénat, la représentation est moins importante : on connaît, naturellement Henri Caillavet, Etienne Dailly et François Abadie déjà cités.

« Un contrepois » : les communistes !

Au gouvernement si, contrairement à ce que certains avancent ou espèrent, les maçons ne font pas la loi, la représentation est sans précédent dans la cinquième République.

Le premier gouvernement Mauroy mis en place après le 10-Mai comprenait neuf « initiés » autour de la table du Conseil des ministres : quatre membres du Grand Orient, quatre de la Grande Loge et un membre de la Grande Loge féminine. Ce nombre, après les départs de Maurice Faure, François Abadie, et André Henri, s'est réduit à six : Roland Dumas, Joseph Franceschi et Georges Lemoine appartiennent au Grand Orient, Henri Emmanuelli est membre de la Grande Loge de France,

Yvette Roudy est à la Grande Loge féminine et Charles Hernu possède la double obédience puisqu'il est vénérable fondateur de la Loge Locarno au Grand Orient et siège également dans un atelier de la Grande Loge.

En revanche, contrairement à des rumeurs tenaces, ni Claude Cheysson, ni Edith Cresson, ni Louis Mexandeau, ni Georges Fillioud n'ont jamais été initiés.

Quand à Jack Lang, s'il est vrai qu'il participa aux travaux d'une loge de Nancy, il en fut expulsé pour « instabilité caractérielle ». Il aurait eu recours à un exorciseur pour chasser le Diable de sa famille, victime d'un envoûtement !

Est-ce pour des raisons comparables que Bérégovoy fut refusé par la Loge du Grand Orient à laquelle il avait présenté sa candidature en 1952 ? On l'ignore.

Ce que l'on sait, en revanche, c'est que nombre de ministres qui, au temps où ils étaient dans l'opposition, ne cachaient pas leur hostilité à la maçonnerie tentent aujourd'hui de faire oublier ces errements passés. Ce qui suffit à démontrer la puissance des loges dans le pouvoir socialiste.

Ainsi Delors, chrétien de gauche, a accepté récemment de présenter une conférence dans un temple de la rue Puteaux. Etait-ce parce que l'atelier qui l'invitait s'appelait : *la Rose écarlate* ?

Ainsi encore Louis Mexandeau, ministre des PTT préfère-t-il laisser courir la légende selon laquelle il est initié. Cela lui évite d'avoir à s'expliquer devant les frères sur son comportement particulièrement hostile à l'égard de certains ateliers à l'époque où il sévissait dans le Calvados.

Juste au-dessous du rang ministériel, dans les cabinets, les maçons sont également nombreux et puissants. Deux hauts dignitaires du Grand Orient de France figurent parmi les conseillers les plus écoutés.

Le dentiste Guy Penne est conseiller de la présidence de la République pour les affaires africaines et malgaches. Cet ancien vice-président de l'UNEF siège au conseil de l'ordre du Grand Orient. Ancien conseiller de l'ordre lui aussi, Roger Fajardie, proche collaborateur de Pierre Mauroy, est député au parlement européen. Il préside par ailleurs la fraternelle Paul-Ramadier, c'est-à-dire l'organisation qui regroupe les francs-maçons socialistes de toutes les obédiences. Il a succédé dans cette charge à l'ancien ministre Gérard Jaquet. Grâce à ses relations maçonniques, Guy Penne a pu mettre à la disposition de François Mitterrand un vaste réseau qui a des antennes dans tous les gouvernements africains.

De la même façon, Roger Fajardie a noué des relations privilégiées dans les différents groupes politiques du parlement européen.

A vrai dire, chez Pierre Mauroy, les relations avec les milieux dirigeants de la maçonnerie française sont assurées depuis mai 1981 par un simple attaché de presse, Jean-Michel Rosenfeld. Ce dernier n'est autre, en effet, que l'ancien grand secrétaire du Grand Orient de France.

Il faut dire que la maçonnerie est diversement implantée dans les cabinets ministériels. On peut identifier sans peine sa présence chez Gaston Defferre, chez Claude Cheysson, chez Charles Hernu, chez Alain Savary, chez Yvette Roudy, chez Roland Dumas.

Dans la haute administration, on constate la présence d'initiés à tous les échelons et dans tous les domaines. Conseil économique et social : Georges Beauchamp qui joue également le rôle de plus en plus important de « caution résistancialiste » de Mitterrand ; parmi les chargés de mission à l'Elysée : André Cellard ; à la Bibliothèque nationale, le directeur Alain Gourdon, aujourd'hui démissionnaire ; à la présidence de la Caisse nationale des banques : Jacques Maroselli ; au Haut Conseil de l'audiovisuel : Marc Paillet ; au ministère des

Relations extérieures : Harris Puisais ; à Matignon : Jean-Michel Rosenfeld et André Fajardie, secrétaire national du PS, député européen et président de la fraternelle Ramadier.

Le fait le plus remarquable, c'est l'importance de certains postes occupés.

Il y a quelques mois encore, les trois fonctions les plus hautement stratégiques du Pouvoir, celles qui permettent d'avoir connaissance de tous les secrets des hommes et de la politique, celles qui permettent d'agir directement ou par influence sur les politiciens, les fonctionnaires, la presse, l'armée, ces trois fonctions étaient occupées par trois maçons. Il s'agissait de Paul Roux, directeur central des renseignements généraux, de Pierre Marion, directeur du service de documentation et de contre-espionnage et du général Vautrin, directeur de la sécurité militaire !

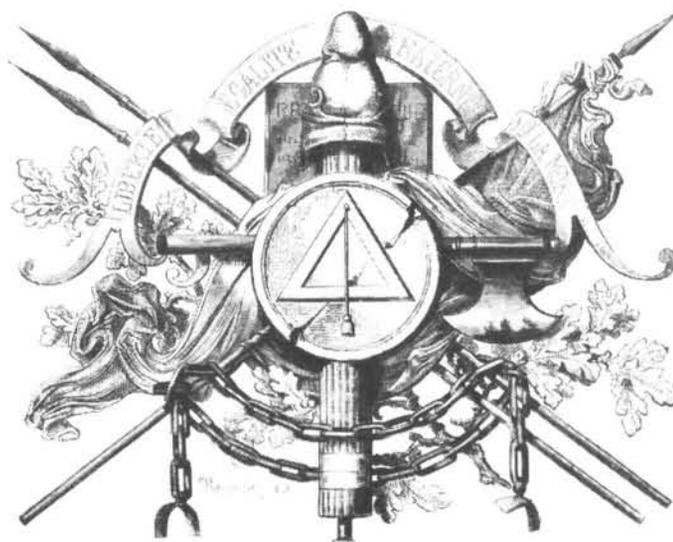
On le voit, donc, les quatre conditions sont remplies pour faire entrer la maçonnerie au Pouvoir et donner le Pouvoir à la maçonnerie.

Reste à savoir comment elle l'exerce et si même elle peut l'exercer.

Les bonnes âmes assurent que Mitterrand se montre à cet égard d'une grande méfiance. C'est tenir pour rien le fait que son entourage, on l'a vu, compte, jusque parmi ses amis les plus intimes (Dumas et Lemoine, par exemple) des francs-maçons puissants et déterminés. C'est négliger le fait que, comme on l'a dit plus haut, Mitterrand doit sa fortune politique et notamment sa victoire sur Guy Mollet à la franc-maçonnerie. C'est oublier que l'époque des fiches n'est pas entièrement révolue et que les maçons, souvent âgés, qui ont occupé, dans le passé et notamment avant-guerre, de hautes fonctions, savent beaucoup de choses sur l'histoire personnelle de Mitterrand. Il n'est pas négligeable que des francs-maçons se soient trouvés impliqués, à divers titres, dans les « affaires » qui jalonnent le passé de Mitterrand : le scandale des fuites, le faux attentat de l'Observatoire, sa prétendue résistance et même son séjour à Vichy puisque l'un de ses amis les plus mystérieux n'est autre que l'écrivain gnostique Raymond Abellio alias Soulès qui fut membre de la franc-maçonnerie avant d'incarner l'aile marchante de la collaboration.

En fait, la maçonnerie, on peut le dire, tient Mitterrand bien plus qu'il ne l'utilise.

Et le moindre des paradoxes n'est sans doute pas que, dans la balance des pouvoirs, le contrepois le plus efficace à l'action maçonnique soit la présence au sein du gouvernement et de l'administration, des ennemis irréductibles de la maçonnerie que sont les communistes.



La franc-maçonnerie et l'Eglise

LE GRAND ARCHITECTE SORT DU PURGATOIRE

par Jean-Pierre MARCHAND



Le cardinal Gantin, légat du pape, trinque avec François Abadie, membre du Grand Orient et maire de Lourdes : aujourd'hui, il n'y a plus de quoi crier au miracle !

LE rappel en 1983, par la Commission de la foi, de l'interdiction faite aux catholiques d'adhérer, sous peine de péché mortel, aux associations secrètes, n'a provoqué aucune réaction de la part des obédiences maçonniques en France.

A vrai dire, la plupart des membres du Grand Orient de France se sentent fort peu concernés par les condamnations romaines. Dans les autres obédiences, notamment à la Grande Loge de France et la Grande Loge nationale française, on s'abrite derrière l'interdiction faite aux loges d'engager des

discussions religieuses pour considérer qu'une condamnation visant les sociétés secrètes qui conspirent contre l'Eglise ne saurait en aucun cas les concerner.

A vrai dire, la communication de la Sacrée Congrégation de la doctrine et de la foi n'est que le dernier en date des incidents qui émaillent depuis des siècles les relations de l'Eglise et des sociétés initiatiques.

La naissance à Londres en 1717 de la maçonnerie spéculative a coïncidé avec la mainmise des pasteurs protestants sur les loges anglaises. En revanche, les premières loges implantées en

France quelques années plus tard étaient fortement influencées par les exilés stuartistes, fidèles au catholicisme.

Dès cette époque, il existe entre la maçonnerie française et la maçonnerie anglaise un fossé qui ne sera jamais comblé.

La déclaration de guerre

Ce fut en 1736 qu'une bulle du pape Clément XII prononça la première condamnation de l'ordre des francs-maçons. Le pape dénonce les pratiques maçonniques comme contraires à la tranquillité des Etats temporels et au salut des âmes. C'est en fait à ce moment l'Eglise qui déclare la guerre aux francs-maçons.

Il est certain que Clément XII vise surtout l'Italie et les



Proudhon (à droite) fit une vigoureuse profession d'athéisme lors de son passage sous le bandeau. Les frères de Besançon l'accueillirent cependant parmi'eux.

agissements de quelques agents anglais établis à Florence qui opèrent sous le couvert des loges maçonniques. Cette bulle est peu suivie d'effet. Les évêques de France préfèrent l'ignorer. Seul, à Marseille, Monseigneur de Belzunce entend faire respecter la décision pontificale et, le 20 septembre 1737, il écrit à l'intendant pour lui révéler les activités maçonniques de M. de Clavières, officier des gardes du corps. Ce marquis de Clavières, qui s'emploie activement à créer de nouvelles loges, est officier de la garde du pape.

Le 3 février 1748, l'évêque de Marseille renouvelle sa condamnation en affirmant publiquement que le serment maçonnique prêté sur la Bible est une horrible profanation.

Le 22 juillet 1751, c'est Joseph Guyon de Crochans, archevêque d'Avignon, qui met en demeure les catholiques de quitter la maçonnerie. Le pape Benoît XV, que certains accusent d'avoir été initié dans sa jeunesse par la loge de

Bologne, vient de renouveler la condamnation de Clément XII. Cette fois, on reproche à la franc-maçonnerie d'associer dans les loges des hommes de toute secte et religion.

Le Parlement de Paris refuse d'enregistrer cette bulle que les évêques... ignorent tout autant que la première. Le pape écrit personnellement au cardinal de Tencin, archevêque de Lyon, mais sa démarche reste vaine. Les loges conservent d'excellentes relations avec les paroisses et la plupart ont leur aumônier.

L'un des articles des statuts de la Grande Loge de France, datés de 1755, fait une obligation aux loges d'assister à la messe après les élections de la Saint-Jean d'été. Un autre article astreint le nouveau vénérable à faire célébrer le jour suivant un service religieux pour le repos des âmes des frères décédés dans l'année. Cela n'empêche pas l'évêque de Quimper de prononcer en 1766 un sermon dans lequel il affirme que maçonnerie et impiété sont une même chose. Cela lui vaut d'être publiquement ridiculisé par Mgr de Congie, archevêque de Tours.

En 1773, quand est fondé le Grand Orient de France, c'est l'abbé Rozier, chevalier de l'Eglise de Lyon, qui est désigné comme président de la Chambre des provinces de la nouvelle obédience. A ce moment, l'abbé Gaspart Carnot, chanoine de l'église collégiale de Nuits, appartient à la loge de Dijon *La Concorde*. Le bénédictin Legrand est vénérable du *Tendre Accueil* de Glanfeuil. Dans cette loge, presque tous les officiers sont des religieux.

Le chanoine Pingé appartient au petit groupe de dignitaires maçons qui à partir de 1776 entreprennent de démocratiser le Grand Orient. Tous les ordres religieux, à l'exception des jésuites, sont maintenant représentés dans les loges. Celle des *Neuf Sœurs*, à Paris, compte treize religieux parmi ses membres.

En 1776, l'évêque de Luçon refuse d'autoriser la célébration d'une messe demandée par la loge des Sables-d'Olonne *La Fidélité de Luxembourg*, mais, à Beauvais, le vénérable de la loge n'est autre que le grand vicaire Docinel. Le chanoine René des Audieux de Marbré appartient à *La Nouvelle Union* d'Ernée, et Louis de La Châtre, aumônier du roi, est initié le 3 janvier 1777 par la loge *La Candeur*.

C'est un prêtre, l'abbé Cordier de Saint-Firmin, qui parraine en 1778 l'entrée de Voltaire à la loge *Les Neuf Sœurs*. L'abbé de Saint-Martin, chanoine de la collégiale, est en 1779 vénérable de *La Parfaite Cordialité* des Andelys. En 1780, l'abbé Perrodon, chanoine de Fourvières, est vénérable de *Saint-Jean de Jérusalem* à Lyon. En 1782, la loge de Narbonne *L'Amitié à l'Epreuve* ne comprend que des membres du clergé. *Saint-Julien de l'Etroite Union* installée à ce moment au Mans déclare ne vouloir accueillir dans son sein que des frères de religion catholique. En 1784, l'abbé Jean-Joseph Rigouard qui deviendra pendant la Révolution évêque constitutionnel du Var, est vénérable de *La Réunion* de Solliès.

Le 5 avril 1785, des religieux de l'abbaye de Clairvaux décident de créer la loge *La Vertu*.

En 1786, l'abbé Marsac est vénérable de *La Parfaite* de Nantes et l'abbé de Talleyrand-Périgord est le premier surveillant de la loge parisienne *Les Amis Réunis*.

Le 17 janvier 1787, c'est le frère Gaume, procureur général de la congrégation des augustins, qui prend l'initiative de créer à Jussey la loge des *Amis Francs-Comtois*.

L'Eglise locale laisse faire alors qu'en Savoie l'évêque de Chambéry inquiète les prêtres qui appartiennent à la franc-maçonnerie. Deux évêques figurent alors sur le tableau de la loge de Saint-Chinian *La Liberté* : l'évêque de Saint-Pons Louis-Henri de Bruière-Chalabre, et son frère, Alexandre-Joseph-Marie de Bruière-Chalabre, évêque de Saint-Omer et premier aumônier du comte d'Artois.



Malgré l'intervention du frère Levrault, Mgr Darbois fut l'une des victimes des Communards. Son exécution indigna bien des maçons.

Il est certain que la confiscation des biens du clergé, votée le 2 novembre 1789, sur la proposition de Mirabeau, jeta de nombreux francs-maçons catholiques dans les rangs du parti contre-révolutionnaire. Parmi les prêtres qui avaient fréquenté les loges maçonniques, il s'en trouve alors pour refuser les nouvelles dispositions et d'autres qui considèrent que l'augmentation du traitement des curés et le versement d'une pension compensatrice aux prêtres et aux religieux privés de leurs bénéfices représentent des avantages non négligeables.

Une fois encore, comme toujours durant les périodes troublées, les francs-maçons adoptent des attitudes contradictoires. Le maçon André Beauvais tentent de faire fusiller les prêtres d'Ernée à l'approche des troupes vendéennes, mais l'abbé Gallot, franc-maçon traqué par les révolutionnaires parce qu'il a refusé de renier sa foi trouve refuge auprès des membres de sa loge. Il sera finalement traduit devant le tribunal révolutionnaire. Avant d'être guillotiné avec treize autres prêtres, il affirme sa fidélité à Jésus-Christ. Le jour de son exécution, le service d'ordre est commandé par un franc-maçon, le capitaine de gendarmerie des Mazières. En 1799, une escadre espagnole mouille dans le port de Brest. Les abbés Florit, Thomas, Zurita et Diez de Ribeira en profitent pour se faire initier par *L'Heureuse Rencontre*.

Le 15 octobre 1799, l'abbé Boulanger, franc-maçon devenu délégué du Comité de Salut public dans la Sarthe, meurt les armes à la main en luttant contre les Chouans dans les rues du Mans.

Les prêtres sont maintenant beaucoup moins nombreux dans les loges. En 1801, Rome interdit une fois encore aux prêtres de se faire initier dans la maçonnerie. Malgré tout, certains maçons continuent d'appartenir à des confréries religieuses. C'est ainsi que le frère Julien de Madou, vénérable de la *Mère-Loge* de Marseille, quitte parfois son tablier et son sautoir pour revêtir le sac de bure des pénitents gris.

La période de l'Empire n'apporte rien de nouveau dans les rapports entre l'Eglise et la franc-maçonnerie.

Il faut attendre la bulle papale du 13 août 1814 de Pie VII qui supplie les francs-maçons, par des amendements sincères, de revenir dans les bras de l'Eglise. Ce nouvel avertissement compromet, au lendemain de la Restauration, l'avancée de la maçonnerie française auprès de la noblesse catholique.

Le recrutement des loges a changé. Elles initient maintenant des éléments de la bourgeoisie libérale qui marquent très vite leurs distances avec le clergé.

La réponse est parfois brutale. En Savoie, où s'exerce le pouvoir des jésuites, tous les temples maçonniques vont disparaître entre 1816 et 1847. Les maçons qui veulent demeurer fidèles à leur ordre doivent pendant cette période s'affilier clandestinement à des loges suisses.

En 1816, malgré la nouvelle condamnation de Rome, les loges de Brest peuvent encore faire célébrer un service religieux pour leurs frères décédés dans l'année.

Dans les loges françaises, les démissions sont nombreuses. Trente-deux frères quittent d'un coup *La Paix* de Lannion. Malgré tout, c'est le franc-maçon Louis-Sylvestre de la Châtre qui est nommé par le roi évêque de Beauvais.

Le 13 septembre 1821, Pie VII prononce une nouvelle condamnation contre les sociétés secrètes. La bulle « *Ecclesiam a Jesu Christo* » précise que la promiscuité d'hommes de toute religion et de toute secte est inadmissible et que l'Eglise ne saurait accepter la licence donnée à chacun de se créer une religion à sa fantaisie et suivant ses opinions.

Le développement rapide du carbonarisme a sans aucun doute inspiré cette nouvelle bulle contre les sociétés secrètes. Il demeure qu'en France la franc-maçonnerie se veut royaliste et déiste au sommet des obédiences alors que dans les loges, où les

bonapartistes et les républicains sont nombreux, l'athéisme se développe.

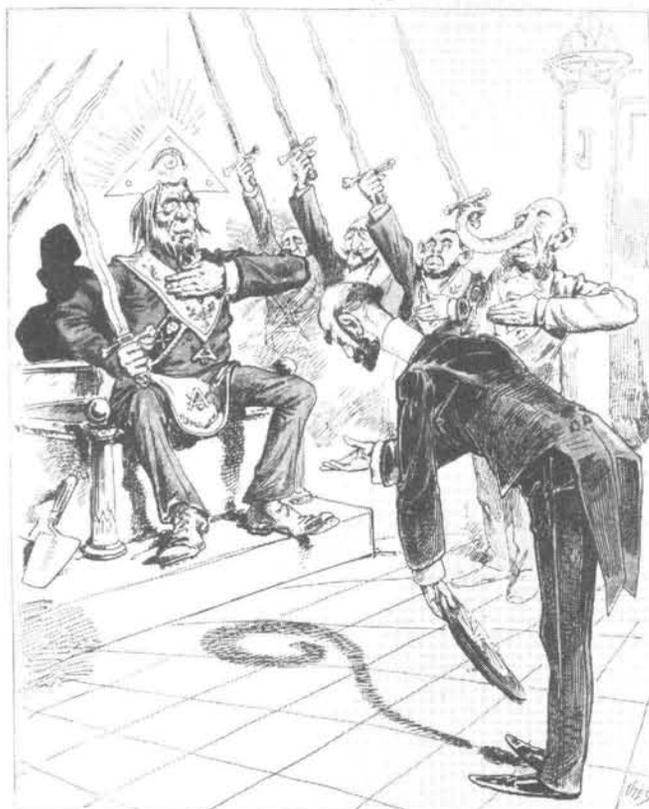
La « libre-pensée » gagne du terrain

Le 13 mars 1825, le pape Léon XII fait paraître la Constitution apostolique « Quo gravoria » dans laquelle il

LE PILORI

F. COTTEGNY, Administrateur
 ADMINISTRATION ET RÉDACTION
 J. VALLAT, Rédacteur en chef

LE MOT D'ORDRE, par UZÈS



M. CARNOT. — Très cher Vénérable, qu'allons-nous faire des catholiques ralliés à la République ?

« Très cher vénérable, qu'allons-nous faire des catholiques ralliés à la République ? » La propagande antimaçonnique de la Belle Epoque se déchaîne contre les ouvertures faites aux catholiques.

reprend toutes les précédentes condamnations prononcées contre les sociétés secrètes qui conçoivent des projets hostiles à l'Eglise et aux souverainetés civiles. Les serments prêtés par les membres de ces sociétés sont déclarés nuls par l'Eglise. Le pape conjure ces hommes de revenir à la foi, et il suspend pendant un an l'obligation qui leur était faite de dénoncer leurs complices.

Pour la première fois, cette excommunication va obtenir en France l'effet attendu. Les évêques sont unanimes à diffuser ce texte dans les diocèses et, à Paris, les libelles antimaçonniques se multiplient. Le 21 mai 1829, le pape Pie VIII publie une nouvelle encyclique contre les francs-maçons.

Sous le règne de Louis-Philippe, l'idée républicaine se développe dans les loges. La libre-pensée y gagne du terrain. A partir de 1830, les règlements maçonniques cessent de prévoir des messes annuelles pour le repos de l'âme des frères décédés.

Sous l'influence des condamnations pontificales, sous la pression des évêques, les catholiques s'éloignent de plus en plus et, par réaction, de nombreuses loges adoptent des positions antireligieuses.

Le 15 août 1832, c'est le pape Grégoire XVI qui confirme toutes les condamnations de ses prédécesseurs.

Malgré tout, le Grand Orient tente pendant plusieurs années de résister à l'esprit nouveau qui gagne toutes les loges. En 1845, le frère Clavel proclame encore :

« Le christianisme et la franc-maçonnerie se complètent l'un par l'autre et peuvent se prêter un mutuel concours pour le bonheur de l'humanité. »

Pourtant les condamnations pontificales se multiplient. Le 9 août 1846, c'est l'encyclique de Pie IX. Depuis, on a souvent affirmé que Pie IX lui-même avait été franc-maçon. Charles Floquet le déclara un jour à la tribune du Palais-Bourbon et il existe dans les archives de la maçonnerie italienne une photographie sur laquelle l'abbé Mastai Ferrati, le futur pape, est décoré d'insignes maçonniques. Le fait n'a jamais été vraiment établi.

Rien ne révèle mieux le climat qui règne alors dans les loges que le procès-verbal de la tenue du 8 janvier 1847 de la loge de Besançon *Sincérité, Parfaite Union et Constante Amitié*. Ce jour-là, en effet, passe sous le bandeau le sociologue Proudhon. Le vénérable lui demande :

— Que doit l'homme à ses semblables ?

— Justice à tous les hommes ! répond simplement le postulant.

— Que doit-il à son pays ?

— Le dévouement !

— Que doit-il à Dieu ?

— La guerre !

Les frères de Besançon sont un peu surpris par cette profession de foi. Proudhon est introduit dans le temps les yeux bandés et il est invité à s'expliquer. Il s'emploie alors à démontrer que l'antithéisme n'a rien à voir avec l'athéisme et la loge décide de l'initier.

Avec la révolution de 1848, un nouveau chapitre de l'histoire de la maçonnerie française commence. A partir de ce moment, les maçons radicaux et socialistes vont donner à la démarche maçonnique un caractère nettement anticlérical qui surprend aujourd'hui par sa violence, même s'il peut être en partie expliqué par ce qui est alors l'attitude politique de l'Eglise de France. Cette situation s'aggrava encore après le coup d'Etat du 2 décembre 1851 avec le ralliement unanime et officiel de l'Eglise à Napoléon III.

C'est le convent de 1865 du Grand Orient qui décide qu'à l'avenir il ne sera plus exigé des nouveaux initiés aucune profession de foi spiritualiste. Combien de loges en exigeaient encore ? Avec les attaques de l'Eglise contre la maçonnerie, protestants et libres-penseurs sont désormais en majorité dans la plupart des loges françaises.

Lorsque meurt le maréchal Magnan, grand maître du Grand Orient, il a droit à des obsèques nationales. Mgr Darboy, archevêque de Paris, celui-là même qui sera fusillé en 1871 par les Communards, accepte de bénir le cercueil sur lequel ont été déposés les insignes de la grand maîtrise. L'incident fait scandale. Le pape Pie IX s'indigne et prononce une allocution dans laquelle il condamne formellement la maçonnerie. Mgr Darboy, dont l'attachement aux thèses gallicanes est notoire, répond qu'il n'a pas prêté garde aux cordons maçonniques déposés sur le catafalque. Il ajoute qu'il n'a pas à connaître les bulles pontificales qui condamnent la maçonnerie parce qu'elles n'ont pas été promulguées en France.

La presse catholique souligne alors les tendances de plus en plus anticléricales de la maçonnerie. Une grande offensive se développe et les pamphlets antimaçonniques se multiplient.

En 1867, Mgr de Ségur publie un livre très violent contre les francs-maçons : l'ouvrage connaîtra neuf rééditions en trois mois et trente-six en cinq ans. C'est à ce moment qu'est diffusée la légende selon laquelle des arrières-loges viennent de condamner à mort Mgr de Ségur.

Le 12 octobre 1869, Pie IX prononce une nouvelle condamnation. Dans la plupart des départements, la chute de l'Empire et la proclamation de la République ne suffisent pas à mettre un terme aux polémiques qui opposent le parti catholique aux loges locales.

On a souvent reproché aux francs-maçons de la Commune de Paris leur participation à des arrestations et à des exécutions de prêtres. C'est cependant le frère Levraut qui entreprend le 12 avril 1871 les premières démarches pour sauver l'archevêque Darboy.

Lorsque l'archevêque est fusillé à La Roquette, on voit le maçon Jourde insulter les soldats fédérés qui viennent de commettre ce crime.

« Le cléricisme, voilà l'ennemi »

En 1872, le pape Pie IX renouvelle la condamnation de l'ordre maçonnique. En France, dans le climat de ferveur religieuse qui a suivi la défaite militaire et la perte de l'Alsace-Lorraine, un courant anticléric se développe au sein du parti républicain. Les idées de Victor Hugo, de Littré, de Michelet, d'Edgar Quinet gagnent la jeunesse. Le parti catholique triomphe à l'Assemblée. L'édification de la basilique du Sacré-Cœur est déclarée d'utilité publique.

C'est en 1875 qu'est prononcé le mot fameux : « Le cléricisme, voilà l'ennemi ». Il a le plus souvent été attribué à Léon Gambetta mais il fut prononcé en réalité par un de ses amis, le franc-maçon Peyret.

Lorsque Littré est initié par la loge parisienne *La Clémentine Amitié* le vénérable peut se permettre de déclarer que cette réception est une réponse de la société laïque à la déclaration de guerre de l'ultra-montisme.

Sur le plan politique, les frères Jules Simon, Naquet et Guichard mènent alors campagne contre les congrégations et contre l'école religieuse.

En 1876, le Grand Orient de France accomplit un pas décisif en supprimant l'obligation faite jusque là à ses loges d'affirmer la croyance en Dieu et en l'immortalité de l'âme. Le vœu est présenté au convent par la loge de Villefranche (Rhône) *La Fraternité Progressive*. Mais on hésite encore et la décision ne deviendra applicable qu'après le convent de 1877. En fait, de septembre 1876 à septembre 1877, toutes les loges travaillent sur la question, mise à l'étude, de la croyance en Dieu.

La Grande Loge d'Angleterre va sauter sur l'occasion pour rompre les relations avec l'obédience française.

Le 17 juillet 1879, le radical Arthur Ranc défend devant la loge *Les Amis Bienfaisants* le principe de la dissolution des congrégations. A la tribune de l'Assemblée, Jules Ferry a dénoncé dans l'ordre des jésuites une faction politique liée au parti antirépublicain. La querelle religieuse tourne en 1880 à la guerre ouverte. Le décret portant dissolution des congrégations religieuses jette de nombreux catholiques dans une résistance formelle. 5 643 religieux sont expulsés.

Cette résistance coïncide avec le développement de la campagne antimaçonnique : les loges sont accusées de pratiques



Dans les nombreuses productions inspirées par l'esprit antimaçonnique, le Diable a la part belle. Ces inventions délirantes firent la fortune du mystificateur Léo Taxil.

sataniques, de conspiration contre l'ordre social, de profanations du Saint-Sacrement.

La violence est maintenant dans les deux camps.

C'est en 1881 que la loge à laquelle il appartient avec le grade d'apprenti décide l'exclusion d'un journaliste anticléric originaire de Marseille nommé Gabriel Jogand-Pagès, plus connu sous le pseudonyme de Léo Taxil. Il va devenir quatre ans plus tard l'accusateur féroce (et très fantaisiste) de la franc-maçonnerie.

Le 20 avril 1884, le pape Léon XIII, sur lequel Gambetta avait fondé beaucoup d'espoirs pour réconcilier l'Église et la République, signe la plus violente condamnation que Rome ait jamais formulée contre l'ordre maçonnique. Ce texte sera plus tard appelé par Michel Dumesnil de Gramont, grand maître de la Grande Loge de France, « l'encyclique terrible ».

« Ce sont les jésuites, c'est le sombre état-major du cléricisme qui fait mouvoir à son gré les évêques et le pape lui-même explique quelques semaines plus tard, devant le convent du Grand Orient, Louis Amiable, vénérable de la loge *Isis-Montyon*... C'est l'Internationale noire... Nous sommes soumis à une vaste et incessante surveillance par des ennemis parfaitement organisés ».

Léon XIII vient en effet de proclamer que le but essentiel de la franc-maçonnerie reste de détruire de fond en comble toute la discipline religieuse et sociale. Il demande aux évêques d'engager la lutte contre la secte et reprend à son compte la thèse d'un royaume de Satan dont le siège se trouverait dans les

loges. C'est dans ce climat que débute en 1885 la campagne antimaçonnique de Léo Taxil.

Cet ancien maçon est à coup sûr un imposteur. Aux rituels qu'il a eus à sa disposition, il ajoute des textes de son invention afin de prouver aux catholiques que Lucifer est le suprême grand maître de toutes les obédiences du monde. Il imagine une haute maçonnerie qui contrôlerait toutes les loges et toutes les arrière-loges. Il exhibe une certaine Diane Vaughan qui prétend avoir été grande prêtresse de la secte diabolique avant de se convertir au catholicisme. Les révélations se succèdent. Le public apprend que le Diable converse tous les vendredis à trois heures avec le général américain Pike, présenté comme le chef universel de la franc-maçonnerie. La farce est grosse, mais Rome s'y laisse prendre. Taxil réussit à se faire recevoir en audience par le pape Léon XIII.

Taxil a des disciples qui ont encore plus d'imagination que lui. On voit alors le Diable se déguiser en crocodile pour jouer du piano dans les loges. Deux religieux, les jésuites Grüver et Portalié s'efforcent de dénoncer l'imposture, mais ils ne sont pas écoutés. En 1889, Léon XIII prononce une nouvelle condamnation. Il la renouvelle en 1892.

Le 29 avril 1896, coup de théâtre ! Léo Taxil, devant une nombreuse assistance convoquée à la Salle de la géographie, avoue qu'il s'est moqué du monde et qu'il a voulu se divertir aux dépens des catholiques français trop crédules. Il révèle que Diane Vaughan n'a jamais été qu'une dactylographe besogneuse et qu'il la payait pour tenir son rôle.

La campagne antimaçonnique ne s'interrompt pas pour autant. En 1899, Edouard Drumont affirme dans *La Libre Parole* que l'Ordre maçonnique, inventé par les juifs, est dirigé à la fois par des juifs et par des huguenots fanatiques. L'anticléricalisme grandit en même temps dans de nombreuses loges. En 1900, un convent international étudie les moyens de lutter contre les persécutions religieuses.

Le 19 mars 1902, Léon XIII fait une déclaration dans laquelle il assimile les maçons aux anciens manichéens et leur reproche de faire de la dissimulation la règle constante de leur conduite. Avec la constitution du gouvernement Combes et le projet de séparation de l'Eglise et de l'Etat, la querelle gagne l'ensemble de la presse française. L'affaire des fiches qui débouche en 1904 sur un énorme scandale renforce encore la campagne antimaçonnique. Les incidents se multiplient entre Paris et Rome. Combes rappelle l'ambassadeur de France auprès du Vatican. Mais le 18 janvier 1905, son gouvernement est contraint de démissionner.

C'est le gouvernement Rouvier qui fait alors voter la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat.

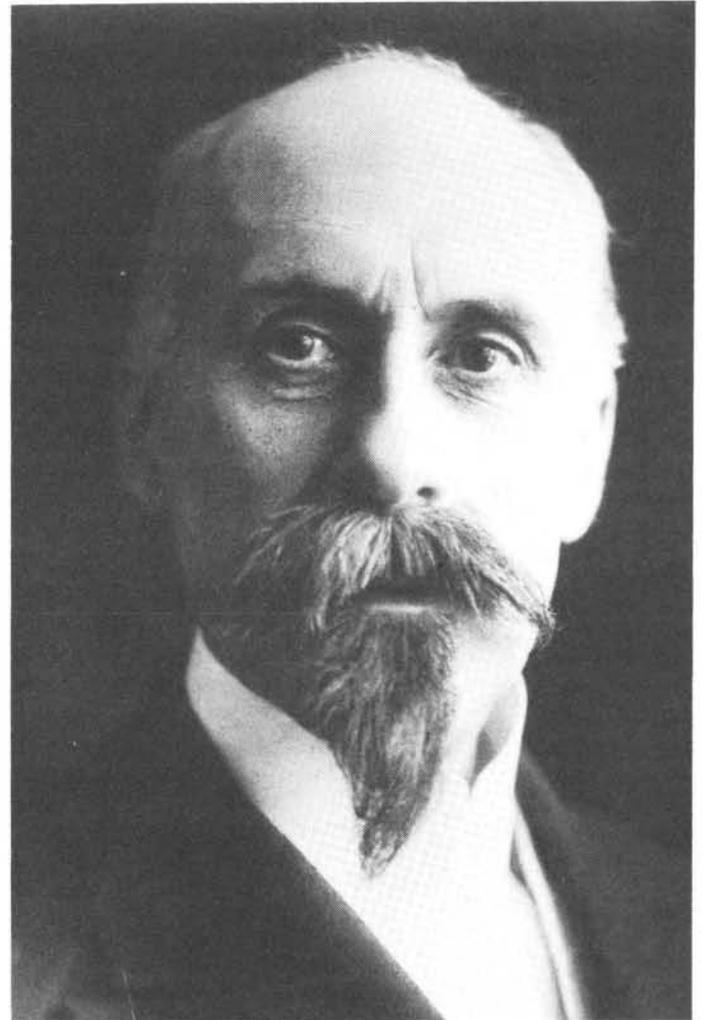
La maçonnerie se tient à ce moment sur la défensive. En 1911, l'abbé Tourmentin publie une liste de 30 000 francs-maçons. Ceux qui y figurent sont mis en quarantaine dans leurs villes et dans leurs entreprises. L'installation à Laval de la loge *Volney* amène les journaux locaux à dénoncer la secte qui est accusée de faire la guerre au clergé. Les journalistes catholiques qui se déchaînent ainsi ne peuvent évidemment imaginer qu'un demi-siècle plus tard, cette même loge *Volney* accueillera en tenue solennelle le R.P. Riquet ! La querelle va s'atténuer maintenant. La guerre de 1914 et la nécessité de l'union sacrée mettent provisoirement un terme à la guerre religieuse.

Un retour à la tradition

Lorsque les loges françaises reprennent leurs activités en 1918, le climat a changé. Au lendemain de l'armistice, c'est André Lebey, un maçon du Grand Orient, qui invite ceux qui ont besoin d'un culte d'aller au nid commun, la religion

catholique. Malgré tout, le convent de 1921 de son obédience dénonce encore le danger clérical. Une position plus nuancée sera prise par Gaston Martin lorsqu'il déclarera au convent de 1926.

« Nous plaçons Dieu devant nous, mes frères, et non derrière. C'est pour cela que notre foi ne peut pas être une foi morte ». Cette attitude, qui constitue en fait un retour à la véritable tradition maçonnique, sera celle de l'Association maçonnique internationale.



Pour avoir renoué le dialogue avec la papauté, Albert Lantoin (ci-dessus) fut accusé de s'être « vendu aux jésuites ». Les catholiques, eux, taxèrent son interlocuteur, le père Berteloot, d'« Instrument de la maçonnerie »...

Son convent de 1927 précise en effet :

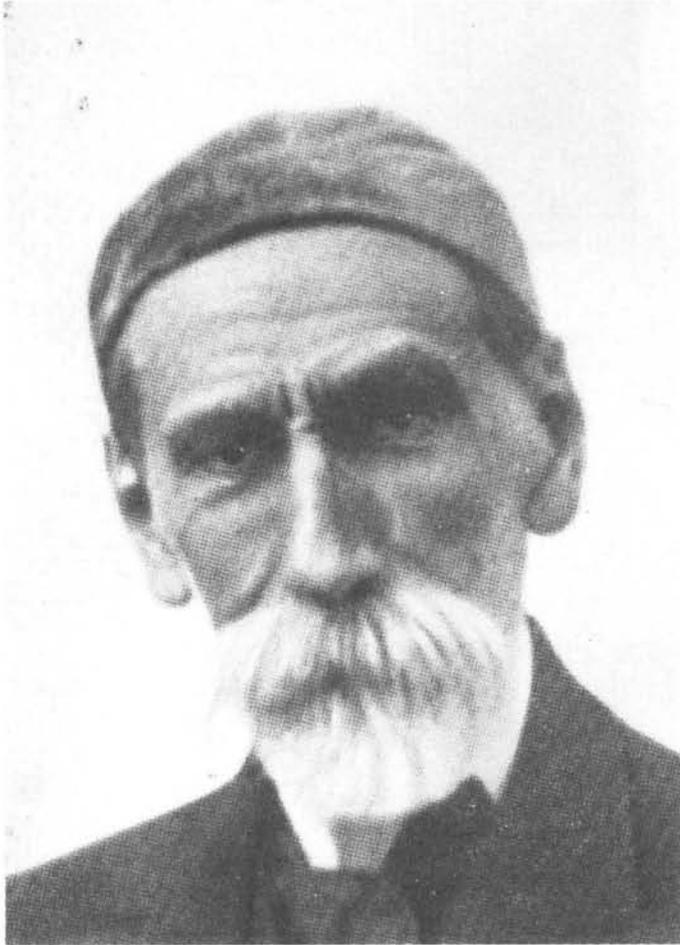
« La franc-maçonnerie reconnaît l'existence d'un principe supérieur et idéal, généralement désigné sous la dénomination symbolique de Grand Architecte de l'Univers. Elle ne combat ni ne recommande aucune conviction religieuse. »

Le Grand Orient de France refuse de se rallier à cette motion proposée par le Grand Orient des Pays-Bas. Le 4 septembre 1929, la Grand Loge d'Angleterre signifie qu'elle rompra toutes les relations avec les obédiences qui n'imposeront pas à leurs membres la croyance au Grand Architecte de l'Univers et en sa volonté révélée.

En 1933, quelques maçons français acceptent l'ouverture d'un dialogue avec des pères jésuites. Il s'agit d'élargir les entretiens que poursuit depuis plusieurs années le père Berteloot avec le frère Albert Lantoin, vénérable de la loge *Le Portique* et membre du Suprême conseil de France.

Cette prise de contact a lieu alors quē se réveille en France la campagne antimaçonnique que le scandale de l'affaire Stavisky ne fait qu'accentuer. Plusieurs journaux y apportent leur appui. Des personnalités catholiques comme le général Weygand font des conférences contre les sociétés secrètes.

En mai 1934, une maison d'édition catholique entreprend la publication en deux volumes des noms de plusieurs milliers de membres de la Grande Loge de France. Sur cette liste figurent, à



Oswald Wirth, haut dignitaire de la Grande Loge de France, réunit chez lui des maçons symbolistes et des catholiques fervents. La guerre mettra un terme à ses efforts de réconciliation.

côté des maçons authentiques, des hommes radiés depuis plusieurs années, ainsi que des profanes qui n'ont pris qu'une seule fois la parole lors de tenues blanches.

Ceux qui souhaitent jeter une passerelle entre la franc-maçonnerie et l'Eglise n'interrompent pas pour autant leurs efforts. C'est ainsi qu'on peut lire dans le numéro d'octobre 1934 de la revue « Le Symbolisme » :

« Catholicisme, maçonnerie, église, anti-église : Pourquoi ? Les adversaires d'aujourd'hui sont-ils à jamais irréconciliables ? Une architrave ne réunira-t-elle pas un jour les deux colonnes ? Au fond, et par des moyens moins différents qu'il ne semble de prime abord, ne poursuivent-elles pas un même but ? »

En 1937, le frère Lantoine adresse une « Lettre au souverain pontife » dans laquelle il propose un rapprochement.

« Il y a, précise-t-il, une région supérieure où la connaissance et la foi peuvent, non pas se rencontrer, mais se tolérer ».

Une partie de l'Eglise de France répond favorablement à ces avances. Le cardinal Verdier, le cardinal Baudrillard, le dominicain Gillet, supérieur général, écrivent à Lantoine pour lui témoigner leur sympathie. Le pape lui-même fait savoir qu'il apprécie cette démarche. Il est impossible, à ce moment, d'aller plus loin.

Malgré tout, dans le journal « L'Ere nouvelle », le journaliste franc-maçon Léo-Abel Gaboriaud propose d'enterrer l'anticléricalisme et d'avancer dans la voie de l'apaisement.

Tout en précisant que Lantoine n'engage que lui-même, Oswald Wirth, haut dignitaire de la Grande Loge de France, tient à faire savoir qu'il entend partager ses responsabilités.

Dans la plus totale discrétion, le dialogue se poursuit entre Lantoine et le père Berteloot. Le 15 septembre 1938, le religieux sort pourtant de sa réserve pour demander publiquement aux maçons s'ils auront le courage de rendre la maçonnerie à sa pureté primitive.

Cette fois, le dialogue provoque l'indignation dans les loges et dans l'Eglise. Lantoine est accusé de s'être vendu aux jésuites. Le père Berteloot se voit reprocher d'être devenu un instrument de la franc-maçonnerie. Malgré tout, plusieurs publications maçonniques approuvent l'initiative de Lantoine. C'est notamment le cas du « Bulletin des ateliers supérieurs du rite écossais », du « Bulletin de la Grande Loge de France », de « La chaîne d'union », de la revue suisse « Alpina ».

C'est le grand maître Michel Dumesnil de Gramont qui donne un coup d'arrêt en désavouant Lantoine et Wirth.

— Peut-être, écrit-il à la veille de la guerre, la maçonnerie obtiendrait-elle l'armistice espéré par Albert Lantoine et ses amis si elle consentait à adresser au Saint-Siège une lettre analogue à celle qui valut à l'« Action française » d'être relevée de l'interdit promulgué par la Congrégation de l'Index. Nous ne pensons pas qu'il se trouverait à la Grande Loge de France beaucoup de maçons pour mettre leurs noms sous cette supplique et signer ainsi pour notre obédience un arrêt de mort spirituelle.

Oswald Wirth ne va pas moins continuer à réunir chez lui jusqu'en avril 1940 des francs-maçons mystiques, des catholiques et des théologiens. Son rêve de réconciliation des forces spirituelles va être balayé par la défaite et par l'occupation.

Les ponts sont jetés

Les décrets de dissolution des obédiences, pris par le gouvernement de Vichy en août 1940 sous l'influence évidente de certains éléments catholiques, rejettent les maçons dans la clandestinité.

Malgré tout, le Comité d'action maçonnique créé au sein de la Résistance n'hésite pas à entrer en relations avec l'Episcopat. Les premiers pourparlers n'aboutissent pas et doivent être interrompus. Le 15 août 1942, le journal « Je Suis Partout » affirme que le RP Berteloot n'était qu'un utopiste et l'ami « éberlué » des francs-maçons.

Malgré tout, les prélats qui ont participé aux négociations organisées par Lantoine interviennent en faveur de ceux que les services allemands persécutent. C'est ainsi que Mgr Courbe et Mgr Beaussard n'hésitent pas à se porter garants de Charles Riandey, un haut dignitaire qu'ils avaient rencontré au domicile d'Oswald Wirth. Ce qui n'empêche pas Francis Viaud, haut dignitaire du Grand Orient, futur grand maître, de condamner formellement la campagne menée par Albert Lantoine en affirmant qu'elle pouvait tendre à introduire une cinquième colonne dans les temples.

L'inquiétude d'un F. : cro catholique rallume -t-elle

LES responsables de l'Eglise catholique manquent-ils vraiment d'imagination ?

La Sacrée Congrégation pour la doctrine de la foi lance un nouvel anathème contre la franc-maçonnerie : le 28 novembre 1983, un document émanant de cette institution précise « qu'aucun catholique ne saurait appartenir à la franc-maçonnerie sans se placer en état de péché grave, improprie à la réception des sacrements ».

Les francs-maçons croyants et catholiques pensaient vraiment en avoir terminé avec l'excommunication, prononcée contre eux sous la rubrique n° 2335 de l'ancien droit canon de l'Eglise qui, peut-être, avait contribué à les désigner comme victimes privilégiées des camps nazis en égalité avec les juifs et les Bohémiens.

L'esprit du concile du Vatican II avait pourtant éclairé les responsables de l'Eglise en préférant le dialogue à l'anathème.

Grâce au travail inlassable du révérend père Riquet en faveur des francs-maçons catholiques, le 25 janvier 1983, le nouveau code de droit canon promulgué par le pape Jean-Paul II a résolument écarté le mot de franc-maçonnerie dans la nouvelle rédaction du canon 1374, qui annulait l'ancien canon 2335. On y lit désormais « que quiconque donne son adhésion à une association qui conspire contre l'Eglise doit être puni d'une juste peine ; le promoteur ou le dirigeant d'une telle association sera puni d'interdit ».

Le franc-maçon n'est donc plus, comme précédemment, concerné « ipso facto » en tant que tel, mais uniquement dans la mesure où il conspire contre l'Eglise. Sur ce point fondamental, le révérend père Riquet, dans un article de « La revue des deux mondes » précise que « ce n'était certes pas le projet de la première Grande Loge de Londres », et poursuit : « En supprimant toute excommunication « latae sententiae » concernant la franc-maçonnerie de toute obédience, le nouveau droit canonique met fin à une longue et pénible controverse entre l'Eglise et la franc-maçonnerie ».

Il y avait là un grand mouvement d'espérance et tous les francs-maçons réguliers du monde étaient certains d'être admis dans le sein de l'Eglise.

Malheureusement, c'était bien méconnaître la puissance des ennemis de la franc-maçonnerie qui

militent toujours par leur action contre l'esprit de tolérance et de fraternité, tellement persuadés qu'ils sont de détenir la clef du Paradis.

Ce document de la Sacrée Congrégation de la doctrine de la foi a voulu être une bombe contre les francs-maçons qui, enfin, s'approchaient de la Sainte Communion la tête haute. En fait, cette bombe fait l'effet d'un pétard mouillé sur les francs-maçons réguliers, car depuis depuis bien longtemps, en se référant au Document Sepper de 1974, ils se sentaient en règle avec leur conscience et leur Eglise.

Les francs-maçons affirment bien haut leur croyance au Grand Architecte de l'Univers qui est Dieu.

Cette publication n'a suscité seulement qu'irritation et lassitude. Depuis l'effroyable holocauste de la terrible guerre, le monde n'aurait-il pas fait un pas de plus vers l'amour entre les hommes ? En revanche, cette déclaration a certainement réjoui les intégristes de l'extrême droite et enchanté les anticléricaux socialo-marxistes qui, par le biais de la laïcité, essayent de crucifier l'esprit de tolérance, y compris dans l'enseignement.

Il est bien évident que cette déclaration n'a aucun sens logique, car elle semblerait, d'une part, annuler les efforts de l'Eglise catholique vers l'œcuménisme ; d'autre part, elle ne se fonde sur aucun argument explicite : elle se contente d'affirmer que les principes des associations maçonniques ont toujours été considérées comme inconciliables avec la doctrine de l'Eglise. Elle oublie de préciser ce que sont ces principes ou ce qu'ils ont d'inconciliable. C'est un petit peu léger quand on connaît la précision des institutions romaines.

Le cardinal Sepper, malheureusement décédé, lui ne s'était pas trompé. Il avait fait mener une enquête sérieuse, examiner les rituels, analyser les principes de la franc-maçonnerie régulière. Ses conclusions ne pouvaient être que favorables à la franc-maçonnerie.

Alors, l'on ose conclure à l'invraisemblable : cette nouvelle position en apparence inexplicable a-t-elle un rapport avec la qualité du nouveau préfet de la Sacrée Congrégation de la foi, le cardinal Ratzinger ? Est-ce parce qu'il est de nationalité allemande ? Est-ce parce que l'épiscopat s'est

ant : l'Eglise ses bûchers ?



Le Grand Architecte de l'Univers. Dessin d'après un manuscrit français du XIII^e siècle.

toujours prononcé contre la franc-maçonnerie allemande ?

Est-ce la nostalgie d'un passé révolu qui voulait que l'on dénonce les œuvres du mal à la vindicte populaire ?

Heureusement, pour ces rétrogrades, il y aura toujours dans le monde des juifs, des francs-maçons et des Bohémiens.

Va-t-on insister à un réveil de la guerre religieuse ? Le 20 avril 1949, le Saint-Office rappelle les condamnations antérieures contre l'ordre maçonnique.

En 1950, quand est votée au Parlement la loi Barangé favorable aux écoles libres, le Grand Orient et la Grande Loge de France affirment immédiatement leur volonté de défendre l'enseignement public.

La querelle a repris et le convent de 1950 du Grand Orient proclame : « l'anticléricalisme, plus nécessaire que jamais, doit se dresser contre les empiètements du clergé sur les institutions. L'Eglise, qui paralyse le régime, cherche néanmoins à s'inclure dans un régime nouveau qui la tolérerait, fascisme ou démocratie antilaïque, qu'elle présente comme un rempart contre un totalitarisme athée venant de l'Est. Le cléricalisme est, de ce fait, un fauteur mondial de guerre. La défense de la laïcité est celle de la paix ».

Le durcissement est identique chez les catholiques. Le 19 mars 1950, « L'Osservatore Romano » a rappelé la législation canonique en vigueur à l'égard des francs-maçons et a démenti toutes les rumeurs qui ont pu circuler au sujet d'une prétendue réconciliation. Le journal « La Croix » reproduit alors cet article sous le titre : « Un avertissement du Saint-Siège ». Dans « Le Monde », Roger Priouret observe que le blâme vise la campagne menée par Lantoine et le père Berteloot que certains voudraient reprendre.

Le maçon Marc Rucart qui a été reçu par le pape en 1949 croit pouvoir affirmer que la prise de position de « L'Osservatore Romano » a été inspirée par des préoccupations strictement italiennes. Il précise qu'il n'a jamais été question d'un accord entre l'Eglise et la franc-maçonnerie, mais seulement d'une pacification des esprits. Tout au long de 1952, les feuilles de diocèses et de paroisses poursuivent une campagne contre les francs-maçons. Elle se développe encore en 1953 et toute la presse catholique, de « Témoignage chrétien » à « Carrefour » s'y engage. En mai 1953, un bulletin paroissial va même jusqu'à rendre les maçons responsables de la mode parisienne qui « corrompt » la femme. Et le journal « Le Monde » publie le 30 mars 1957 l'information suivante :

— Le Vatican invite les aumôniers militaires à surveiller les militaires et leurs familles en relation avec les partis d'extrême-gauche et la franc-maçonnerie.

Le 26 juillet 1958, au cours d'une semaine de formation pastorale, le pape Pie XII renouvelle la condamnation de l'ordre maçonnique. Le nouveau pouvoir politique instauré en France inquiète la plupart des maçons. Le 12 avril 1959, à Montendre, devant la loge *Les Pionniers du Progrès*, c'est le frère Chabet, membre du conseil de l'ordre du Grand Orient qui déclare :

— Où est la laïcité ? Nous nous trouvons devant une Eglise catholique qui va imposer ses maîtres, sa philosophie, ses méthodes.

Et cependant, dans le même temps, Marius Lepage, vénérable de la loge de Laval *Volney* et directeur de la revue « Le Symbolisme » s'efforce de maintenir dans les loges un courant spiritualiste inspiré de Lantoine et de Wirth.

Lepage entretient d'excellentes relations avec l'évêché de Laval. Le vénérable n'oublie pas que pendant l'occupation allemande Mgr Richaud est intervenu pour empêcher sa révocation. C'est lui qui, par l'intermédiaire de l'avocat catholique Alec Mellor, va obtenir du RP Riquet qu'il vienne parler dans sa loge. Ce jour-là, cent cinquante maçons de toutes les obédiences répondent à l'invitation de la loge *Volney*.

Toute la presse s'empare de l'affaire. A droite, on reproche à la hiérarchie catholique de s'être laissée abuser. Chez les maçons, on accuse Lepage de travailler pour le compte de l'Eglise. La justice maçonnique du Grand Orient est saisie. En



S'exprimant ici devant les frères de la Grande Loge de France, le révérend père Riquet fut l'un des liens les plus solides entre l'Eglise et la maçonnerie contemporaine (au second plan, H. Tort-Nouguès, grand maître actuel de la GLF).

laissant entrer dans le temple le profane Alec Mellor, le vénérable en effet n'a pas respecté les principes d'organisation des tenues blanches fermées. C'est seulement à partir de 1962 que le ton va baisser dans la presse catholique. Prenant la parole devant les membres du « Lion's Club » de Rambouillet, le père Riquet admet alors que le portrait du franc-maçon diffusé par la littérature catholique est injuste. Il pose alors pour la première fois en public la question de savoir si l'article 2335 du Droit Canon qui frappe d'excommunication les membres des sociétés secrètes qui se livrent à des machinations contre l'Eglise et contre les pouvoirs civils peut concerner les loges qui s'en tiennent aux anciens rituels et ne se consacrent qu'au perfectionnement moral et spirituel de leurs membres.

C'est à ce moment que la discussion entre catholiques et maçons spiritualistes prend un autre sens.

Le frère Van Hecke, grand maître de la Grande Loge nationale française, s'empresse de répondre qu'il n'y a chez lui rien d'hostile à l'Eglise catholique et à la papauté. Il pose alors la question :

« Le temps ne serait-il pas venu de repenser le problème du jugement porté par l'Eglise à l'égard de la maçonnerie que nous incarnons ? » Il importe ici d'observer que Van Hecke plaide pour « sa » maçonnerie et non pas pour l'ordre maçonnique dans son ensemble. Il ne s'agit encore que de distinguer la maçonnerie athée de la maçonnerie déiste. Le dialogue de sourds n'est donc pas terminé, puisque, pour le Grand Orient, il n'existe qu'une maçonnerie tolérante en regard d'une maçonnerie dogmatique.

Le Concile de Rome, en 1963, esquisse un mouvement diplomatique en direction de la maçonnerie. L'avocat Richard Dupuy, grand maître de la Grande Loge de France, confie alors à Jean-André Faucher et à Achille Ricker, pour leur « Histoire de la franc-maçonnerie en France » :

« Cette initiative de l'Eglise doit être considérée dans le cadre d'une tentative faite depuis plusieurs années pour ramener l'église anglicane dans le giron de l'église romaine. Cette réconciliation spectaculaire ne peut évidemment avoir lieu sans que soient réglés les rapports de l'Eglise romaine avec la Grande Loge Unie d'Angleterre. »

Le RP Riquet a conservé toutes ses relations dans les cercles maçonniques. C'est ainsi que le 15 mars 1977, il est amené à

faire une conférence sur le racisme devant les membres de l'Abbé Grégoire, une loge parisienne de la Grande Loge de France.

Depuis quelques années, de nombreux religieux sont venus parler en loge. La tenue la plus spectaculaire a été celle qui, sur l'initiative du grand maître Pierre Simon, a amené Mgr Pézeril, évêque auxiliaire de Paris, à s'adresser aux membres de la Grande Loge de France.

De même, Mgr Gand, archevêque de Lille, a accepté l'invitation d'une loge du Nord. Le 24 février 1978, la loge parisienne *Memphis-France* a invité l'abbé Desbrosses à préciser « les positions de l'Eglise face aux sociétés initiatiques ».

Cette rencontre est importante parce que c'est elle qui va permettre aux maçons de faire le point sur la position de l'Eglise envers leur ordre. Vingt-neuf loges de Paris et de la région parisienne participent à cette soirée.

L'abbé Desbrosse, professeur de séminaire, est depuis plusieurs années un spécialiste des problèmes religieux auxquels il s'est beaucoup consacré pendant le temps qu'il a passé au grand séminaire de Rome.

Devant un temple plein à craquer, le prêtre admet d'entrée que l'Eglise a souvent varié dans sa position à l'égard des sociétés initiatiques. Pour contrebalancer son propos, il souligne les contradictions des francs-maçons concernant l'ésotérisme et l'initiation. Il admet que les définitions données de la franc-maçonnerie dans les ouvrages catholiques sont souvent fausses et tendancieuses, mais il cite en regard des définitions du christianisme données par des maçons, qui ne sont pas plus honnêtes.

Le conférencier va-t-il renvoyer dos à dos les catholiques et les maçons du XIX^e siècle ? Il va jusqu'à affirmer :

« De 1738 à 1974, les relations entre l'Eglise et la franc-maçonnerie peuvent se résumer en deux mots : incompréhension et conflits ». Il observe alors que lorsque le pape Clément XII a prononcé la première condamnation en avril 1738, il était octogénaire, malade et presque aveugle, qu'il avait été loin de soupçonner l'importance et les répercussions de sa décision.

Les motifs de cette condamnation ? Le secret. L'abbé Desbrosses n'hésite pas à affirmer alors que l'Eglise s'est

longtemps trompée sur le sens du secret initiatique. L'accueil sur un pied d'égalité des hommes de toutes religions et le prêtre convient que l'enrichissement théologique de Vatican II en matière œcuménique suffit à écarter ce prétexte. Il va même jusqu'à dire : « Ici, on peut affirmer que la franc-maçonnerie a devancé l'Eglise. »

Enfin, il y a les causes cachées de la condamnation, connues de Clément XII seul. Elles ne sont pas d'ordre doctrinal ou moral mais ne relèvent que de l'opportunité et de la politique. Il s'agit de faire cesser les menées de francs-maçons jacobites qui gênent à cette époque le prétendant Jacques Stuart.

Pour l'abbé Desbrosses, le départ des loges des catholiques et des ecclésiastiques à partir du Concordat de 1801 a pesé sur l'évolution de la franc-maçonnerie.

Rappelant toutes les condamnations pontificales, l'abbé reproche à la maçonnerie française d'avoir commis la même faute que l'Eglise de France en se conduisant souvent comme une puissance temporelle. Dès lors, ce que Pie VII, Léon XIII, Pie VIII et Pie IX condamnent, c'est avant tout la politique avancée des loges. Rome juge toute la maçonnerie à travers l'image que lui offre la maçonnerie italienne.

Si le climat change à partir de la période 1920-1925, l'abbé Desbrosses n'hésite pas à affirmer que c'est avant tout parce que la maçonnerie a changé d'attitude. Dès lors, pourquoi donc l'Eglise ne rectifierait-elle pas la sienne ? Il souligne l'importance du livre d'Alec Mellor, « Les francs-maçons, nos frères séparés », et aussi celle de la venue en loge du père Riquet.

Où en est-on alors ?

Le 19 juillet 1974, le cardinal Sepper, préfet de la Congrégation pour la doctrine et la foi, publie un texte où l'on peut lire qu'« on peut enseigner avec sûreté et appliquer l'opinion des auteurs disant que l'article 2335 du Droit Canon concerne seulement les catholiques qui font partie d'associations agissant contre l'Eglise ». L'abbé Desbrosses explique de son côté que l'Eglise n'a pas pu aller plus loin parce que devant la diversité des conceptions maçonniques il ne lui était pas possible de prendre une position absolue et unique.

« Aujourd'hui, observe-t-il, nous constatons qu'il y a des catholiques qui sont francs-maçons. Je crois sincèrement que la franc-maçonnerie ne s'en porte pas plus mal. En tout cas, je suis sûr que l'Eglise peut leur faire confiance. »

C'est le frère Faucher qui a été chargé par le conseil fédéral de répondre à l'abbé Desbrosses et de préciser la position de la Grande Loge de France.

« Je dois dire qu'aujourd'hui, nous croyons très sincèrement, comme vous, que l'heure est à la réconciliation déclare le grand

chancelier d'alors mais les conditions mêmes dans lesquelles se fera ce qu'il convient d'appeler une absolution nous préoccupent énormément. Cela nous inquiète beaucoup parce que, si nous sommes prêts à entrer dans ce grand climat de fraternité, nous tenons à rappeler que nous, les francs-maçons de 1978, nous ne sommes pas seulement solidaires de tous nos frères à travers le monde, de tous les pays, de toutes les races, de toutes les religions. Nous sommes aussi, dans la chaîne de fraternité, solidaires de tous nos frères à travers les siècles et surtout de ceux qui, à certaines époques, dans certains pays, ont été persécutés. Je pense que vous ne trouverez pas à la Grande Loge de France, même parmi nos frères attachés à leur foi catholique, un seul franc-maçon qui serait prêt à payer cette absolution d'aujourd'hui d'une sorte d'approbation des condamnations passées qui ont frappé nos frères. »

Et de préciser encore :

« Je voudrais vous dire que si nous ne sommes pas demandeurs, nous sommes fort intéressés... Je ne connais pas, je n'ai jamais connu une loge à la Grande Loge de France où l'on puisse tenir des propos qui constitueraient une conspiration contre l'Eglise, contre n'importe quelle Eglise, ni d'ailleurs contre l'Etat. Dès lors, à partir du moment où les règlements de notre ordre sont aussi précis sur ce point, qui est le seul sur lequel se justifie encore l'article 2335 du Droit Canon, je pense qu'en ce qui nous concerne la question est réglée... Je dirai même, monsieur l'abbé, que s'il y a dans nos loges des athées, des agnostiques et des croyants, chacun, chez nous, sait mieux qu'en y entrant pourquoi il a fait ce choix. L'homme qui a une foi, en apprenant dans la loge à se mieux connaître, devient sans doute un meilleur croyant qu'il ne l'était avant d'entrer en franc-maçonnerie. »

Le dialogue devait en rester là. Provisoirement.

Il y a eu depuis les déclarations publiques de Paul Gourdot, grand maître du Grand Orient de France, tendant à réveiller dans le pays la guerre scolaire. Il y a eu aussi, à la journée de Suresnes des sénateurs RPR, en 1983, la déclaration de Richard Dupuy, ancien grand maître de la Grande Loge de France, affirmant son soutien à l'école privée, puis la mise au point de la Congrégation pour la doctrine et la foi qui apporte une interprétation plus sévère du Droit Canon.

Les obédiences traditionalistes du monde entier n'ont pas réagi et n'ont pas cru devoir faire de mise au point. Elles ont pris acte de ce qu'il faut bien considérer comme un coup d'arrêt donné, par la volonté de Jean-Paul II, aux tentatives de rapprochement. De toute évidence, elles paraissent convaincues qu'un jour ou l'autre le dialogue reprendra. La franc-maçonnerie, tout comme l'Eglise, n'a-t-elle pas l'éternité devant elle ?

LA TENUE BLANCHE FERMÉE

qu'elle organise le

MARDI 22 JUIN à 20 h. 30

en l'Hôtel de la Grande Loge de France (Grand Temple)

8, rue Puteaux - Paris-17^e

au cours de laquelle

Monseigneur Daniel PÉZERIL

Évêque Auxiliaire de Son Éminence le Cardinal Archevêque de Paris

prononcera une conférence intitulée

SIGNES DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DE DEMAIN

Tenue sombre
Gants blancs

Le Vén. Aurèle PANSIERI

La franc-maçonnerie et la liberté scolaire

LA TOLÉRANCE A SENS UNIQUE ?

par **Marc DEM**

LE 6 avril 1952, Francis Viaud, grand maître du Grand Orient, rappelait : « Notre Ordre, le plus ancien de France, est celui qui, par ses fibres les plus intimes, par son rite français n'imposant aucune invocation dogmatique, se rattache à la tradition humaine et laïque la plus pure, celle de nos philosophes et de nos encyclopédistes. » Il ajoutait : « Jules Ferry était franc-maçon, il appartient à ces deux beaux ateliers du Grand Orient de France : la loge *La Clément Amitié*, la loge *Alsace-Lorraine*... Les lois laïques furent son œuvre à la fois prudente, réfléchie et enthousiaste. Rien de surprenant à voir accoupler, une fois de plus, franc-maçonnerie et laïcité, c'est-à-dire en fait liberté et tolérance. »

Un accouplement qui a enfanté le sectarisme décelable dans les propos de la grande obédience depuis mai 1981.

Quand on dit que la franc-maçonnerie veut la mort de l'école libre, on dit vrai, mais c'est au « Grand O » qu'il faut penser alors. D'autres obédiences se refusent à prendre parti ou même acceptent la dualité scolaire. C'est le cas notamment de la Grande Loge nationale française, qui dépend de la Grande Loge d'Angleterre et a pour landmark la croyance au « Grand

Architecte de l'Univers ». A ce titre, elle affirme prendre position en faveur de l'école privée.

Remarquons encore que des loges affiliées au Grand Orient de France n'ont pas accepté de le suivre. Ce sont celles qui se réclament également du Grand Architecte. Fin 1982, le frère René Jonas envoyait à toutes les loges de la Fédération le texte de la résolution votée par le convent sur la laïcité le 12 septembre. Professant que la laïcité est considérée par le Grand Orient « comme une éthique globale de société », le convent « rappelle l'engagement des membres de l'obédience d'œuvrer, à tous les niveaux de leurs responsabilités, pour la réalisation de l'objectif ainsi une fois de plus défini ». Il rappelle « les décisions prises par le convent de 1981, relatives à l'abrogation immédiate des lois antilaïques (Marie, Barangé, Debré, Guermeur) et demande à l'obédience tout entière de se mobiliser sur notre idéal laïque. »

A quoi une loge de province répond : « Nous refusons de donner notre caution au texte proposé, car nous y voyons pointer un nouveau dogme plus pervers, puisqu'il est politique avec une forme de sectarisme qui, à notre sens, n'a rien à voir avec l'éthique maçonnique. Si nous devons respecter notre serment de fidélité à l'idéal laïque, nous nous refusons de soutenir une école dite laïque dont les porte-parole et syndicats, SNI, FEN, etc. sont engagés, voire tendancieux. Notre vote est donc contre ce projet proposé. »

Qui tient les écoles tient tout

Le vénérable qui signe ces lignes et les frères de sa loge apportent un élément d'appréciation supplémentaire en niant le caractère laïque de l'école publique actuelle et en dénonçant sa politisation. « Notre respectable loge, écrivent-ils, de par les constitutions d'Anderson, a pour principe de rester au-dessus de tout système politique ou religieux, sans en prôner aucun. » Le Grand Orient, lui, a depuis longtemps jeté, en ce qui concerne ce principe, son tablier par-dessus les moulins, comme le dit très bien notre confrère « Le Monde » dans son numéro du 13 août 1981 : « Le parti socialiste est profondément imprégné d'esprit maçonnique... au point qu'on ne saurait dire aujourd'hui avec précision lequel, du parti socialiste ou du Grand Orient de France, a investi l'autre. »

C'est que les intérêts de l'un et de l'autre convergent sur la question de l'enseignement. « Qui tient les écoles tient tout », disait au siècle dernier Jean Macé, de la loge *La Parfaite Harmonie*, fondateur de la Ligue de l'enseignement, qu'il qualifiait publiquement d'« institution maçonnique » et qui est l'une des composantes du Comité national d'action laïque de Michel Bouchareissas, avec d'ailleurs le Grand Orient de France.

Cela veut dire que la laïcité obligatoire pour tout le monde est un des vieux rêves du Grand Orient et que la lutte contre l'école



« Qui tient les écoles tient tout », disait le frère Jean Macé, fondateur de la Ligue de l'enseignement (dessin de Gill).



Février 1981 : François Mitterrand est convié par le grand maître Roger Leraud, du GO, à exposer ses projets en matière scolaire, sous l'œil perplexe d'André Henry, de la FEN. La revue du GO, « Humanisme », reproduira intégralement les propos — sibyllins — du candidat socialiste. Seuls les écrits restent...

« Contre tout ce que nous sommes... »

« O U'ON ne traduise pas ces propos en disant que nous entendons que ce grand service public de l'éducation nationale s'érige en monopole. Jamais n'a visité notre esprit l'idée qu'il y aurait à son tour intolérance et qu'il serait exigé d'interdire à quiconque d'enseigner à d'autres, d'abord à ses fils et à ses filles, ce en quoi on a soi-même cru, ce que l'on sent, ce que l'on veut. Loin de moi cette idée (...).



» Il en est qui, sous couleur de religion, de système d'Etat ou de raison d'Etat, ont organisé le système éducatif de leur pays de telle sorte que, par avance, on compte sur la soumission de l'esprit. Quel est celui, celle d'entre vous qui pourrait songer un instant à faire de l'éducation nationale française un système de cet ordre ? Cela serait contre tout ce que nous sommes, contre tout ce que vous êtes, contre tout ce que vous faites, contre tout ce que vous voulez, contre tout ce que vous expliquez. »

(François Mitterrand au colloque sur la laïcité organisée par le Grand Orient de France en 1981.)

LA LAÏCITÉ PARTICIPE AU COMBAT DES HOMMES POUR LEUR LIBÉRATION

par M. François MITTERRAND

56



**Avril 1983 :
Rocard,
Schwartzberg
et Bérégovoy
doivent justifier
les hésitations du
gouvernement
lors du « colloque
national sur
l'éducation
civique et
sociale »
organisé par le
GOF.**



libre recouvre un formidable appétit de puissance, la volonté de « tout tenir » en assurant l'emprise des loges sur la jeunesse.

La laïcité du grand maître Viaud, tout comme celle de ses successeurs, n'est pas la neutralité. Il s'agit de travailler contre quelqu'un, contre quelque chose. Ses adversaires sont « ceux qui préfèrent le mol oreiller des dogmes figés à l'effort du libre examen et de la raison ». Les francs-maçons « tentent de rechercher une vérité humaine, dégagée de toute vérité révélée ». Qui enseigne une vérité révélée sinon l'Eglise catholique ? La laïcité est donc ouvertement dirigée contre l'Eglise catholique.

La tolérance ? Elle consiste dans le « respect des croyances, des aspirations vers un Dieu qui n'est, après tout, qu'une création de l'homme lui-même, épris d'un désir de perfection. » Dieu sera toléré dans les écoles à condition, bien entendu, qu'il n'existe qu'à titre allégorique, comme une fabrication de l'esprit humain. Car il est bien question d'imposer à l'école cette vision athée du monde : « Si l'on veut des hommes libres, que l'on commence d'abord par leur apprendre, dès l'enfance, à penser librement, ouvertement, humainement, au contact de toutes les idées. » C'est un programme négatif, qui rejette la conception chrétienne de l'univers.

Dieu est considéré par Ferry comme un principe de division,

et de guerre civile : « Oui, messieurs, il y a des établissements où l'on tient école de contre-révolution ; où l'on apprend à détester et à maudire toutes les idées qui sont l'honneur et la raison d'être de la France moderne. Et la jeunesse qui sort de là, élevée dans l'ignorance et dans la haine des idées qui nous sont chères, songez qu'elle va se heurter, dès ses premiers pas dans la vie, contre une autre partie de la jeunesse française élevée dans une autre école, chauffée à un foyer bien différent. Voyez-vous, dans un prochain avenir, ces deux camps opposés l'un à l'autre... » (à la tribune de la Chambre des députés).

La tolérance ne va donc pas loin. Il faut éliminer physiquement l'école concurrente, celle qui ne partage pas les idées chères aux extrémistes laïques de la franc-maçonnerie. On comprend de travers des événements actuels si l'on se laisse abuser par le programme consistant à apprendre aux enfants « à penser librement au contact de toutes les idées ». Toutes les idées, sauf l'idée chrétienne, évoquée s'il y a lieu sous le seul angle historique et anthropologique.

Telle est la position maçonnique depuis toujours et François Mitterrand y adhère pleinement, comme il le déclarait le 7 février 1981 aux Assises internationales de la laïcité, organisées à Paris par le Grand Orient : « La maçonnerie, telle que je l'imagine puisque je n'en suis pas, c'est... une philosophie. En

ce sens, j'ai le sentiment que les problèmes de la laïcité sont naturellement introduits dans la réflexion initiale de ceux qui ont fait ce choix. Bien entendu, vous n'êtes pas les seuls, il y en a d'autres dont je suis et c'est ce qui compose aussi l'élément fondamental de notre fraternité. »

L'étude de la guerre menée par les laïques à l'enseignement libre montre qu'elle n'est pas une affaire de « fonds publics » mais que les objectifs profonds sont bel et bien une mainmise sur la nation par le monopole éducatif. La revue du Grand Orient, « Humanisme », publiait encore en février 1982 un article où l'on peut lire cette phrase inquiétante : « Aujourd'hui, l'Education est en danger, car l'instruction d'une partie des enfants de la République risque de rester confiée à des établissements apparentés à des institutions religieuses si nous ne réagissons pas avec force et vigueur. » L'abrogation des lois Debré et Guerneur obligerait certainement de nombreuses écoles à fermer ou à se laisser intégrer ; il n'en resterait pas moins une certaine quantité pour continuer à fonctionner avec des fonds privés. De nouvelles écoles hors contrat verraient très probablement aussi le jour pour faire face à la demande des familles qui ne se résigneraient pas à confier leurs enfants au grand service public unifié et laïque. Le Grand Orient regarderait ces établissements comme un danger pour la République et, dans un second temps, réclamerait leur suppression.

Une sommation du grand maître

La victoire de la gauche en mai 1981 a été pour le Grand Orient la concrétisation d'une situation politique propice à ces desseins. La présence de nombreux frères dans le gouvernement et les diverses allées du pouvoir lui a fait penser que tous les espoirs étaient permis ; plus : il s'est considéré en pays conquis, comme en témoigne le ton de cette proclamation : « L'heure est venue d'une renaissance de l'école de la République. La mise en place du grand service unifié et laïque doit être sans tarder décidée dans son principe par le Parlement, au moyen d'une loi cadre d'orientation fixant les objectifs et les délais ». Tout y est, y compris la marche à suivre. Le Grand Orient se comporte comme une institution fixant les grandes lignes de la politique du pays, rôle réservé par la Constitution au président de la République.

L'ordre rameute ses troupes, celles qui détiennent les leviers de commande, les gourmande et les menace :

« Il convient en effet que se construise rapidement l'école du XXI^e siècle et elle ne peut être pour nous que républicaine et laïque ; rien ne justifie les attermolements actuels sinon les opportunistes politiques que les francs-maçons du Grand Orient de France ne peuvent en aucune manière reprendre à leur compte, quel que soit leur engagement personnel par ailleurs, car nous avons tous ici prêté l'obligation de laïcité lors de notre admission dans l'ordre. Plus particulièrement, ceux d'entre nous qui occupent des fonctions publiques doivent se la

rappeler. L'obéissance, elle, se la rappellera car la liberté de croissance ne se transige pas. »

En d'autres termes : vous êtes francs-maçons avant d'être les élus de la nation ; vous avez pris des engagements, respectez-les, sinon nous saurons nous rappeler à votre bon souvenir.

Les rappels à l'ordre vont se succéder de trimestre en trimestre. En avril 1982, un communiqué est rendu public : « Les francs-maçons du Grand Orient de France rappellent que dans l'enseignement il faut revenir à un enseignement public à l'abri de tout dogme et de toute influence, notamment par l'abrogation des lois antilaïques Barangé, Debré et Guerneur. » Les enfants doivent être soustraits, par conséquent, à l'influence de tout dogme, sauf du dogme maçonnique selon lequel il n'existe pas de dogme. Les « raisons d'opportunité » qui ont empêché le parlement de légiférer selon les vœux du Grand Orient sont de nouveau critiquées.

En novembre de la même année, nouvelle proclamation et, en décembre, le grand maître écrit au président de la République pour s'étonner de sa lenteur à suivre ses instructions. Il le somme de prendre rapidement « des mesures destinées à la construction d'un grand service public unifié et laïque d'éducation par l'intégration des établissements scolaires qui ne pourraient continuer à bénéficier de l'aide de l'Etat qu'en perdant leur caractère propre... Notre conception de l'école laïque exclut toute possibilité de dualisme au sein du service public. »

Il est notable que le Grand Orient ne parle pas à François Mitterrand de son grand service unifié, celui que le candidat à la présidence a inscrit dans ses 110 propositions. Précédemment, il écrivait : « le grand service unifié » sans préciser que c'était celui du plan socialiste pour l'Education nationale, comme si, en fait, il s'agissait de quelque chose qui appartenait en propre à l'ordre et d'une notion familière à ses membres. On peut voir là le signe d'une réalité que l'opinion ne perçoit généralement pas : le plan socialiste pour l'éducation du frère Mexandeu est dans le droit fil du plan maçonnique pour l'éducation.

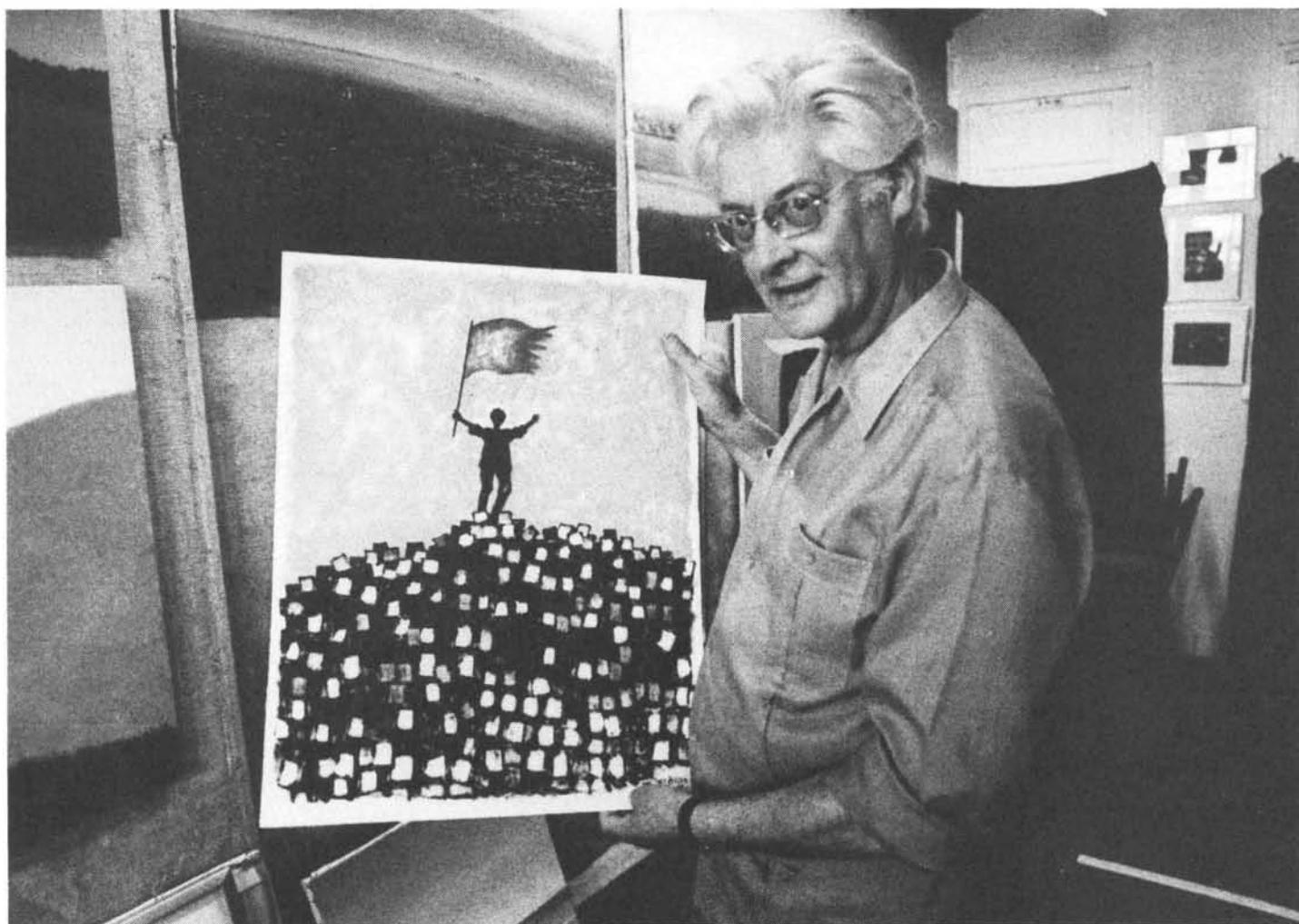
En avril 1983 deux ministres, Rocard et Bérégovoy, sont pris à partie, au cours d'un colloque, par le grand maître. Les attermolements, leur dit-il, n'ont aucune justification. « Rien ne justifie le recul pris avec les fondements mêmes de la vie civique et sociale, même pas les opportunités, même pas les questions urgentes et immédiates, quelle que soit leur importance ». Cette fois, le ton évoque celui des intégristes musulmans. La Charia maçonnique doit avoir le pas sur tous les autres problèmes, la loi suprême de la laïcité ne s'embarrasse d'aucune réalité circonstancielle. On s'aperçoit alors, si on ne s'en était pas rendu compte plus tôt, que la maçonnerie laïque est une sorte de religion, pour parler plus exactement une antireligion et son souci fondamental est de couper le lien qui rattache les hommes à Dieu. Le frère . Viviani exprimait exactement la chose en se félicitant, au début du siècle, d'avoir « éteint dans le ciel des étoiles qui ne se rallumeront pas ». Dans le ciel de Versailles, le soir du 4 mars 1984, les étoiles brillaient toujours.



Les sept familles de la franc-maçonnerie

LES MAÇONS ONT PLUSIEURS MAISONS

par Jean VITIANO



Peintre réputé, Fred Zeller fut grand maître du Grand Orient de France. On lui reprocha d'avoir rompu le secret maçonnique dans son livre « Trois points c'est tout ».

LE grand maître Richard Dupuy l'écrivait dans un précédent « Crapouillot » : l'essence de la démarche maçonnique restera toujours un mystère aux yeux du public, parce qu'elle réside dans l'initiation. Le profane a toutefois accès à ce qui apparaît de la franc-maçonnerie dans le monde visible. Qu'on la qualifie de société de pensée, de mouvement initiatique, d'organisation de secours mutuel ou de groupe de pression, la franc-maçonnerie fonctionne grâce à des institutions, les obédiences, qui fédèrent et coordonnent les loges reconnaissant une même autorité, et se réclamant des mêmes principes. Pour comprendre les buts de la franc-maçonnerie, le plus court chemin consiste donc à étudier ces grandes « familles » maçonniques dont naissance, mariages et divorces ponctuent l'évolution depuis les origines, et qui en

expriment aujourd'hui la variété. Pour certains « frères », cette pluralité permet à chaque obédience de définir sa propre voie du point de vue philosophique, religieux, politique, et offre ainsi un plus grand choix au candidat profane. Pour d'autres, cette multiplicité diminue l'influence de l'ordre et constitue, face au monde profane, un attristant spectacle de division, alors que, par nature, la maçonnerie est faite pour unir.

Bien que tirant leur origine d'un même tronc initiatique commun et bien qu'utilisant à peu près les mêmes outils, les mêmes rituels symboliques, les mêmes tabliers et les mêmes cordons — mais de couleur différente —, chacune des obédiences maçonniques françaises possède sa propre identité et ses moyens caractéristiques de travail et d'action vers l'extérieur.

I. — LE GRAND ORIENT DE FRANCE 16, rue Cadet - Paris IX^e

Par le nombre élevé de ses membres (environ vingt-cinq mille), répartis dans quatre cent cinquante loges, on considère que le Grand Orient de France est la plus importante obédience maçonnique française.

Siégeant dans une grande construction moderne et confortable située tout près des grands boulevards, elle prétend être, avec son récent bicentenaire, la plus ancienne de toutes les organisations maçonniques actuellement en activité sur le territoire national.

Composé de plus de cent cinquante immeubles gérés par des associations ou des sociétés locales, le patrimoine immobilier du Grand Orient de France peut être estimé à une somme dépassant largement les cent millions de francs.

Dans ses statuts actuellement en vigueur, le Grand Orient de France, qui tire ses origines des Constitutions d'Anderson, rédigées en Angleterre en 1723, se définit de la manière suivante :

ARTICLE PREMIER. — *La franc-maçonnerie, association essentiellement philanthropique, philosophique et progressive, a pour objet la recherche de la vérité, l'étude de la morale et la pratique de la solidarité ; elle travaille à l'amélioration matérielle et morale, au perfectionnement intellectuel et social de l'humanité.*

Elle a pour principe la tolérance mutuelle, le respect des autres et de soi-même, la liberté absolue de conscience.

Considérant les conceptions métaphysiques comme étant du domaine exclusif de l'appréciation individuelle de ses membres, elle se refuse à toute affirmation dogmatique.

Elle a pour devise : Liberté, Egalité, Fraternité.

Cette rédaction, qui exclut toute référence à la notion spirituelle du Grand Architecte de l'Univers et aux autres « Lumières » du rituel maçonnique, résulte de la décision prise par un convent il y a plus de cent ans (le 16 septembre 1877). Depuis lors, le Grand Orient de France a perdu sa « régularité » d'origine, puisque la Grande Loge unie d'Angleterre ainsi que toutes les autres Grandes Loges anglo-saxonnes lui ont retiré leurs « reconnaissances » et ont interrompu toute correspondance avec lui.

II. — LA GRANDE LOGE DE FRANCE 8, rue Puteaux - Paris XVII^e

Dès le premier article de sa déclaration de principes, la Grande Loge de France affirme avec force qu'« elle travaille à la gloire du Grand Architecte de l'Univers ». Conformément aux traditions de l'ordre, elle ouvre ses travaux en présence des trois grandes « Lumières » — l'équerre, le compas et un livre de la Loi sacrée — qui doivent obligatoirement être placés sur l'autel des loges pratiquant le rite écossais ancien et accepté.

Puissance maçonnique « indépendante et souveraine », pratiquant le rite écossais ancien et accepté, la Grande Loge exerce sans partage sa juridiction sur les trois premiers grades de la franc-maçonnerie symbolique (apprentis, compagnons et maîtres-maçons). Sa souveraineté repose sur le suffrage universel des maîtres-maçons régulièrement réunis en loge et de leurs quatre cents députés présentés annuellement en convent.

Ayant été primitivement totalement dépendante du suprême conseil de France, sous la dénomination de Grande Loge symbolique écossaise, l'actuelle Grande Loge de France a acquis son autonomie en 1894. Ses membres portent depuis 1965 le titre de « francs-maçons anciens et acceptés du rite écossais ».

Réunissant environ treize mille membres actifs, qui travail-



Le docteur Pierre Simon, ancien grand maître de la Grande Loge de France. Ses recherches sur la sexualité marquèrent une date dans l'évolution des mœurs.

lent dans deux cent quatre-vingt-dix-huit loges, la Grande Loge occupe la deuxième place parmi les grandes obédiences maçonniques françaises.

III. — LA GRANDE LOGE NATIONALE FRANÇAISE 65, boulevard Bineau - Neuilly-sur-Seine

Possédant une règle en douze points, qu'elle conserve et applique religieusement, la Grande Loge nationale française (Bineau) est une obédience qui se déclare ouvertement déiste.

Parmi toutes les puissances maçonniques existant en France, elle est la seule à avoir le privilège de bénéficier de la « reconnaissance » de la Grande Loge d'Angleterre. Cela lui permet de se considérer officiellement comme la seule institution maçonnique valablement régulière de France.

Pour mieux comprendre les raisons de cette reconnaissance, voici quelques-uns des articles de la fameuse règle en douze points :

1. — *La franc-maçonnerie est une fraternité initiatique qui a pour fondement traditionnel LA FOI EN DIEU, Grand Architecte de l'Univers.*

6. — *La franc-maçonnerie impose à tous ses membres le respect des opinions et croyances de quiconque. Elle leur interdit en son sein toutes discussions ou controverses politiques ou religieuses. Elle est ainsi un centre permanent d'union fraternelle où règnent une compréhension tolérante et une fructueuse harmonie entre des hommes qui, sans elle, seraient restés étrangers les uns aux autres.*

7. — *Les francs-maçons prennent leurs obligations sur un volume de la Sainte Loi afin de donner au serment prêté sur lui le caractère solennel et sacré indispensable à sa pérennité.*

Avec un effectif d'environ quatre mille sept cents membres pratiquant le rite écossais rectifié, le rite écossais ancien et accepté, le rite émulation et le rite de marques, la Grande Loge nationale française totalise cent soixante-dix loges, réparties en loges provinciales et loges du district.

Son recrutement se fait surtout parmi des notables. Ceux-ci doivent obligatoirement adhérer aux principes fondamentaux des *Landmarks* (règles), que la Grande Loge unie d'Angleterre considère comme intangibles et d'une stricte observance (précisons pour une meilleure compréhension que le premier commandement de ces *Landmarks* est la croyance en Dieu).

Cette caractéristique dominante de la Grande Loge nationale française interdit à ses adeptes, sous peine de radiation immédiate, toute fréquentation des autres obédiences françaises, qu'elle se refuse obstinément à reconnaître.

IV. — LA GRANDE LOGE NATIONALE FRANÇAISE (Opéra)

Plusieurs notables de la Grande Loge nationale française (Bineau), supportant mal l'emprise que la puissante loge mère

anglaise entendait exercer sur eux en les isolant de leurs « frères » des autres obédiences françaises, décidèrent, le 2 octobre 1958, de quitter Neuilly.

Par un manifeste qui fit beaucoup de bruit à l'époque, ils firent connaître les motifs de cette séparation. C'est ainsi que prit naissance une nouvelle et deuxième Grande Loge nationale française, sous la dénomination complémentaire d'*Opéra* (lieu des réunions de son conseil).

Constatant que la franc-maçonnerie française souffrait des exclusives lancées au nom des sacro-saints *Landmarks*, la nouvelle obédience décida que la première des règles, qu'elle nomma « le *landmarks* des *landmarks* », devrait être : « Le maçon libre dans la loge libre. »

Effectuant ses travaux sous l'invocation du Grand Architecte de l'Univers en présence des trois grandes « Lumières » représentées par le volume de la Loi sacrée, l'équerre et le compas, la Grande Loge nationale (Opéra) possède actuellement une quarantaine de loges, regroupant environ huit cents initiés, lesquels se réunissent à Paris et en province dans des temples mis à leur disposition par la Grande Loge de France. Pratiquant habituellement le rite rectifié (avec adjonction du rite émulation) et traitant principalement de sujets spiritualistes, ces « frères » s'opposent à toute extériorisation, entendant exercer l'art royal dans la plus parfaite discrétion maçonnique.

Symbolisant la véritable « régularité d'origine », selon ses fondateurs, la Grande Loge nationale française (Opéra) entretient des relations courtoises, comportant aussi le droit de visite interobédientielle, avec la Grande Loge de France et le Grand Orient de France.

ABRÉVIATIONS USUELLES DE LA MAÇONNERIE

Nous respectons ici la graphie maçonnique qui abuse volontiers de la majuscule.

T.C.F.	: Très Cher Frère.
B.A.F.	: Bien-aimé Frère.
V.M.	: Vénérable Maître.
1 ^{er} S.	: Premier Surveillant.
2 ^e S.	: Deuxième Surveillant.
App.	: Apprenti.
C.	: Compagnon.
M.	: Maître.
Occ.	: Occident.
Or.	: Orient.
V.S.L.	: Volume de la Sainte Loi (au rite émulation).
V.L.S.	: Volume de la Loi Sacrée (au rite écossais ancien et accepté).
F.M.	: Franc-Maçonnerie.
Col.	: Colonne.
Or. Et.	: Orient Eternel.
Pl.	: Planche.
G.A.D.L.U.	: Grand Architecte de l'Univers.
M. des C.	: Maître des Cérémonies.
L.	: Loge.
R.L.	: Respectable Loge.
T.V.M.	: Très Vénérable Maître.
Chap.	: Chapitre.

Cons. phil.	: Conseil philosophique.
T.R.F.	: Très Respectable Frère.
T. Ill. F.	: Très Illustre Frère.
S.G.M.	: Sérénissime Grand Maître.
D.G.M.	: Député Grand Maître.
G.O.	: Grand Orient ou Grand Orateur.
G.L.	: Grande Loge.
G.S.	: Grand Secrétaire.
G.C.	: Grand Chancelier.
A.G.M.	: Assistant Grand Maître.
I.F.	: Inspecteur Fédéral.
T.S.	: Très Sage.
T.F.P.	: Trois Fois Puissant.
T.P.S.G.C.	: Très Puissant Souverain Grand Commandeur.
At.	: Atelier.
P.M.	: Passé Maître (ancien vénérable).
P.G.M.	: Passé Grand Maître.
R.A.	: Royal Arch.
R.E.A.A.	: Rite Ecossais Ancien et Accepté.
C. du M.	: Chambre du Milieu.
Z.	: Zorobabel.
R. Em.	: Rite Emulation.
G.L.N.F.	: Grande Loge Nationale Française.
G.L.F.F.	: Grande Loge Féminine de France.
D.H.	: Ordre Mixte International du Droit Humain.
R.E.R.	: Rite Ecossais Rectifié.

**V. — L'ORDRE MIXTE FRANÇAIS ET
INTERNATIONAL DU DROIT HUMAIN
5, rue Jules-Breton - Paris XIII^e**

Affirmant l'égalité essentielle de l'homme et de la femme, et leur droit de bénéficier de la même façon de la justice sociale, le Droit humain fit scandale lors de sa fondation, le 4 avril 1893, par la femme de lettres Maria Deraismes et son initiateur, le docteur Georges Martin.

Cette proclamation d'émancipation de la femme en vue de son introduction dans un temple maçonnique fut considérée à l'époque comme un véritable défi à la règle institutionnelle des Constitutions d'Anderson. Le troisième article de ces Constitutions contient en effet le *landmark* suivant : « *Les esclaves, les femmes, les gens immoraux ou déshonorés ne peuvent être admis, mais seulement les hommes de bonne réputation...* »



Des sœurs maçonnnes rendent hommage à une aïeule courageuse, Louise Michel.

C'est pourquoi l'idée de deux promoteurs du Droit humain de réunir les hommes et les femmes dans le même temple provoqua tant de polémiques et de tensions au sein de la maçonnerie. Finalement, le féminisme militant de Maria Deraismes, sa combativité et le bruit entretenu autour de l'affaire firent affluer les adhésions et assurèrent le succès de cette audacieuse entreprise. Ce style de maçonnerie mixte, dont

**BRÈVE CHRONOLOGIE DE
L'HISTOIRE MAÇONNIQUE**

- 1376. Le mot *free mason* apparaît pour la première fois dans un document historique..
- 1634. Pour la première fois, un procès-verbal de loge fait état de la présence à une tenue d'un franc-maçon non opératif..
- 1717. Fondation de la Grande Loge d'Angleterre.
- 1723. Adoption des Constitutions d'Anderson.
- 1725. Création des premières loges spéculatives françaises..



- 1737. Discours du chevalier de Ramsay, considéré comme la base de l'écosisme.
- 1738. Première condamnation pontificale de la franc-maçonnerie, fulminée par le pape Clément XII.
- 1750. Apparition du rite écossais.
- 1773. Fondation du Grand Orient de France.
- 1801. Fondation à Charleston du rite écossais ancien et accepté.
- 1813. Fondation à Londres de l'actuelle Grande Loge unie d'Angleterre.
- 1877. Le Grand Orient de France renonce à imposer à ses loges la présence de la Bible dans le temple et l'invocation du Grand Architecte de l'Univers.
- 1893. La féministe Maria Deraismes fonde l'ordre du Droit humain.
- 1894. Fondation de l'actuelle Grande Loge de France.
- 1913. Fondation de la Grande Loge nationale indépendante et régulière.
- 1940. Les obédiences maçonniques sont dissoutes par le gouvernement de Vichy.
- 1943. Le général de Gaulle prend à Alger le décret qui replace la franc-maçonnerie française dans la légalité.
- 1948. La Grande Loge nationale indépendante et régulière prend le nom de Grande Loge nationale française.
- 1965. Crise au sein du suprême conseil de France, qui provoque le passage à la Grande Loge nationale française d'un certain nombre de frères de la Grande Loge de France.

l'existence date déjà de quatre-vingts ans, connaît toujours une vogue certaine.

Siégeant dans un bel hôtel particulier de la rue Jules-Breton — ancienne propriété personnelle du docteur Georges Martin, qui le lui légua à sa mort, en 1916 —, l'actuel ordre mixte français et international du Droit humain compte en France une soixantaine de loges et plus de cinq mille membres, hommes et femmes.

Son rayonnement à l'étranger, dans quelques pays d'Europe et surtout en Amérique latine, est d'une importance non négligeable.

Notons enfin, pour mémoire, qu'une dissidence s'est produite dernièrement au sein de cet ordre mixte. Un groupe de quelques centaines de « frères » et de « sœurs » en désaccord avec la manière dont l'autorité s'exerçait au sommet ont quitté la rue Jules-Breton en 1973 pour aller s'installer aux alentours de la rue Cadet dans une nouvelle formation initiatique portant le titre de « Grande Loge mixte universelle ».

VI. — L'ORDRE HERMETIQUE DU RITE MEMPHIS — MISRAÏM

Fonctionnant discrètement sous une forme maçonnique internationale, l'organisation de Memphis-Misraïm pratique son propre rite, qui constitue en quelque sorte une synthèse de plusieurs autres rites hermétiques, alchimiques et philosophiques.

Cet ordre, qui fait état de plus de cinq mille adhérents dans le monde, est surtout répandu en Australie, à Haïti, en Argentine, en Bolivie, au Venezuela et, pour l'Europe, en France, en Belgique, en Suisse et aux Pays-Bas.

En France, l'ordre compte une quinzaine de loges, où quelques centaines de membres pratiquent une forme spirituelle hautement ésotérique et occultiste.

Carrefour de savantes recherches, réunissant plusieurs adeptes spiritualistes appartenant aux hauts grades des autres obédiences maçonniques françaises et étrangères, l'ordre du rite Memphis-Misraïm reste fidèle à l'esprit de tolérance et de liberté

de pensée qui en firent au XIX^e siècle le refuge et la pépinière des carbonari.

Le 26 mars 1944, son grand maître pour la France, Constant Chevillon, fut assassiné par la police politique de Vichy. Vers la même époque, les nazis firent décapiter à la hache, dans la cour de la prison de Brunswick, pour faits de Résistance, son grand maître pour la Belgique, André Delaive.

VII. — LA GRANDE LOGE FEMININE FRANÇAISE 71 bis, rue de La Condamine - Paris XVII^e

Nous ne pouvons achever ce bref panorama des obédiences maçonniques françaises sans jeter un coup d'œil sur la Grande Loge féminine française.

Exclusivement réservée aux femmes (mais acceptant la présence à ses réunions, comme visiteurs, de « frères » ayant le grade de maître), la Grande Loge féminine française est le prolongement historique des anciennes loges dites « d'adoption » créés jadis sous la tutelle de la Grande Loge de France et greffées à l'époque sur les loges masculines de celle-ci.

Comptant une soixantaine de loges, réparties sur l'ensemble du territoire (ainsi qu'en Belgique et en Suisse), la Grande Loge féminine française rassemble quelque deux mille deux cents maçonnes.

Précisons, pour terminer, que toutes les obédiences ci-dessus énumérées sont déclarées à la préfecture de police de Paris en tant qu'associations se réclamant de la loi de 1901. En outre, leurs statuts, constitutions et règlements généraux ont été dûment déposés aux archives du ministère de l'Intérieur, ainsi que les noms de leurs dirigeants responsables. La maçonnerie française n'est donc ni secrète ni illégale.

DE LA PIERRE A L'ESPRIT

LES origines historiques de la franc-maçonnerie sont pour le moins controversées. Parmi les deux cent six auteurs recensés par Charles Bernardin, vingt-huit affirment qu'elle a été fondée par les bâtisseurs de cathédrales, douze par les Templiers, et trois... par les survivants du Déluge ! L'un d'entre eux fait remonter cette création au temps béni du Paradis terrestre et un autre, avant même la formation du monde...

Il est toutefois assez vraisemblable que la maçonnerie contemporaine a ses sources dans la maçonnerie opérative, c'est-à-dire la tradition des ouvriers anglais tailleurs de pierre. Ceux-ci, dépositaires de secrets de taille et d'assemblage, influencés par les nombreux courants initiatiques du haut Moyen Age, accueillirent peu à peu dans les loges (du haut allemand lobja, hutte, lieu où l'on se rassemblait sur les chantiers) des frères étrangers à leur art. Ainsi naquit la maçonnerie moderne, ou spéculative. La confrérie perdit peu à peu son caractère corporatiste — dont elle conserva maints symboles et attributs — pour devenir une société de pensée.



LA VIE D'UNE LOGE AUJOURD'HUI

par Loys DECHAMP



Entrée solennelle du grand maître Pierre Simon dans le temple Franklin Roosevelt de la Grande Loge de France. Il est précédé du maître de cérémonie et de deux frères maîtres portant l'épée.

IL n'y a de maçonnerie que dans la loge. Les obédiences ne sont jamais que des corps administratifs qui fournissent aux ateliers les temples, les décors, le matériel et qui s'instituent les gardiens du rite. En réalité, dans toutes les obédiences du monde, les loges sont souveraines. Elles initient qui elles veulent. Elles éliminent les éléments jugés par elles indésirables. Tout au plus sont-elles tenues de respecter les dispositions prévues par les règlements généraux. Tout franc-maçon sanctionné par sa loge peut toujours faire appel de la décision devant la justice obédientielle qui statue à la fois sur la forme et sur le fond.

L'allumage des feux

Le principe du « franc-maçon libre dans la loge libre » demeure malgré tout en vigueur à tous les niveaux de la vie maçonnique. Il pose à l'occasion des problèmes de compétence entre la loge et l'obédience. Il arrive fréquemment qu'une loge conteste les décisions de l'obédience, considérant qu'elle intervient dans un domaine qui n'est pas le sien et ce sont les inspecteurs des loges (conseillers fédéraux à la Grande Loge de France, conseillers de l'ordre au Grand Orient) qui rendent les premiers arbitrages. Malgré tout, c'est toujours aux dirigeants



L'atrium de la Grande Loge de France, rue Puteaux.

de l'obédience qu'appartient le dernier mot car ils ont le pouvoir de « démolir » une loge, c'est-à-dire de la dissoudre.

Il demeure que dans la démarche initiatique tout procède de la loge. Les plus hauts dignitaires ne sont jamais, même pendant l'exercice de leur mandat qu'ils tiennent de l'élection, que des maîtres maçons comme les autres dans la loge mère où ils ont été initiés. Après trois années de présence au sommet de l'obédience, ils retournent parmi leurs frères et restent inéligibles pendant une année. S'ils veulent solliciter un nouveau mandat de trois ans, ils doivent tout recommencer à zéro : se faire élire député de leur loge, présenter leur candidature au congrès régional, se faire élire ensuite par le convent annuel.

La loge est dirigée par un vénérable, assisté d'un collège d'officiers, tous élus une fois par an par les maîtres parmi les maîtres, selon des impératifs très précis prévus par les règlements. Tous les membres de la loge prêtent le serment d'obéir au vénérable pendant l'exercice de son mandat. Le vénérable est élu pour un an. Aucune règle ne lui interdit de se représenter aussi souvent qu'il le désire. En fait, dans la plupart des loges, le vénérable ne reste en place que trois ans. Ce n'est pas une obligation formelle mais c'est devenu une tradition dans la plupart des obédiences.

Une loge doit nécessairement compter à l'origine sept maîtres fondateurs. Ils demandent une patente à l'obédience. Le conseil de l'ordre procède à une enquête et demande l'avis des loges voisines. La patente est délivrée ou refusée en tenue de grande loge par l'assemblée des députés élus pour représenter les loges de tout le pays.

Lorsque la patente a été accordée par une obédience, c'est au cours d'une cérémonie solennelle que le grand maître et les grands officiers procèdent à l'installation de la nouvelle loge par une cérémonie solennelle que l'on appelle l'« allumage des feux ».

Certaines loges encore en activité de nos jours sont très anciennes. On peut citer, au Grand Orient de France : *L'Amitié*

(1773), *L'Etoile Polaire* (1766), *Les Frères Unis Inséparables* (1775), *Les Vrais Experts* (1787), *Sincérité Parfaite Union de Besançon* (1764), *Candeur et Vérité* de Bordeaux (1785), *Les Françaises et Neuf Sœurs Réunies* de Bordeaux (1740), *Thémis de Caen* (1772), etc.

Parmi les plus anciennes loges écossaises qui travaillent aujourd'hui dans l'obédience de la Grande Loge de France, il convient de citer *Les Trinitaires* (1821), *Le Mont Sinaï* (1821), *L'Olivier Ecossais* du Havre (1829), *Les Philanthropes Réunis* (1838), *L'Alliance* (1840), *Les Amis de l'Ordre-Louis Aguillon* de Niort (1842), *La Prévoyance* (1843) et *La France Equinoxiale* de Cayenne (1844).

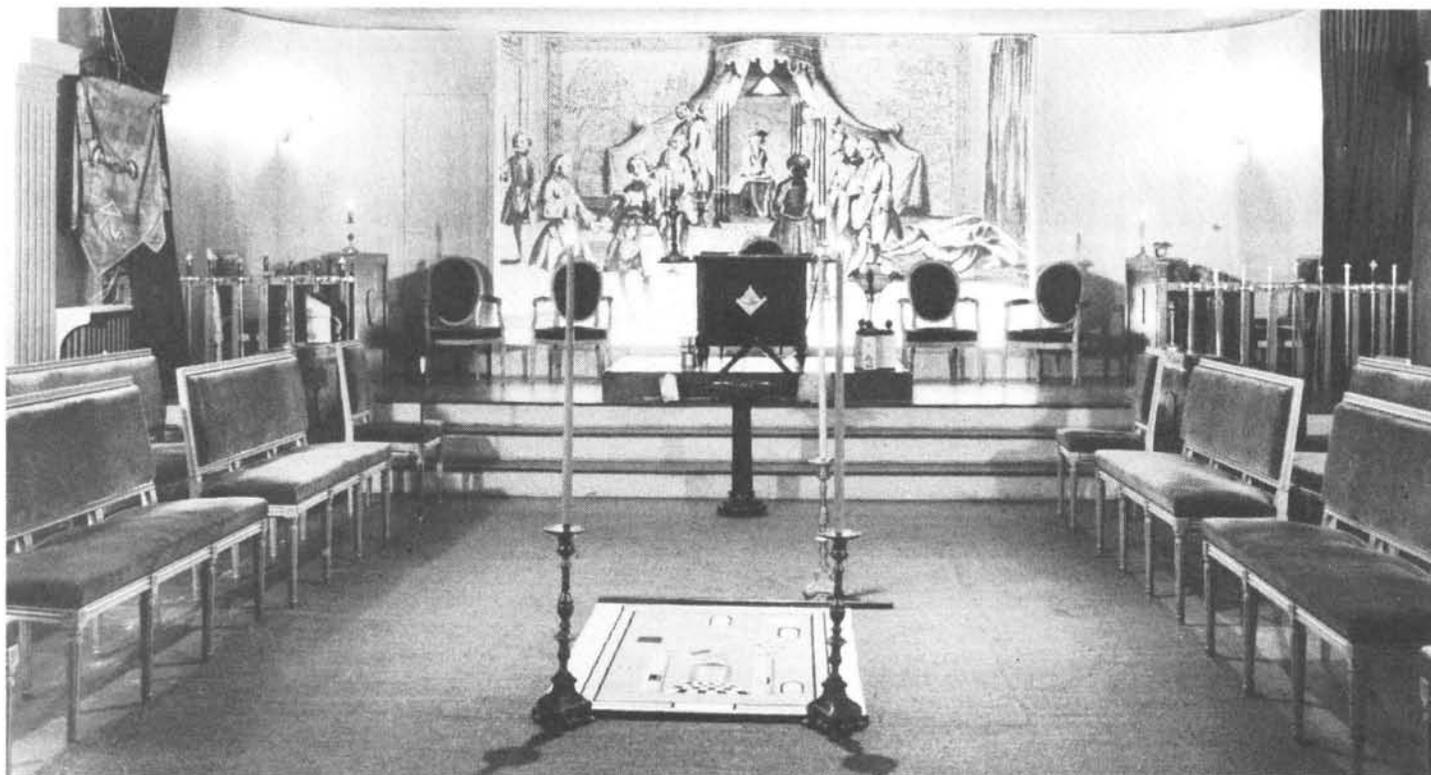
La loge symbolique, dite « loge bleue », ne comprend que des apprentis, des compagnons et des maîtres. Au dessus du 3^e degré, les initiés aux hauts grades appartiennent à des ateliers supérieurs qui relèvent, au rite écossais, du suprême conseil de France et au Grand Orient du grand collège des rites.

Les différents rites

En effet, la Grande Loge de France se présente comme une fédération de loges travaillant toutes au rite écossais ancien et accepté, alors que le Grand Orient se veut fédération de rites.

Le rite le plus pratiqué au Grand Orient est le rite français (loges *Action*, *Les Admirateurs de l'Univers*, *Agni*, par exemple). On y trouve également des loges travaillant au rite écossais ancien et accepté — *Akados*, *Les Amis de la Patrie* ou *Du Devoir et de la Raison* — et des loges du rite écossais rectifié comme *Europe Unie*, comme *Thémis* à Caen, comme *La Fidélité* à Colmar. On trouve même à Besançon une loge du Grand Orient de France, *Sincérité, Parfaite Union et Constante Amitiés Réunies* qui cumule le rite français, le rite écossais rectifié et le rite écossais ancien et accepté.

Selon le « Dictionnaire maçonnique » d'Alec Mellor, un rite peut se définir comme une présentation particulière de la franc-maçonnerie et dont le caractère se distingue du caractère



« La Bonne Foy » à Saint-Germain-en-Laye est l'une des rares loges à avoir conservé, presque intact, le décor de sa création, à la fin du XVIII^e siècle.

des autres rites par la forme : le rite écossais rectifié est un rite chrétien, hérité de la « stricte observance » du XVIII^e siècle. Le rite émulation, pratiqué par la plupart des loges anglaises, est un rite très ancien qui fut introduit en France en 1925 et qui a été adopté par un certain nombre de loges de la Grande Loge nationale française, par exemple par les loges *Persévérance 27*, *Confiance 25* et *Espérance 35*. Le rite écossais ancien et accepté, pratiqué par la Grande Loge de France, par quelques loges du Grand Orient et, depuis 1965, par quelques loges de la Grande Loge nationale française, se distingue essentiellement par l'interprétation hermétiste d'origine néo-platonicienne, alchimiste et gnostique. Le rite français, enfin, se caractérise par une simplification et une désacralisation du rituel. Il a été une réponse aux critiques des maçons rationalistes envers la tradition. « Tout rite est chargé de sens », a fait remarquer à ce propos Alec Mellor. « Toute modernisation est ici un contresens. Mieux vaut la suppression d'un rite que de le vider de sa charge. L'archaïsme, en l'espèce, loin d'être un vice, représente la caution d'un long passé ».

L'organigramme d'une loge

Toute loge est dirigée par les « trois lumières » : le vénérable et les deux surveillants. Selon la tradition, la loge n'est « juste et parfaite » que lorsque les sept officiers symboliques sont en place.

Ces sept officiers sont :

- le vénérable qui préside les travaux,
- le premier surveillant qui a la responsabilité de la formation des compagnons,
- le deuxième surveillant qui a la responsabilité de diriger les travaux des apprentis,
- l'orateur qui est le gardien de la loi maçonnique et qui dégage les grandes lignes des discussions qui ont eu lieu au cours de chaque tenue de la loge.
- le secrétaire qui est la mémoire de la loge, dresse les

procès-verbaux des tenues et accomplit toutes les formalités administratives,

— le trésorier qui garde les fonds de la loge et perçoit les cotisations,

— l'hospitalier qui est le responsable des œuvres d'entraide de la loge. Dans certaines obédiences, notamment au rite émulation, il porte le nom d'« élémosynaire »,

— l'expert qui est le gardien du rituel et qui peut être appelé à remplacer n'importe quel autre officier de la loge défaillant,

— le maître de cérémonies,

— le couvreur, ou tuileur, qui garde la porte du temple et vérifie l'appartenance maçonnique de chaque visiteur. Dans certaines obédiences, le couvreur et le tuileur sont deux officiers distincts, le couvreur assurant la garde intérieure du temple et le tuileur assurant la garde extérieure.

La plupart des loges françaises siègent deux fois par mois. A la Grande Loge nationale française, la plupart n'ont qu'une tenue mensuelle. Les loges ne siègent pas pendant la période des vacances, à l'exception de quelques loges des bords de mer qui accueillent de nombreux visiteurs.

A la Grande Loge de France et au Grand Orient, les loges françaises se réunissent donc dix-huit fois au cours d'une année maçonnique. Sur ces dix-huit soirées figurent ce que l'on appelle des tenues d'obligation : les deux soirées consacrées obligatoirement aux dîners rituels de la Saint-Jean d'hiver, en décembre, et de la Saint-Jean d'été en juin ; la soirée des élections du vénérable et du collège des officiers, et la soirée d'installation par l'inspecteur fédéral de la loge du nouveau collège ; une cérémonie d'initiation de quelques profanes ; une cérémonie d'élévation des apprentis au 2^e degré ; une cérémonie d'élévation à la maîtrise de quelques compagnons. Il reste donc onze soirées sur lesquelles, dans les loges qui respectent les orientations données par le conseil de l'ordre, trois sont nécessairement réservées à la présentation et à la discussion des rapports sur les trois questions mises à l'étude dans l'année au sein de l'obédience. De quelle nature sont ces questions ?

Longtemps, à la Grande Loge comme au Grand Orient, elles furent très politiques. Depuis la Libération de 1944, revenue à un respect plus strict de la tradition, la Grande Loge ne pose aux loges que des questions relevant de la recherche initiatique ou de son application aux problèmes de la cité. Ainsi, ces dernières années, les loges écossaises ont « planché » sur les questions suivantes :

- 1968-1969 : symbolique et sémantique ; de la contrainte à la violence ; construction de la cité par la méthode maçonnique,
- 1969-1970 : pour une définition maçonnique des devoirs et des droits de la personne humaine ; démocratie et technique ; à la recherche d'une voie privilégiée,
- 1970-1971 : pour une morale de l'environnement ; respect et protection de la vie ; initiation et universalisme,
- 1971-1972 : la formation ; l'information ; l'initiation,
- 1972-1973 : de l'agressivité à la compréhension ; de l'égoïsme à l'identification ; de l'inquiétude à l'équilibre,
- 1973-1974 : le travail moderne dans la perspective maçonnique : l'électron est aussi un outil ; de la démission de l'homme à l'action du franc-maçon ; l'universalisme, accomplissement du franc-maçon,
- 1974-1975 : l'abondance démythifiée ; l'ordre perverti ; la conjonction des initiés,
- 1975-1976 : l'homme face aux contraintes ; la liberté par la connaissance ; du sacré au profane,
- 1976-1977 : liberté ; les libertés ; libération,
- 1977-1978 : l'individu menacé ; la fraternité humaine.

Tenue de soirée presque de rigueur

Les rapports présentés par chaque loge fournissent une première synthèse au niveau des congrès régionaux puis aboutissent à un rapport général devant tous les députés de loges réunis en convent.

La règle veut que le maçon se rende aux tenues de sa loge en complet sombre, chemise blanche et nœud papillon. La cravate unie est généralement admise par les vénérables. Dans les loges anglaises et allemandes, le smoking est encore de rigueur. Les maçons allemands de la Grande Loge AFAM qui travaille au rite écossais ancien et accepté portent en outre le chapeau haut de forme qu'ils retirent respectueusement pour saluer chaque fois que dans le rituel il est fait référence au Grand Architecte de l'Univers. En France, à part quelques exceptions, le smoking n'est plus porté que dans les ateliers supérieurs et aussi par quelques vénérables.

La tradition de la tenue obligatoire se perd très vite dans certains ateliers du Grand Orient et aussi dans certaines loges écossaises. On trouve de plus en plus des frères qui viennent sans cravate, parfois en polo, surtout parmi les plus jeunes. Il existe encore des loges dans lesquelles le couvreur a consigne de refuser l'entrée du temple à ceux qui n'ont pas fait l'effort de respecter la coutume.

A la Grande Loge féminine de France, les sœurs passent au vestiaire avant d'entrer en loge et revêtent une longue robe noire qui descend jusqu'aux chevilles.

La discipline vestimentaire, chez les hommes et chez les femmes, a le même sens : dans le temple doivent être effacés tous les signes extérieurs qui pourraient rappeler les clivages sociaux de la cité. Le PDG et l'étudiant, l'artisan du faubourg Saint-Antoine et le préfet, le ministre et le plus modeste des fonctionnaires sont assis dans la loge sur un pied d'égalité. Le costume sombre identique, la même chemise blanche, la même cravate unie n'existent que pour le leur rappeler. Le secret maçonnique concerne d'une façon absolue tout ce qui se passe

et tout ce qui se dit dans le temple entre l'ouverture et la fermeture rituelles des travaux. Les règlements précisent que ce que le maçon entend à ce moment n'est pas communicable au profane.

Il est vrai qu'en maçonnerie comme dans toutes les sociétés initiatiques de toutes les époques, le secret est un procédé d'intégration et d'agrégation des initiés. En réalité, les maçons qui ont écrit sur la méthode maçonnique s'emploient tous à faire admettre que ce qui se dit dans la loge ne peut pas être communiqué. Le rituel d'ouverture n'existe que pour permettre l'intégration des intelligences individuelles dans cette intelligence collective que constitue la loge elle-même. C'est là la base de la méthode maçonnique. Les vieux initiés du XVIII^e siècle ont découvert ce que le RP Teilhard de Chardin allait enseigner beaucoup plus tard aux sociologues du XX^e siècle, à savoir que l'intelligence collective était toujours supérieure à la somme des intelligences individuelles qui la composent.

Cette intégration dans l'intelligence collective de la loge, on l'appelle généralement l'égrégore, un mot emprunté au vocabulaire occultiste. Cette notion, refusée avec force par certains traditionalistes de la Grande Loge nationale française, est cependant admise par la plupart des maçons du rite écossais ancien et accepté. Pour eux, l'égrégore est la conscience collective du groupe. C'est une entité vivante.

La loge est une famille. Chacun participe aux joies et aux deuils de ses frères. La plupart des loges organisent une fois par an une journée familiale avec les épouses et les enfants. Les frères d'une même loge se fréquentent en dehors du temple. Il n'est pas rare que les femmes se retrouvent entre elles pendant que les maris sont dans leur loge. Dans les villes de province, il existe souvent un café fréquenté par les francs-maçons où ils se retrouvent à la sortie du travail. Et les rencontres fréquentes en ces lieux publics d'hommes qui n'ont pas la même condition sociale, qui n'ont pas toujours les mêmes opinions politiques, qui pratiquent parfois des religions différentes, ne passent pas toujours inaperçues. Il est vrai que la nature de ces relations n'est pas toujours identifiée. On nous a cité le cas d'un patron de café de Levallois qui avait longtemps pensé que ces hommes qui se donnaient l'accolade lorsqu'ils se retrouvaient dans son établissement étaient... des homosexuels.

Il arrive parfois que la sérénité de la loge soit troublée par des querelles intestines. Des clans rivaux peuvent se constituer, notamment après l'élection d'un vénérable. La plupart du temps, l'autorité des officiers en place suffit à ramener le calme. Parfois, la crise amène une cassure. Beaucoup de nouvelles loges sont nées du départ collectif de quelques maîtres maçons en désaccord avec la majorité de leurs frères.

La justice maçonnique

Lorsque l'affaire est plus grave, la justice maçonnique est saisie. Elle se situe à plusieurs niveaux. Dans la plupart des obédiences, il existe dans la loge un comité de conciliation et de justice maçonnique dont les membres sont élus une fois par an parmi les maîtres en même temps que le vénérable. Ce comité est présidé par le vénérable de la loge. L'orateur y tient l'office de procureur.

Les délits maçonniques sont constitués par les manquements prémédités aux règlements généraux et à la constitution de l'ordre, par la violation des serments et des obligations de l'initié, par toute action de la vie maçonnique et profane qui constitue une infraction à la loyauté, à la probité et à l'honneur. Dans un premier temps, c'est le vénérable qui tente de régler l'affaire lui-même. Lorsqu'il n'a pas pu, ou qu'il n'a pas voulu rendre son arbitrage, il transmet l'affaire au comité de conciliation, selon des procédures clairement précisées par les

GRAND ORIENT DE FRANCE
 PUISSANCE SYMBOLIQUE SOUVERAINE
 16, Rue Cadet - 75009 PARIS

O. de Paris, le 3 décembre 1979 (E. V. J.)

A tous les VVên., MM.,

Vên., M., et T., C., F.,

Il circule dans l'Obédience des bruits alarmants quant à la situation financière.

Ces rumeurs non fondées, entretiennent un climat qui n'est absolument pas justifié.

Les explications ci-dessous apporteront tout apaisement à ce sujet :

- Le budget initial 1979, voté par le Convent 1978, s'est trouvé obéré des éléments suivants :

 - . un mouvement d'écriture " incertain ", imputé à tort à la S.A.I.G.O.F., et non récupérable, pour . . . 454 000 F
 - . une dépense engagée mais non budgétée pour créer le département " reprographie ", 270 000 F
 - . une mauvaise affectation pour loyers d'une somme de 180 000 F

Pour faire face à ces charges imprévues, il a été nécessaire de réaliser des bons de caisse d'un montant de 1 000 000 F qui apparaissent en réserve au budget initial.

Même pour une « puissance symbolique souveraine », la vie quotidienne, c'est parfois des affaires de gros sous. Les institutions fédérales veillent à en informer toutes les loges.

règlements généraux. Tous les maîtres appartenant à l'obédience et à des obédiences amies peuvent assister aux réunions des délégués judiciaires qui siègent au comité. Les audiences sont publiques et des témoins peuvent être entendus. Le prévenu peut être assisté d'un défenseur. Après la clôture des débats, les délégués judiciaires délibèrent à huis clos. La sentence est prononcée en séance publique. L'intéressé dispose d'un délai d'un mois pour faire appel de la sanction. L'appel n'est pas suspensif. C'est alors le jury fraternel de l'obédience qui est saisi. Il est composé de sept juges élus par le convent pour une durée de trois années. Le grand orateur de l'obédience remplit les fonctions de ministère public. Les sanctions applicables par le comité de loge et par le jury fraternel sont : l'avertissement, le blâme, l'inéligibilité aux offices maçonniques pour un temps déterminé, la suspension temporaire et la radiation. Tout franc-maçon poursuivi par la justice profane doit obligatoirement en informer son vénérable et lui faire connaître la date de son procès. Un maçon poursuivi ou condamné par la justice profane pour un crime ou un délit, mis en faillite, déchu de ses droits de gérer, doit s'en expliquer devant le comité de conciliation de sa loge. Le comité, après avoir entendu les explications de l'intéressé, décide de la suite à donner à l'affaire sur le plan de la justice maçonnique.

Le recrutement

La tradition veut qu'une loge soit le microcosme de la Cité. A toutes les époques, il a été recommandé aux ateliers de veiller à ce que toutes les catégories socio-professionnelles soient représentées dans le temple. Cette règle se heurte malgré tout aux pratiques du copinage : copinage professionnel (il y a des loges d'hommes d'affaires, des loges de journalistes, des loges de médecins), au copinage religieux (il existe des loges qui

comptent de 70 à 80 % d'israélites parmi leurs membres), à des copinages d'origines (loges corses à Paris, loges de Pieds-Noirs).

Malgré tout, la plupart des vénérables s'efforcent de respecter sur ce point la tradition : sur cent vénérables du Grand Orient, on compte trois cadres, onze fonctionnaires, huit médecins, sept commerçants, six enseignants, quatre retraités, quatre journalistes, trois avocats, trois publicitaires, deux employés de banque, deux hôteliers, deux comédiens, deux professions libérales, trois représentants et, au hasard, des patrons, des dentistes, des techniciens, un pharmacien, un architecte. Sur cent vénérables de la Grande Loge de France, on compte : quinze fonctionnaires, treize cadres, onze médecins, dix commerçants, huit journalistes, cinq enseignants, cinq avocats, cinq comédiens, quatre comptables, quatre PDG ou administrateurs de sociétés, trois hôteliers, deux publicitaires, quatre représentants, deux retraités, deux artistes, deux employés, deux dentistes, ainsi qu'un magistrat, un officier, un vétérinaire.

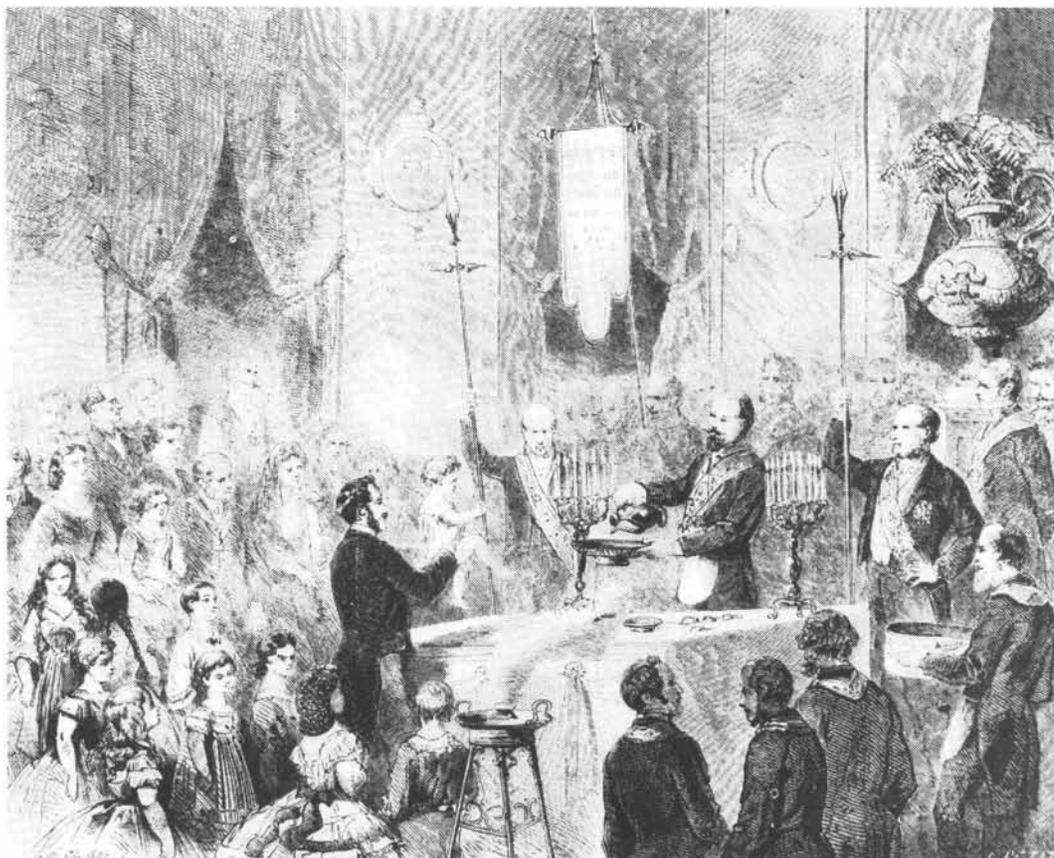
Aristocratique à ses débuts, la maçonnerie française était devenue petite-bourgeoise après 1789 et militaire sous le Premier Empire. Les classes moyennes étaient entrées en force dans les loges après la Révolution de 1848.

A la veille de la guerre de 1939-1940, les avocats et les fonctionnaires occupaient les postes de responsabilité dans les obédiences. Nous voyons s'affirmer aujourd'hui la maçonnerie des cadres et des techniciens.

« C'est dans la génération des ingénieurs et des techniciens de trente à quarante ans que recrutent surtout la Grande Loge de France et le Grand Orient de France depuis quelques années lisait-on dans notre précédent « Crapouillot » consacré à la FM. Certains observateurs de la maçonnerie voient là le réflexe d'une classe hautement spécialisée qui, pour échapper aux effets de la technocratie, cherche dans les loges la voie d'un nouvel humanisme. » Ce courant n'a fait que s'accroître au cours des cinq dernières années sans toutefois réussir encore à enlever aux professions libérales et aux corps enseignants les plus hautes charges dans les obédiences. A ce sujet, on peut observer que parmi les derniers grands maîtres de la Grande Loge de France, on a trouvé ces dernières années : l'avocat Richard Dupuy, le gynécologue Pierre Simon, le directeur d'établissement privé d'enseignement Michel de Just, le cadre pétrolier Georges Marcou et le professeur de philosophie Henri Tort-Nouguès. Dans le même temps, le sous-préfet Michel Baroin, l'artiste peintre Fred Zeller, le cadre du Crédit Agricole Jean-Pierre Prouteau qui allait devenir le ministre de Valéry Giscard d'Estaing, l'ingénieur Roger Leray et le directeur d'association Paul Gourdot se succédaient à la direction du Grand Orient de France.

Les cérémonies

Le tutoiement est de rigueur entre les frères. Cela surprend parfois les profanes. Deux hommes qui ne s'étaient jamais rencontrés et qui se reconnaissent comme frères au cours d'un repas ou dans une réunion passent immédiatement du « vous » au « tu » à la surprise de leurs voisins. Un franc-maçon ne s'adresse jamais à un autre initié qu'en l'appelant « très cher frère ». S'il s'agit d'un dignitaire ou d'un ancien dignitaire, il est appelé « très respectable frère » à la Grande Loge de France et « très illustre frère » au Grand Orient. Lorsque les frères maîtres siègent entre eux au troisième degré, ils s'appellent « vénérables maîtres », tandis qu'un ancien vénérable de loge est appelé « passé maître » et le grand commandeur du suprême conseil de France ou du grand collège des rites, « très puissant ». Le grand maître de l'obédience est appelé « sérénissime ».



Un baptême maçonnique à la loge de « La Fraternelle Amitié » (gravure de Ch. Yriarte). Très en vogue à la fin du XIX^e, cette cérémonie est peu à peu tombée en désuétude.

Les cérémonies maçonniques, très simples à l'origine par leur rituel hérité des loges opératives du Moyen Age, sont devenues beaucoup plus solennelles à partir de 1750, au moment où commençaient à proliférer les hauts grades. Ce fut surtout sous l'influence du rite écossais ancien et accepté que furent alors ajoutées des pratiques symboliques qui allaient vers la fin du XIX^e siècle heurter les esprits positivistes et rationalistes du Grand Orient.

Aux épreuves physiques qui, dans le passé, étaient souvent douloureuses, notamment dans certaines loges militaires du Premier Empire, se sont substituées aujourd'hui des épreuves symboliques. On trouve encore malgré tout aux Etats-Unis des ateliers qui prévoient lors de la cérémonie d'initiation au premier degré le passage du néophyte, les pieds nus, sur une planche garnie de pointes en caoutchouc, ce qui n'est ni agréable, ni très cruel !

Vers la fin du XIX^e siècle, on a cru devoir ajouter des cérémonies de reconnaissance conjugale et de baptêmes maçonniques des enfants de francs-maçons, qui ne doivent rien à la tradition. Il est vrai que fort peu de loges, en 1884, en organisent encore. On a parfois voulu voir dans ces cérémonies des parodies du mariage et du baptême religieux. En réalité, la présentation devant la loge du fils d'un franc-maçon s'inspire d'un tout autre esprit. La loge s'engage en fait à parrainer l'enfant qui lui est ainsi présenté, à veiller sur lui, à assurer sa formation si le père venait à disparaître. Il existe ainsi un orphelinat maçonnique qui gère des fonds importants et qui prend en charge jusqu'à leur majorité les fils et les filles des francs-maçons disparus.

L'enterrement maçonnique est une cérémonie beaucoup plus fréquente. Le public profane est parfois admis à y assister. Le plus souvent, les francs-maçons laissent s'éloigner les profanes après l'inhumation du défunt et reviennent ensuite discrètement devant la fosse encore ouverte. Chaque frère, tenant en main

une branche d'acacia, participe alors à une chaîne d'union autour du cercueil. Le vénérable qui préside constate alors que la chaîne est brisée parce qu'un maillon, représenté par le frère décédé, vient de tomber. Le plus jeune des apprentis présent est initié à prendre place dans la chaîne qui, ainsi reconstituée, symbolise l'éternité et l'universalité de la franc-maçonnerie.

Certaines loges sont beaucoup plus attachées que d'autres au respect du rituel. Ce sont elles qui, le plus souvent, acquièrent dans l'ordre une réputation particulière pour le sérieux et pour la magnificence de leurs cérémonies.

La musique initiatique tint une grande part pendant deux siècles dans la pratique du rituel. Elle tend à disparaître. En 1984, bien peu de loges prévoient encore une partie musicale dans les cérémonies d'initiation, dans les cérémonies d'installation du vénérable ou même dans les banquets de Saint-Jean. Les traditionalistes de toutes les obédiences se battent pour obtenir sur ce point un retour à la coutume d'autrefois, mais, jusqu'ici, leurs efforts n'ont pas été couronnés de succès. On a cependant beaucoup parlé, depuis quelques années, des concerts organisés par la Grande Loge de France à l'abbaye de Royaumont à l'issue du stage annuel de formation pour les futurs vénérables. La musique maçonnique encore interprétée dans les loges françaises est souvent celle qui était connue des francs-maçons du XVIII^e siècle. On y ajoute parfois des compositions d'inspiration initiatique du franc-maçon Mozart ou du franc-maçon Sibelius. Sibelius est d'ailleurs le compositeur favori des loges nord-américaines. Dans les loges anglaises, on se contente d'interpréter des chorals, les mêmes que les frères peuvent entendre le dimanche dans leur temple protestant. En 1984, il arrive encore en France que les frères chantent en chœur lorsqu'ils nouent leurs mains dans la chaîne d'union à l'issue de la tenue de la loge. Le plus souvent, ils chantent « Ce n'est qu'un au revoir, mon frère ». Dans quelques loges, on se contente à ce moment d'écouter un disque, par exemple celui du « Chant des esclaves » de Verdi.

On ne chante plus jamais dans les banquets rituels comme on le faisait au XVIII^e et au XIX^e siècle. Les frères aimaient alors à composer des poèmes, souvent naïfs, sur la fraternité, que l'on adaptait sur des airs à la mode. Dans les loges militaires du Premier Empire, les soldats et les officiers francs-maçons faisaient de même avec des airs martiaux. En 1984, c'est encore dans les loges allemandes que l'on chante le mieux (et le plus juste). Les frères allemands possèdent un répertoire de chants maçonniques, souvent d'une grande qualité, qui datent des siècles passés. Un certain nombre de ces compositions ont été enregistrées et fournissent parfois l'accompagnement musical des cérémonies dans certaines loges françaises et suisses. Mais, dans toutes les loges du monde, c'est encore Mozart qui est le plus écouté.

Mozart avait été initié le 14 décembre 1784 par la loge de Vienne. Le vénérable en était alors Otto von Gemmingen, un librettiste renommé. Tout naturellement, Mozart trouva dans les cérémonies rituelles de sa loge l'inspiration de « La flûte enchantée ». On lui doit également la cantate « Das Lob der Freundschaft », un hymne à l'amour fraternel, composé peu de temps avant sa mort, qu'il écrivit pour la cérémonie de consécration de la loge *L'Espérance Nouvellement Couronnée*. Observons cependant que, selon l'historien Alec Mellor, le style harmonieux et coloré de Mozart convient parfaitement au rite écossais, il s'adapte beaucoup moins facilement que Bach au rite émulation, plus autère. On notera que le recul de la musique maçonnique coïncide avec le recul de la pénétration maçonnique dans les milieux artistiques. Si les musiciens sont rares dans les loges de 1984, il faut rappeler que la grande période musicale de la maçonnerie française fut celle où l'on rencontrait le Napolitain Piccinni à la loge *Les Neuf Sœurs*, l'Autrichien Haydn à la loge *La Vraie Concorde*, le Français Boieldieu à la loge *Les Arts et l'Amitié*, le Français Mehul à *L'Olympique de la Parfaite Estime*, Meyerbeer aux *Frères Unis Indivisibles*.

Les banquets de la loge

La vie des loges s'est considérablement modifiée en 250 ans. A l'origine, les premières loges françaises installées avant 1750 ignoraient totalement les recherches philosophiques. Il s'agissait essentiellement de cercles de bons amis, aristocrates, commis de ministères, bourgeois, et les tenues se limitaient presque toujours à des banquets. Aujourd'hui, dans les loges françaises, les tenues sont très sérieuses et durent en moyenne trois heures. Les agapes qui suivent généralement les travaux en loges sont, en revanche, un moment de grande détente. A Paris, ces agapes ont lieu, rue Puteaux et rue Cadet, dans des salles aménagées à l'intention des frères. Les repas sont préparés sur place et servis par un personnel permanent. En province, elles se déroulent soit dans un restaurant proche du temple, soit dans un local proche qui appartient à la loge. Il arrive assez souvent que les épouses des frères viennent en ce lieu préparer elles-mêmes le repas qui sera servi aux frères à la fin de la tenue. Dans certaines loges d'outre-mer, ce sont les apprentis de la loge qui font le service, quelque soit leur rang social et leur fonction dans le monde profane.

Ces agapes se déroulent sans rituel, ce qui n'est pas le cas pour les « banquets d'ordre » de la Saint-Jean d'été et de la Saint-Jean d'hiver. Pour ces deux banquets qui, dans certaines obédiences, sont obligatoires, les officiers et les membres de la loge portent sautoirs ou cordons.

Les toasts qui sont portés entre les plats — ils furent inaugurés dans les loges militaires du Premier Empire — sont réglées par le rituel. Le premier oblige les frères, dans tous les pays où la maçonnerie est protégée ou tolérée par la loi, à lever leurs verres en l'honneur du chef de l'Etat. C'est ainsi qu'à l'époque où le général de Gaulle était président de la République, on a vu, deux fois par an, les maçons socialistes et radicaux, militants dans l'opposition, boire rituellement à sa

Après que les profanes se sont éloignés, les francs-maçons se réunissent autour du cercueil d'un frère défunt : la chaîne d'union, symboliquement brisée par la mort est renouée par un nouvel initié.





Accolade rituelle lors de la passation des pouvoirs pour un an entre deux vénérables.

santé. C'est ainsi qu'en 1984, les maçons chiraquiens et giscardiens, de la même façon, portent un toast à la santé de François Mitterrand qu'ils combattent en dehors du temple. Les frères boivent ensuite de la même façon à la santé de leur grand-maître, à celle de ses conseillers, à celle de leur vénérable, à celle des différents officiers de leur loge, à celle de leur vénérable, à celle des différents officiers de leur loge, à celle des visiteurs qui leur font l'honneur de partager leur repas, à celle de tous les francs-maçons du monde, sans oublier ceux d'entre eux qui sont persécutés par le pouvoir en place, ce qui est notamment le cas de nos jours dans les pays communistes, dans certains pays musulmans et notamment en Iran, où les maçons ont été fusillés et les temples rasés.

Chaque loge a sa personnalité. C'est en fonction de cette personnalité très affirmée que les frères choisissent les profanes qu'ils admettent parmi eux. Tel postulant, refusé par une loge, aurait très bien pu être accepté par une autre. Chaque loge a sa conception propre de la maçonnerie. Certaines sont plus symbolistes que d'autres. Certaines se consacrent exclusivement à la recherche initiatique. D'autres sont plus préoccupées de questions d'actualité.

Ouverture et tolérance

Les membres d'une même loge se connaissent toujours très bien. Pendant les trois années qu'a duré le temps de l'apprentissage et du compagnonnage la loge a appris à connaître les qualités et les défauts de ses nouveaux membres. Elle veillera à l'avenir, lorsqu'ils auront acquis la maîtrise, à les orienter là où leurs qualités seront le plus utiles à la loge, là où leurs défauts n'apparaîtront pas.

La discipline imposée par la tradition et par les règlements est

toujours respectée. Les apprentis et les compagnons gardent le silence en toutes circonstances. Les maîtres ne prennent la parole que lorsqu'elle leur a été donnée par le vénérable. Chacun n'intervient que s'il a quelque chose de précis à apporter dans la discussion. En revanche, celui qui parle est toujours assuré d'être écouté. Il n'y a jamais de dialogues entre les frères. Celui qui parle se tourne vers le vénérable et s'adresse à l'ensemble de ses frères. Ceux qui ne sont pas d'accord ne doivent jamais manifester leur opinion avant d'avoir été autorisés à répondre. Dans les obédiences qui demeurent attachées à la tradition, notamment à la Grande Loge de France et à la Grande Loge nationale française, il est interdit de tenir dans le temple des propos qui pourraient être considérés comme une agression envers l'opinion ou la foi d'autrui. Cela revient à dire que les discussions politiques et religieuses sont interdites au cours des tenues. Certes, il peut arriver que le sujet inscrit à l'ordre du jour appelle des réflexions concernant la politique ou la foi. Dans ce cas, les questions ainsi soulevées ne peuvent appeler aucun vote qui engagerait la loge dans des domaines qui ne sont pas de sa compétence.

Ce sont ces dispositions, prévues à la fois par la Constitution de l'ordre maçonnique et par les règlements généraux, qui amènent aujourd'hui certaines obédiences à observer que les dispositions du droit canon qui frappent les sociétés secrètes conspirant contre l'Eglise catholique ne sauraient en aucune façon les concerner. Il suffit d'ailleurs de faire référence à ces règles pour comprendre que la pseudo-loge P2 qui, en Italie et ailleurs, a fait couler beaucoup d'encre, ne pouvait être une loge maçonnique régulière. Le Grand Orient d'Italie a fait savoir à toutes les obédiences étrangères avec lesquelles il était en relation que cette pseudo-loge P2 ne relevait pas de son autorité. Les obédiences françaises en ont pris acte et n'ont pas cru devoir

répondre chaque fois que la presse, les radios et les télévisions ont accolé à cette loge, qui avait mis en place un colossal système de trafic d'influence, le mot de « franc-maçonnerie ».

Cela ne veut dire en aucune façon que la maçonnerie se considère comme un monde clos fermé aux réalités du temps. Pour s'en persuader, il suffit de se référer aux questions qui, mises à l'étude dans les loges par le conseil de l'ordre du Grand Orient de France, ont souvent inspiré les lois de la République :

- 1900 : création d'une caisse nationale de retraite pour les vieux et pour les invalides du travail. Réforme de l'enseignement.
- 1901 : droit de grève. Réforme de l'organisation des colonies.
- 1902 : rapports du salariat et du patronat.
- 1903 : participation des ouvriers aux bénéfices de l'entreprise. Réglementation du travail des femmes et des enfants.
- 1905 : création des écoles d'apprentissage.
- 1907 : droit des fonctionnaires à la retraite.
- 1909 : étude des problèmes du syndicalisme.
- 1910 : réforme du code d'instruction criminelle. Décentralisation administrative et politique.
- 1920 : l'enseignement aux colonies.
- 1921 : l'impôt sur le capital.
- 1923 : la nationalisation industrielle.
- 1925 : étude des moyens financiers qui devraient permettre de réaliser l'école unique.
- 1926 : le capitalisme est-il viable ? La lutte contre la tuberculose.
- 1923 : le chômage, ses causes, ses remèdes.
- 1933 : droits respectifs de l'Etat, du père et de l'enfant en matière d'éducation.
- 1934 : réorganisation du régime fiscal en France.
- 1936 : étude des moyens à employer pour assurer la liberté et l'indépendance de la presse.
- 1937 : éducation civique de la femme. Etude des moyens pour la préparer à l'exercice de ses droits futurs.
- 1950 : protection de la liberté individuelle.
- 1965 : planning familial.
- 1971 : étude des problèmes posés par le développement de la violence.
- 1972 : étude des problèmes posés par la migration des travailleurs.
- 1973 : étude des problèmes posés par la mutation de la société, notamment en ce qui concerne le cellule familiale.

Selon la méthode maçonnique, la loge la mieux préparée à l'étude de tels problèmes est à coup sûr celle qui a su réunir en son sein des frères de différentes conditions sociales, de différentes opinions politiques, de différentes religions. Telle loge de Lille entièrement socialiste, telle loge parisienne composée à 80 % d'israélites, telle loge d'hommes d'affaires, telle autre qui recrute essentiellement parmi les officiers d'active, telle loge de l'Est en majorité protestante, sont mal préparées à la recherche initiatique parce qu'elles ne sont plus ce que les vieux maçons appelaient « le centre de l'union ». c'est dire que la qualité et la nature du recrutement maçonnique sont à la base de toute vie initiatique.

Comment on devient F . .

Le recrutement de la loge se fait essentiellement par cooptation. Nul n'est admis à franchir la porte du temple s'il n'a pas été sollicité et parrainé par un maître maçon. Le postulant

doit adresser une lettre de demande au vénérable. Il lui faut y joindre un curriculum vitae, un casier judiciaire et deux photos. Ces photos circuleront dans la loge. Elles seront également affichées au siège de l'obédience afin que tous les frères sachent quels sont les profanes qui demandent à entrer dans leur ordre.

Le vénérable, après avoir procédé dans la loge à un premier vote de principe, désigne trois enquêteurs qui ne se connaissent pas entre eux. Si chacun de ces enquêteurs va chercher à établir quels sont les mobiles exacts du postulant et quelle est la sincérité de sa démarche, ils ne l'interrogeront pas sur les mêmes aspects de son existence passée. Le premier va se préoccuper de sa vie personnelle et familiale. Celui-ci s'efforcera d'obtenir un rendez-vous dans son foyer. Le second s'intéressera à sa vie intellectuelle et spirituelle. Que lit-il ? Qu'attend-il de son entrée en maçonnerie ? Que peut-il apporter



Rue Cadet, on peut s'offrir ce briquet et ce cendrier frappés de symboles maçonniques : l'acacia renaît toujours de ses cendres.

à la loge ? Le troisième établira ce qu'est sa vie professionnelle et sociale. Quels sont ses rapports avec ses subordonnés ou avec ses clients ? Milite-t-il dans un syndicat ? Appartient-il à des associations d'entraide ? Les trois rapports sont lus en loge. Le vénérable sollicite alors un deuxième scrutin. S'il est favorable, il permet la convocation du profane pour une audition sous le bandeau. C'est à coup sûr l'épreuve décisive et la plus redoutée par les postulants. Le postulant est introduit les yeux bandés dans le temple où règne un silence absolu. Il est invité à s'asseoir sur une chaise en face du vénérable. Les questions sont toujours très courtoises mais elles peuvent devenir de plus en plus précises si les frères ont l'impression que le profane manifeste des réticences. L'audition, dans certains cas, ne dure que deux minutes. Elle peut aussi se prolonger pendant plus d'une heure. Voilà un homme assis les yeux bandés dans un décor inconnu, soumis à des questions qui fusent de partout, du vénérable situé en face de lui, de frères assis dans son dos, de sa gauche ou de sa droite. Très vite, si le profane est venu avec l'intention de tricher, il est pris à son jeu et doit livrer de lui-même tout ce qu'il prétendait cacher. Parfois, ce sont les contradictions apparues dans les rapports des trois enquêteurs qui fournissent le prétexte à un interrogatoire plus serré.

Il arrive aussi que des postulants aient été mal préparés par leurs parrains. Ceux-ci ont cru devoir leur préciser quels propos étaient de nature à séduire les frères. Dans ces cas, moins rares qu'on pourrait le croire, le postulant est très vite piégé. Tel qui a un peu trop entendu dire, avant de frapper à la porte, que les francs-maçons « bouffaient du curé », et qui a cru devoir

présenter une profession de foi athéiste, tombe dans une loge spiritualiste qui entend lui faire préciser les raisons de son choix personnel. Il est rare que l'imposture n'apparaisse pas très vite. Le postulant se retire ensuite et la loge délibère. La décision qu'elle prend à ce moment est sans appel. Ce peut être un refus définitif. Ce peut être une remise à six mois ou à un an afin de permettre au profane d'approfondir davantage les raisons de sa démarche. Ce peut être encore un complément d'enquête. S'il est accepté, il devra encore attendre la prochaine cérémonie d'initiation prévue par le calendrier de la loge. Il n'y en a qu'une par an et le néophyte doit souvent attendre plusieurs mois avant d'être initié. Il n'est pas rare que des postulants abandonnent au cours de cette longue procédure. Certains, après avoir adressé une demande au vénérable, refusent de recevoir les enquêteurs. D'autres renoncent lors de leur convocation sous le bandeau. Leur dossier demeure cependant dans les archives de l'obédience. Si dix ans plus tard, à 500 kilomètres de là, ils font une nouvelle demande dans une autre loge, ils s'entendent inmanquablement demander pour quelles raisons ils sont une première fois revenus sur leur décision. De même, les obédiences ne perdent jamais la trace des postulants refusés ou des francs-maçons radiés par leur loge d'origine. Parfois l'un d'entre eux, surtout dans les départements et les territoires d'outre-mer, se présente bien des années plus tard comme un maçon régulier et il est très vite identifié. Il faut dire que si, toutes obédiences réunies, on ne compte en France que 60 000 francs-maçons, il faut évaluer à 500 000 environ ceux qui se font passer pour francs-maçons et qui ne le sont pas. Ils ne peuvent tromper que les profanes. Le plus jeune des apprentis, entré en loge depuis quelques mois seulement, peut aisément établir la vérité : il ne s'agit pas seulement de ces poignées de main maçonniques (que certains maçons ne pratiquent jamais) ou de ces signes de reconnaissance (qui ont été révélés dans de nombreuses publications).

Un maçon dispose de cent moyens différents pour repérer un frère.

Un mot, jeté au hasard d'un repas ou d'une réunion

professionnelle, qui appelle en réponse du bout de la table, un autre mot convenu, et les deux hommes savent à quoi s'en tenir l'un sur l'autre. Tel membre de phrase extrait du rituel et glissé au hasard d'une conversation éveille l'attention de tous ceux qui, dans l'assistance, savent à quoi il correspond. On nous a cité le cas de ce candidat de la FGDS aux élections législatives de 1967 qui, après une soirée tumultueuse dans une circonscription de la région parisienne, lança pour clore la réunion une formule qui fut fort bien comprise et qui vit accourir vers lui, dans une démarche très fraternelle, quelques-uns de ceux qui venaient de lui apporter la contradiction.

C'est sans doute là que réside la force essentielle de la franc-maçonnerie à notre époque.

Cette faculté qu'ont les initiés de se reconnaître entre eux, cette obligation qui leur est faite de se considérer en toutes circonstances comme des frères, ce comportement fraternel qu'ils adoptent nonobstant tout ce qui les différencie et qui pourrait les opposer, cette possibilité qu'ils ont de se parler librement sans courir le risque d'être trahis, le fait qu'ils appartiennent à un monde où la parole suffit pour engager les hommes, l'existence d'un secret qu'ils partagent, leur apporte la conviction d'appartenir à un monde à part.

C'est d'ailleurs là ce que leur reprochent avant tout leurs adversaires et qui leur a valu maintes persécutions.

Dans toutes les loges du monde, on en conserve le souvenir. Rien que pour la France, il y eut la répression policière de 1737 ordonnée par le roi Louis XV, la persécution de 1791 ordonnée par la Révolution, les interdictions de 1940 ordonnées par le gouvernement de Vichy.

D'autres peuvent venir encore. Tous les maçons le savent.

Ils se veulent à tout moment solidaires de tous leurs frères persécutés en quelque pays du monde. Ils accueillent les réfugiés dans leurs temples. Ils hébergent à l'occasion les loges en exil. Ils ne cachent pas qu'ils travaillent jour après jour à relever les temples dans les pays où le pouvoir politique les a détruits.

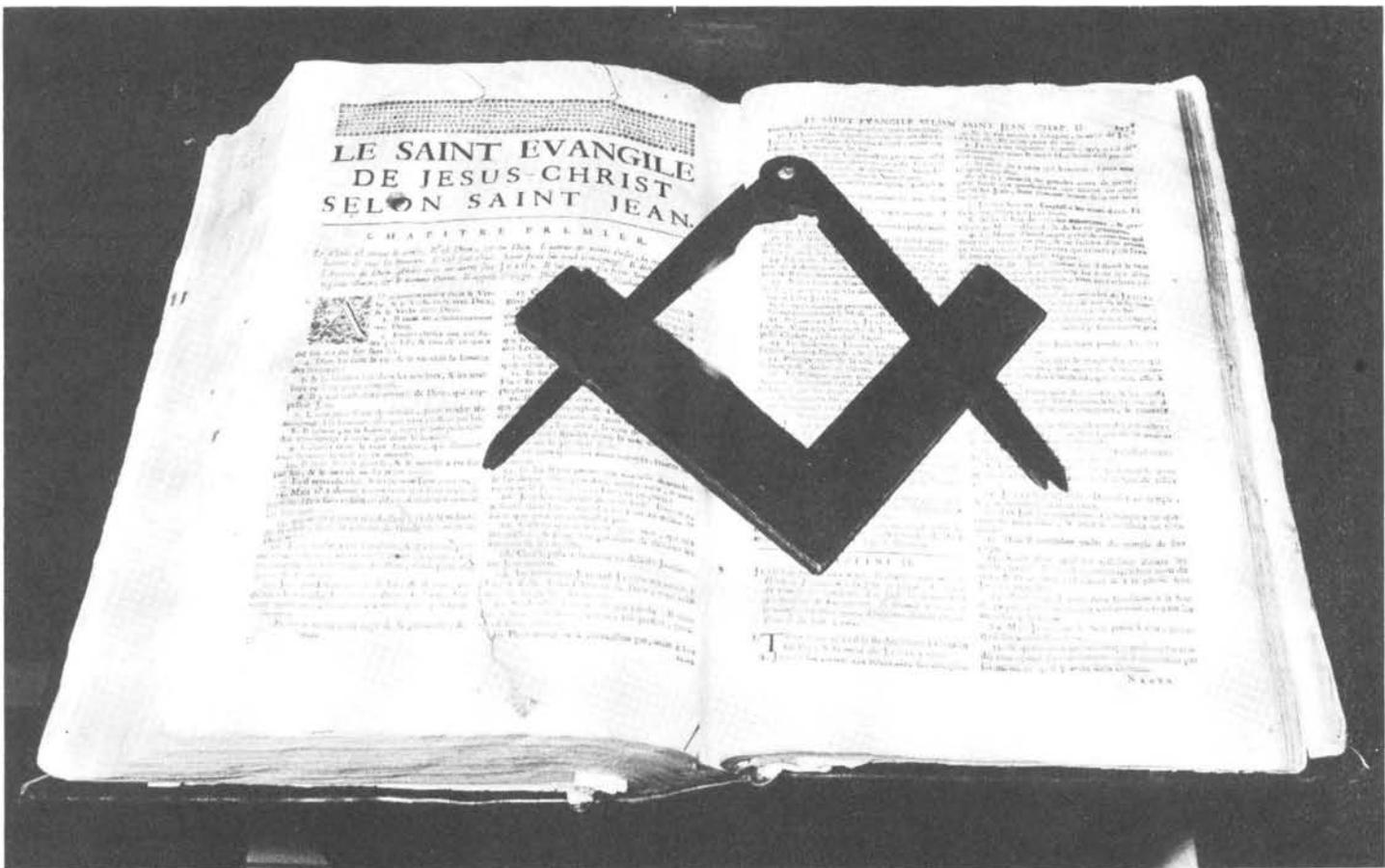


Pour célébrer le centenaire de la Commune, les loges du Grand Orient transportèrent leurs bannières soigneusement protégées de la pluie au cimetière du Père Lachaise.

Histoire de la Grande Loge de France

LA GUERRE DES TROIS POINTS A BIEN EU LIEU

par Nicolas CHENU



L'équerre, le compas et un livre saint président aux travaux de la loge. Les maçons divergent quant aux rôles respectifs des trois « Lumières ».

SI l'histoire de la Grande Loge de France, au travers de documents et de témoignages précis, peut être évoquée avec exactitude, il n'en demeure pas moins quelques doutes quant aux circonstances de sa création. Ainsi, le duc de Montagu, grand maître de la Grande Loge de Londres, constitua-t-il le 13 octobre 1721 à Dunkerque la loge *Amitié et Fraternité*. Même question pour l'apparition, en 1723 à Gravelines, de la loge *Philadelphie*.

Deux hypothèses très fragiles comme celle soutenue par plusieurs historiens et qui désignerait le duc de Warthon comme fondateur de la Grande Loge, en 1728.

En fait, la Grande Loge de France naît le 24 juin 1738 sous

l'égide du prince Louis de Pardaillan. Pourtant, bien des ateliers français demeurent sous l'autorité directe de l'obédience anglaise, et l'on se demande si ce grand maître dirige véritablement une Grande Loge française. Cette dernière fut d'ailleurs connue, durant les vingt années suivantes, sous le nom de Grande Loge anglaise de France.

...Lacorne sème la zizanie

Cependant, dès 1740, comme pour se démarquer du système des loges « anglicanes », la maçonnerie française encourage

l'adoption des grades écossais. Des loges, faisant directement apparaître dans leur titre respectif des références à la tradition écossaise, voient le jour et permettent l'implantation de la maçonnerie écossaise. Le 11 décembre 1743, le prince Louis de Bourdon-Condé, comte de Clermont, est appelé à la grande maîtrise. Quatorze années se passent avant qu'une grave crise ne survienne au sein de la maçonnerie.

En choisissant comme substitut le maître à danser Lacorne, le comte de Clermont soulève un vent de fureur au sein des officiers nobles des loges parisiennes qui refusent de se soumettre à l'autorité d'un homme de basse extraction. Dès lors, il existe deux Grandes Loges à Paris opposant d'un côté, Lacorne et la petite bourgeoisie, de l'autre la maçonnerie des aristocrates et des grands commis. L'année suivante se crée un conseil des empereurs d'Orient et d'Occident qui institue le rite de perfection et reconnaît le comte de Clermont comme grand maître de toutes les loges régulières de France. En 1762, la querelle entre partisans et adversaires de Lacorne se poursuit et le comte de Clermont doit se résoudre à nommer un nouveau substitut. La mort de Lacorne, peu de temps après, ne faisant qu'allumer la mèche d'une situation déjà explosive. Et le 27 décembre 1765 tous ceux que l'on appelle les « Lacornards » sont exclus de leurs offices. Parmi eux, Peny, Lebreton et Puisieux, vénérables des plus anciennes loges parisiennes.

Réaction immédiate des partisans de Lacorne et des membres du conseil des empereurs d'Orient et d'Occident qui forcent les portes du local où se réunissent les dignitaires de la Grande Loge et, très vite, déclenchent une bagarre qui ne prendra fin qu'à l'arrivée de la police sur les lieux. Le 5 avril 1766, l'exclusion des quinze maîtres de loges coupables de ces agissements est décidée. Les incidents se poursuivent et en 1767 le lieutenant de police de Sartine, par ordre du roi, interdit toutes les réunions maçonniques. Dès lors, de 1767 à 1771, les loges qui poursuivent leurs travaux, privées de tout lien obédientiel, adoptent le rite qui leur convient.

Pourtant, le rite écossais semble l'emporter, tandis que se constituent un peu partout des mères-loges qui s'octroient le droit de délivrer des patentes.

La Grande Loge nationale de France

Cette période anarchique va prendre fin à la mort du comte de Clermont, en 1771. Les partisans de Lacorne profitent de cette disparition pour créer une nouvelle puissance maçonnique, la Grande Loge nationale de France.

Le 21 juin, le réveil de la maçonnerie française est enfin autorisé et la Grande Loge se réunit sous la présidence du frère de Puisieux, doyen des vénérables. Les frères exclus sont de nouveau admis et le 24 juin, le duc de Chartres, prince du sang et héritier de la branche collatérale des Bourbons, est désigné comme grand maître avec pour substitut général le duc de Montmorency-Luxembourg, qui deviendra le maître d'œuvre de la réorganisation de la maçonnerie française.

Ainsi, le 9 août 1772, la fusion avec le suprême conseil des empereurs d'Orient et d'Occident est-elle prononcée sous la dénomination de Souveraine et Très Respectable Grande Loge de France. Une commission de huit membres est formée (quatre membres de la Grande Loge et quatre du suprême conseil) avec pour mission d'élaborer de nouveaux statuts et de mettre « un peu d'ordre dans la maison ».

Les 5, 8 et 9 mars 1773, les députés des loges vont siéger pour examiner les nouveaux statuts que vient de rédiger la commission spéciale. Un des articles précisant que l'obédience portera désormais le nom de Grand Orient de France, une



Certains auteurs considèrent le duc de Montagu, grand maître de la Grande Loge de Londres, comme l'introducteur de la maçonnerie institutionnelle en France (portrait de Godfrey Kneller).

délégation de députés se rend au Palais-Royal. Elle vient offrir la grande maîtrise du Grand Orient au duc de Chartres. Celui-ci refuse, car il a bien compris que pour nombre de frères cette nouvelle obédience maçonnique ne représentait qu'une dissidence de la Grande Loge.

Le 26 juin, sous la présidence du duc de Montmorency-Luxembourg, l'assemblée des députés adopte définitivement les statuts de l'ordre royal de la franc-maçonnerie en France, marquant ainsi la naissance officielle du Grand Orient.

Soixante-treize loges refusent de s'intégrer à la nouvelle obédience et, le 30 mars, leurs représentants déclarent que la Grande Loge poursuit son existence. C'est la scission !

Labady, qui est à la tête de ce mouvement, se lance dans une vaste campagne de dénigrement à l'encontre du Grand Orient. Mal lui en prend, car le 6 octobre le duc de Chartres cède aux avances du Grand Orient et, sous la pression du duc de Montmorency-Luxembourg, Labady est incarcéré le 9 octobre à la prison du Châtelet. A partir de ce moment, le pouvoir royal ayant tranché en faveur du Grand Orient, la Grande Loge va vivre des années difficiles. D'ailleurs le 23 octobre 1773, pour interdire aux francs-maçons de la Grande Loge la présence aux tenues de loges qu'il reconnaît, le Grand Orient institue l'usage du mot semestre (mot de passe qui change tous les six mois).

Dès lors, les deux obédiences ne vont cesser de s'affronter en

s'accusant mutuellement des pires maux. En 1777, la Grande Loge de France qui regroupe cent vingt-neuf loges à Paris et deux cent quarante-sept en province décide que seuls les maîtres des loges parisiennes pourront gouverner l'obédience.

La guerre avec le Grand Orient marque une pause pendant la période révolutionnaire (1791-1796) et ce n'est que le 17 octobre 1796 que la Grande Loge reprend ses activités. Une pause salvatrice puisque, en 1797, Roëttiers de Montaleau, représentant du Grand Orient, engage des pourparlers avec la Grande Loge en vue d'une fusion.

Un concordat discuté...

Les négociations entre les deux obédiences durent deux ans et le 20 mai 1799, la Grande Loge désigne les commissaires chargés de discuter les modalités du concordat. Les articles de ce document sont rédigés le 21 mai (inamovibilité des vénérables abolie, suppression du privilège des maîtres de loges de Paris, élection des officiers et rassemblement des archives des deux obédiences) et le 9 juin l'assemblée du Grand Orient accepte le texte du concordat.

Tandis que certaines loges écossaises refusent la fusion, le suprême conseil, fondé à Charleston (Caroline du Sud) par Stephen Morin, crée huit nouveaux degrés qui, ajoutés aux vingt-cinq existants, établissent la hiérarchie des trente-trois degrés de l'écossisme.

Le 22 octobre 1804, sous l'impulsion du comte de Grasse-Tilly et le soutien des francs-maçons qui en refusant la fusion ont maintenu la tradition avec la loge Saint-Alexandre d'Ecosse, la Grande Loge écossaise de France voit le jour. C'est Louis Bonaparte (frère de Napoléon I^{er} et père de Napoléon III) qui en devient le grand-maître.

Inquiet, le Grand Orient s'empresse de signer un concordat avec cette nouvelle puissance maçonnique, le 3 décembre 1804. Ce concordat précisant que deux pouvoirs pouvaient se prévaloir de l'ordonnance de la franc-maçonnerie française, le Grand Orient obtient la surveillance des ateliers du premier au dix-huitième degré et le suprême conseil celle du dix-neuvième au trente-troisième degré.

Cet accord n'est qu'un feu de paille et dès juillet 1805 celui-ci va être dénoncé par les représentants des loges écossaises. La crise s'accroît et le 21 novembre 1814, deux cent cinquante maçons écossais se réunissent afin de redistribuer les responsabilités de la surveillance des ateliers, sans la présence du Grand Orient.

Suit alors, une longue succession de coups de force du Grand Orient et des suprêmes conseils qui aboutira à la création, en 1822, d'une nouvelle puissance maçonnique : la Grande Loge centrale. En 1827, une commission est mise en place dans le but de préparer l'union entre le suprême conseil et le Grand Orient. Mais l'opération fait chou blanc. L'insurrection chasse Charles X et Louis-Philippe d'Orléans devient roi des Français. Nous sommes en 1830. Le suprême conseil doit alors lutter contre un mal sournois, la politisation des loges écossaises. Le 23 février 1834 est conclu à Paris le traité d'union des suprêmes conseils qui affirme que « la franche-maçonnerie (sic) est un culte universel ayant pour objet Dieu et la Vertu et qui se partage en différents rites reconnus et approuvés ». Cet accord soulève la rancœur du Grand Orient et le 9 octobre 1840, il adresse une circulaire à toutes les loges, soulignant qu'il ne reconnaît pas l'autorité du suprême conseil. Pourtant, les négociations reprennent en 1841 et durant sept années un accord tacite s'établit entre les deux puissances maçonniques.

1848 et la proclamation de la République marque une crise au sein du suprême conseil et plusieurs loges écossaises se détachent de lui pour fonder la Grande Loge nationale de

France. Le 2 janvier 1851, un arrêté du préfet de police interdit la Grande Loge nationale de France et, malgré une énergique protestation, celle-ci se réunit une ultime fois le 15 janvier 1851.

Le 2 décembre 1851, c'est le coup d'état de Louis-Napoléon Bonaparte. Le prince Murat est nommé grand maître du Grand Orient en 1852. Dix ans plus tard, il cède sa place au maréchal Magnan, qui se voit attribuer par le pouvoir la mission de remettre les loges au pas.

Son premier geste — peut-être pas le plus intelligent — est de sommer le suprême conseil de France de s'intégrer au Grand Orient. Faisant la sourde oreille, le suprême conseil se décide enfin à agir par l'intermédiaire du grand commandeur Viennet (membre de l'Académie française) et d'une lettre adressée au maréchal, dénonçant les ordres abusifs de Magnan, de même que sa légitimité. L'escalade est inévitable et le maréchal Magnan décide, le 22 mars 1862, la dissolution de toutes les autres puissances maçonniques. Néanmoins, le suprême conseil continue ses travaux mais apparaît, et avec lui l'écossisme, comme un corps maçonnique hostile à l'Etat impérial. Le 20 septembre 1863, la loge écossaise *L'Espérance* est installée à La Ciotat. Aussitôt, Magnan interdit aux francs-maçons du Grand Orient d'assister à cette intégration.

Ceux qui croient au ciel...

Les années passent et les dignitaires du Grand Orient perpétuent leurs attaques contre le rite écossais. L'insurrection parisienne de la Commune (18 mars 1871) va alors diviser les francs-maçons de rite écossais. Les uns soutiennent le gouvernement de Versailles ; les autres figurent parmi les grands chefs de l'insurrection (Goupil, Vallès, Eudes, Ras-



Le maréchal Magnan, revêtu des insignes maçonniques. Napoléon III le chargea de mettre les loges au pas du nouveau régime.

pail...). Les francs-maçons qui ont pris la liberté de manifester dans les rues à la gloire de la Commune sont sanctionnés par la justice du Grand Orient. Mais, en aucun cas, ces « condamnations » ne furent prises au sérieux par les loges de rite écossais. Bien que désapprouvant les initiatives révolutionnaires des francs-maçons parisiens, le suprême conseil et le Grand Orient adoptèrent par la suite une position de neutralité, respectant par là même les principes de la maçonnerie. Ainsi, lors de l'ouverture du procès de la Commune devant le Conseil de guerre de Versailles, la franc-maçonnerie fut-elle quelque peu sur la sellette.

Le 2 décembre 1873, le suprême conseil de France prend un décret qui rend obligatoire, en tête de toutes les pièces maçonniques, la formule : « A la gloire du Grand Architecte de l'Univers, au nom et sous les auspices du suprême conseil pour la France et ses dépendances : Liberté, Egalité, Fraternité ». Le 3 mars, date de la confirmation du décret de 1873, la protestation grandit au sein de certaines loges et plusieurs sont mises en sommeil. Le 9 mai, le Grand Orient et le suprême conseil décident, à nouveau, d'échanger leurs mots de semestre. En 1875, les loges sont secouées par des querelles intestines et les attaques incessantes des opposants à la franc-maçonnerie. Deux ans plus tard, lors du convent du Grand Orient, il est décidé la suppression de la croyance obligatoire en Dieu. Une décision qui isole le Grand Orient : l'une après l'autre, les obédiences anglo-saxonnes rompent leurs relations avec cette puissance maçonnique.

Un an plus tard, le Grand Orient revient sur sa décision et laisse à ses loges la liberté de choisir entre l'affirmation et la négation de l'existence de Dieu.

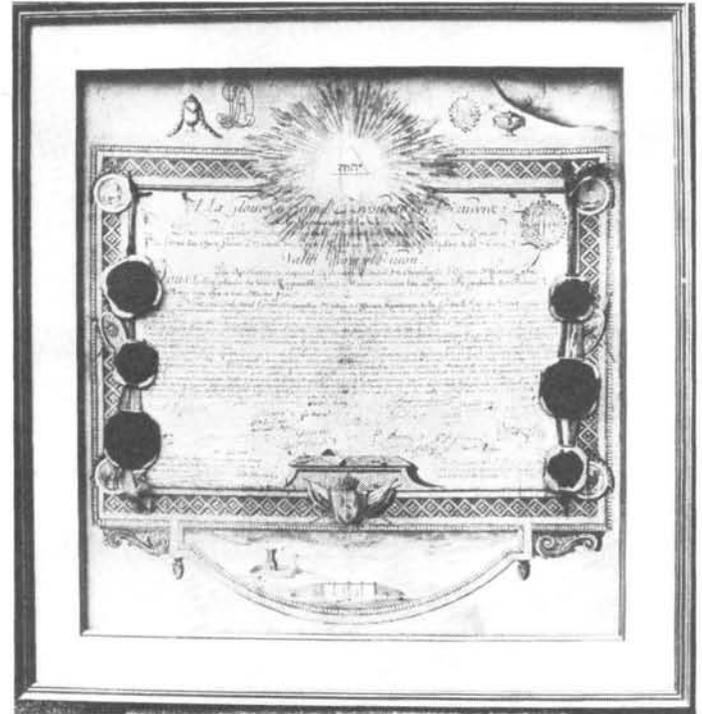
En 1879, les loges écossaises demandent leur indépendance. Le suprême conseil s'y refuse et la crise éclate. On essaie bien, en modifiant certains décrets, de rassembler les francs-maçons... mais le 20 décembre les délégués des loges « rebelles » prennent la décision de créer une Grande Loge indépendante. Le 12 février 1880, le ministre de l'Intérieur et des Cultes, Lepère, autorise douze loges symboliques à se confédérer sous le titre de Grande Loge symbolique écossaise. Pour ne pas couper les ponts avec le suprême conseil, le Grand Orient condamne cette obédience.

On ne sait plus où loger

Cependant, les nombreux encouragements suscités par cette initiative démontrent bien que la crise est plus profonde qu'on ne le croyait. Le 24 mars, Blois, Goumain-Cornille et Friquet, membres de la commission exécutive de la Grande Loge symbolique écossaise, promulguent un décret qui réintègre toutes les loges et tous les francs-maçons qui avaient été rayés des contrôles du rite écossais pour avoir affirmé leur indépendance vis-à-vis du suprême conseil.

Siégeant 20, rue Richer, le temple est inauguré le 26 mars 1880 et une assemblée constituante consacre la reprise des travaux. Pour endiguer ce mouvement libéral, le suprême conseil fait savoir, le 29 mai, que la Grande Loge symbolique n'est pas reconnue comme une puissance maçonnique régulière. Pourtant, c'est sous la présidence de Charles Floquet que se déroule, le 11 juillet 1880, la première fête solsticiale de la jeune obédience.

De juillet à août, plusieurs loges vont quitter l'obédience du suprême conseil pour intégrer la Grande Loge. Et logiquement, le convent du Grand Orient du 16 septembre 1880 reconnaît l'existence de la Grande Loge. Le 7 novembre, la Grande Loge procède à l'élection de ses officiers pour l'année 1881. Martin est élu président, Froger, premier surveillant et Gustave Mesureur, vénérable de la loge parisienne *La Justice*.



Diplôme constitutif de la Grande Loge de France, sous l'égide du « très cher et très illustre frère Louis de Bourbon, comte de Clermont ».

Le 13 juin 1881, le siège central de l'obédience est transféré au 5 rue Payenne et le 12 septembre s'ouvre l'affaire de la loge du Pecq dont le point de départ est le rejet par la Grande Loge du projet d'initiation des femmes dû à la loge *Les Libres Penseurs*. Dans le même temps, le convent du Grand Orient invite le conseil de l'ordre à prendre contact avec toutes les autres puissances maçonniques françaises, afin de constituer un Grand Orient symbolique et un suprême conseil, bien distincts l'un de l'autre. Une proposition qui reçoit immédiatement l'adhésion de la Grande Loge symbolique écossaise.

Les deux loges désignent alors leurs représentants en vue des négociations d'unification tandis que la loge du Pecq signifie clairement son désir de quitter l'obédience de la Grande Loge. Quant au suprême conseil, il entend réserver sa décision. Le 25 novembre, après d'interminables discussions, la loge du Pecq donne un avis favorable à la demande d'initiation de Maria Deraismes.

En janvier 1882, le collège des officiers de la Grande Loge désigne Friquet, président, et Poncereau, premier surveillant. Le 9, la Grande Loge fait savoir au Grand Orient que la loge du Pecq s'est séparée de son obédience. En fait, la loge du Pecq n'est pas encore rayée de la liste des loges, ce qui, par la suite, aura son importance. Cinq jours plus tard, la loge de Pecq procède à l'initiation de Maria Deraismes et Georges Martin, haut dignitaire de la Grande Loge, prend la parole pour désavouer son obédience qui, selon lui, en s'immiscant dans les travaux de la loge du Pecq a violé le principe du franc-maçon libre dans la loge libre. Le 13 mai, la Grande Loge accorde leurs constitutions à deux nouvelles loges, ce qui porte à vingt et un le nombre de loges qui dépendent de cette obédience. Le 19 mai, un traité provisoire est signé entre le Grand Orient et la Grande Loge. Une commission de fusion est créée et le 12 juin, sous la présidence de Friquet, la Grande Loge approuve les conclusions du rapport. Un peu plus tard, la loge du Pecq est « réintégrée » au sein de la Grande Loge.

La réconciliation semble être sur la bonne voie lorsque, le 11 septembre, les délégués du convent du Grand Conseil rejettent la proposition d'unification... des bruits concernant la situation



Maria Deraismes, initiée à la loge du Pecq en janvier 1882 : avec ses amies maçonnnes, elle créera le Droit Humain.

financière difficile de la Grande Loge ayant pu influencer le vote.

Renaissance de la Grande Loge

Le 11 décembre, Gustave Mesureur est élu président de la Grande Loge symbolique écossaise, et deux jours plus tard, la loge du Pecq enregistre la démission du frère Houbron, celui-là même qui avait initié Maria Deraismes. En 1884, Goumain-Cornille prend la succession de Mesureur mais l'événement de l'année c'est le discours du pape Léon XIII (20 avril) qui condamne les agissements des forces maçonniques, leur reprochant notamment de ne chercher qu'à détruire toute discipline religieuse et sociale née des institutions chrétiennes. Le 1^{er} janvier 1886 est fondée la société de secours mutuels des francs-maçons. En 1887, la Grande Loge compte trente et une loges et Gustave Mesureur en redevient le président. Cette obédience devenue indépendante et respectée entreprend alors des manœuvres d'approche auprès du suprême conseil qui, lui aussi, favorise le rapprochement.

Le 16 juillet 1889, la Grande Loge symbolique participe au congrès maçonnique organisé par le Grand Orient à l'occasion du centenaire de la révolution de 1789. C'est à ce moment qu'apparaît dans le « Bulletin de la Grande Loge symbolique écossaise » la signature d'Oswald Wirth qui défend le principe d'une vaste réorganisation de la franc-maçonnerie française.

Le 6 juillet 1891, Martin et Goumain-Cornille déposent sur le bureau de la Grande Loge une demande d'intégration des femmes dans la franc-maçonnerie. Elle est repoussée à l'unanimité. Le 1^{er} juin 1892, Maria Deraismes convoque ses amies afin d'élaborer les statuts d'une franc-maçonnerie mixte et de cette rencontre naîtra la Grande Loge écossaise de France *le Droit Humain*.

Mais le *Droit Humain* se heurte en 1894 à la Grande Loge, au Grand Orient et au suprême conseil qui ne le reconnaissent pas en tant que puissance maçonnique. Pendant ce temps, le suprême conseil doit faire face aux demandes de plusieurs loges

bleues qui demandent à s'administrer elles-mêmes. Le 22 août, le suprême conseil cède à ces exigences.

Le 8 octobre, les loges bleues (36) dépendant de l'obédience de la Grande Loge font savoir qu'elles acceptent le principe de fusion avec leurs « consœurs » du suprême conseil (60). Du 7 au 9 novembre se tient à Paris le congrès de la fusion écossaise qui scelle l'union sans pour autant établir la loi organique de cette nouvelle Grande Loge de France. Le 15 février 1895, le nouveau congrès des loges écossaises se réunit mais, une fois de plus, rien ne ressort de cette rencontre. Un problème de comptabilité séparée entre les loges bleues dépendant du suprême conseil et de la Grande Loge interrompant les négociations pendant six mois.

C'est à ce moment, que se réunissent plusieurs loges (relevant de l'obédience du suprême conseil), sous la présidence du frère Etienne Guillemaud, et cette assemblée, à l'unanimité de ses membres, déclare se constituer en Grande Loge de France. Il est décidé que le conseil fédéral sera désormais le pouvoir exécutif de la franc-maçonnerie écossaise pour la France et ses dépendances et l'on procède aux élections. Sont élus pour y siéger : Alavaill, Belin, Boulard Guillemaud, Soller et quelques autres.

Dès lors, les événements se précipitent. Les loges bleues venant de l'obédience du suprême conseil invitent les loges de la Grande Loge symbolique écossaise à adhérer à cette nouvelle force maçonnique. Le 12 mai 1895, l'assemblée de la Grande Loge de France procède au renouvellement du conseil fédéral. Guillemaud est élu grand maître. Le 6 août, se réunit la commission de fusion de l'écossisme. Un projet d'entente avec la Grande Loge symbolique est élaboré, prévoyant qu'à la date du 1^{er} janvier 1896 les deux puissances maçonniques ne constitueront plus qu'une seule obédience sous le titre distinctif de Grande Loge de France.

Le 20 septembre 1895, s'ouvre le convent de la Grande Loge de France qui approuve les conclusions du rapport de fusion. La Grande Loge symbolique, qui jusqu'à présent hésitait à franchir le pas, désigne, le 11 novembre, une commission chargée d'étudier avec les représentants de la Grande Loge de France une constitution commune. Si dans les faits, cette fusion est entérinée, il n'en demeure pas moins qu'aucun accord officiel n'a encore été signé, car l'on bute sur des problèmes de locaux et de financement.

Pendant ce temps, le Grand Orient fait savoir qu'il ne reconnaît pas la Grande Loge de France. Une discussion s'engage alors au sein de la Grande Loge afin de déterminer l'action à entreprendre face au refus du Grand Orient. L'inconnue, c'est le suprême conseil qui, jusqu'à présent, se refuse à intervenir. Le 20 juin, le suprême conseil tranche en faveur de la Grande Loge de France.

Le 18 décembre, le congrès constitutif, réunissant les députés de toutes les loges écossaises, procède à l'élection du frère Magnien comme grand maître.

La politisation des loges

En 1897, la franc-maçonnerie traverse une nouvelle crise. En effet, un discours du frère Du Boüays met en lumière l'absentéisme des frères aux travaux des loges. C'est à ce moment que le journaliste Léo Taxil lance une vaste campagne de dénigrement.

En 1898, la Grande Loge de France, qui compte 7 000 membres, voit accéder à sa présidence le radical-socialiste Henri Michel. L'année suivante, il est confirmé dans ses fonctions.

Pourtant, cette Grande Loge de France connaît de nombreux

déboires dans ses rapports avec les loges étrangères qui ne l'acceptent point en tant que puissance maçonnique indépendante.

En 1902, la catastrophe de Saint-Pierre de la Martinique, où périssent quarante-cinq frères, ressoude la Grande Loge de France qui, dans le même temps, améliore ses relations avec les obédiences étrangères ; notamment celle d'Allemagne.

Le 8 août 1903, François Bonnardet, grand maître de la Grande Loge, signifie au suprême conseil que son obédience souhaite l'autonomie totale. L'opposition des deux pouvoirs décisionnaires (conseil fédéral et suprême conseil) ne fait qu'accroître la tension. Les incidents se multiplient et seule l'élection de Gustave Mesureur comme grand maître pour 1904 calme les esprits. Finalement, le 26 juillet 1904, le suprême conseil, sous la signature du grand commandeur Jean-Marie Raymond, entend reconnaître la Grande Loge de France comme une puissance maçonnique souveraine. La Grande Loge compte alors 5 500 membres, répartis dans 81 loges. En 1905, la politique entre pleinement dans les travaux des loges, ce qui n'est pas sans froisser certaines susceptibilités.

Dans les années qui suivent, sous la présidence de Mesureur, la Grande Loge, à grands renforts de rappels à l'ordre, entame une opération de dépolitisation des loges.

En 1907, la Grande Loge de France peut revendiquer 6 200 membres représentant 112 loges. Cette progression aboutit en 1910 à la reconnaissance de l'obédience par le Grand Orient et la majorité des puissances étrangères. En 1911, Mesureur retrouve son titre de grand maître et en 1912 des archives établissent que la Grande Loge compte 136 loges et 7 900 frères.

1912 marque l'arrivée de la Grande Loge de France rue Puteaux et le grand message de paix lancé pour stopper la guerre des Balkans. A cette occasion, les francs-maçons rappellent leurs grands principes de fraternité, de justice universelle et de paix internationale. Une paix tristement interrompue le 2 août 1914 par la déclaration de guerre entre la France et l'Allemagne. Durant cette première année de guerre la Grande Loge de France doit faire face à de nombreux problèmes d'organisation car la majorité des frères sont mobilisés. Cependant, un hôpital militaire est installé rue Puteaux sous la direction du frère Harrent. De 1915 à 1916, la Grande Loge multiplie les actions d'aide aux réfugiés francs-maçons et aux déportés. En juin 1917, le Grand Orient et la Grande Loge se retrouvent autour de la même table pour le congrès des maçonneries alliées et neutres.

La guerre se termine, laissant des traces douloureuses dans la franc-maçonnerie, qui mettra trois longues années avant de retrouver ses structures.

Les tumultes de l'entre-deux-guerres

- En 1921, Bernard Wellhoff, élu grand maître, signe avec le Grand Orient la déclaration des principes du congrès maçonnique international (19 au 23 octobre). Cette déclaration précise que la franc-maçonnerie travaille à l'amélioration matérielle et morale ainsi qu'au perfectionnement intellectuel et social de l'humanité. En 1922, une décision du IV^e Congrès de l'internationale communiste obligeant les membres du parti à faire un choix entre la franc-maçonnerie et leur appartenance politique, secoue le P.C. français qui compte parmi ses rangs de très nombreux frères.

Début 1923, la Grande Loge de France fait état de 10 103 membres.

En 1924, les obédiences maçonniques se voient directement



Ludovic-Oscard Frossard au congrès de Tours. Sommé de choisir entre le communisme et la maçonnerie, il rompit avec le Parti...



...Mais Cachin, lui, préféra les camarades aux frères (ici aux côtés de P. Vaillant-Couturier).

impliquées dans le combat politique et c'est dans le temple de la rue Puteaux que se tient, le 15 février, la première réunion commune du parti socialiste SFIO, du parti socialiste indépendant et du parti communiste. Cette coalition politique remporte les élections législatives de 1924 (sont élus à la Chambre des députés : 24 communistes, 107 socialistes, 142 radicaux et 35 républicains-socialistes).

Mesureur est réélu grand maître et le convent de la Grande Loge discute des moyens de hâter le rapprochement avec l'Allemagne. 1925 marque la disparition de Gustave Mesureur qui fût pour beaucoup « le père de la Grande Loge de France ».

Le convent de 1926 vote un texte qui affirme l'opposition formelle de la Grande Loge à tout régime de dictature, et en 1929 la décision de « réveiller » la loge franco-allemande *Goethe* marque le désir de coopération entre les deux nations. Lucien Le Foyer est élu grand maître. 1930 marque la renaissance du conflit entre la Grande Loge et le Grand Orient qui le 20 octobre annonce que la convention liant les deux obédiences est dénoncée. L'année suivante, la situation s'envenime. Néanmoins, le 10 juin 1933, quarante huit loges du Grand Orient, de la Grande Loge de France et du Droit Humain organisent ensemble une grande manifestation contre l'hitlérisme. Ce rapprochement s'accroît d'autant plus qu'une terrible campagne antimaçonnique est organisée par l'extrême-droite et certains éléments catholiques.

En 1934, une maison d'édition parisienne, d'inspiration catholique, publie un recueil de plusieurs milliers de noms et d'adresses de membres de la Grande Loge de France, et dans plusieurs villes des militants royalistes donnent l'assaut aux temples maçonniques. Michel Dumesnil de Gramont est alors élu grand maître.

En 1935, les attaques contre la franc-maçonnerie s'exaspèrent, puisque plusieurs députés demandent à la Chambre la dissolution des obédiences maçonniques. Heureusement, grâce à l'acharnement de députés tels que Vincent Auriol, Léon Blum, Daladier, Darmoy, Herriot, Mendès France, Péri, Ramadier, Thorez, la proposition est rejetée par 417 voix contre 104.

Le 14 février 1936, le temple maçonnique de Montpellier est l'objet d'une tentative d'incendie tandis qu'au convent de la Grande Loge on étudie avec inquiétude la situation en Espagne. Louis Doignon est élu grand maître. Le 26 janvier 1937, le frère Dimitri Navachine est assassiné au Bois au Boulogne.

Pendant cette période, la Grande Loge de France tend quelque peu la main vers l'Eglise sans que ce geste aboutisse à un armistice. Le 1^{er} février 1939, Arthur Groussier, président du conseil de l'ordre du Grand Orient, et Michel Dumesnil de Gramont, grand maître de la Grande Loge, signent ensemble une lettre de remerciements, adressée au président et frère Franklin Roosevelt, pour saluer les efforts consentis par l'Amérique en vue de résoudre la crise internationale. Mais, déjà, l'ombre hitlérienne planait sur la France...

L'Occupation et la reconstruction

En juin 1940, c'est la grande offensive des armées allemandes et l'installation du gouvernement de Vichy.

Le 19 août, se faisant l'écho d'une décision prise en conseil des ministres, le « Journal Officiel » publie le décret de dissolution des obédiences maçonniques. Sous l'égide de l'amiral Darlan, il est décidé d'interdire l'accès à certains mandats politiques aux francs-maçons.

Au cours d'une réunion secrète à Toulouse, Dumesnil de Gramont et Georges Chadirat règlent les conditions du travail des loges dans la clandestinité. D'autres rencontres maçonniques s'organisent d'où sortiront des groupes de résistance. Pendant ce temps, à Paris, un service anti-maçonnique allemand multiplie les interrogatoires afin de retrouver le fichier de la Grande Loge.

Le service des sociétés secrètes, créé par le gouvernement de Vichy et dirigé par Bernard Fay, identifie 60 000 francs-maçons. Les noms de 14 000 d'entre eux sont publiés au « Journal Officiel ».

Les déportations se multiplient : ainsi Lehmann, membre du suprême conseil, est-il passé à la chambre à gaz.

Le grand maître Dumesnil de Gramont, se rend à Alger en 1943. Il se bat pour le rétablissement des droits maçonniques et obtient satisfaction de la voix même du général De Gaulle.

En août 1944, Paris est libéré ; pour la Grande Loge de France c'est le temps des cruels bilans. Une commission d'épuration est mise en place, ce qui permet de réintégrer 3 600 frères et conduit à en exclure 171. Les loges éprouvent beaucoup de mal à se reformer et des contacts s'établissent entre le Grand Orient et la Grande Loge de France. En fait, le convent de 1945 rejette catégoriquement la proposition de fusion avec le Grand Orient car « ce serait enlever à la Grande Loge toute possibilité d'apporter à la grande action maçonnique internationale la participation que le rite écossais peut légitimement ambitionner », déclare le grand maître Dumesnil de Gramont. En 1947, la Grande Loge compte 5 779 membres et l'année suivante plus de 7 000. Le 9 décembre 1948, le temple Franklin-Roosevelt, installé dans les locaux de la rue Puteaux, est inauguré. Le convent de 1949 s'ouvre le 15 septembre avec pour thème de discussion les rapports franco-allemands. Et si l'on émet encore quelques réticences vis-à-vis des nos voisins d'outre-Rhin, le convent vote néanmoins la reconnaissance de la maçonnerie allemande. En septembre 1950, le convent du Grand Orient propose la constitution d'un comité permanent de coordination avec la Grande Loge de France.

La reconstruction de la Grande Loge de France est-elle à peine terminée que de grandes crises vont alors secouer cette

obédience. En 1952, la Grande Loge dispose de 191 loges et Louis Doignon est élu grand maître.

L'année suivante, le décès de Michel Dumesnil de Gramont, le 4 février, plonge la Grande Loge dans la tristesse.

Lors du convent trois questions sont mises à l'ordre du jour ; la maçonnerie universelle et la Grande Loge de France, les devoirs de l'Homme et de la société et l'action maçonnique en faveur de la paix. Finalement, la grande décision de ce convent n'est autre que la réintégration de la Bible sur l'autel. Le texte précisant : « Les obligations seront prêtées sur l'Equerre, le Compas et un livre de la Loi Sacrée, ce dernier étant considéré, sans aucun caractère religieux particulier, comme symbole de la plus haute spiritualité dont s'inspire le maçon qui s'engage à œuvrer éternellement à dégager l'ordre du chaos. »

Le 15 mai 1954, à Luxembourg, des représentants des loges



Richard Dupuy dans le temple Franklin Roosevelt. Grand Maître de la GLF, il s'est opposé aux interventions anglaises.

des Pays-Bas, de Vienne, d'Allemagne, de Suisse et du Luxembourg déclarent le Grand Orient de France irrégulier. La Grande Loge adhère à cette convention, ce qui rompt les relations entre les deux grandes obédiences françaises.

Durant toute l'année 1955, la Grande Loge, sous la présidence de Louis Doignon, engagera des négociations avec la Grande Loge nationale française, en vue d'une fusion, mais les violentes réactions rencontrées au sein des loges, mettront un terme à ce projet.

En 1957, Georges Hazan est élu grand maître, et tout au long

de cette année, il cherchera à développer les contacts avec les officiers de la Grande Loge nationale française, tout en s'efforçant d'amener le Grand Orient à décider le retour aux pratiques symboliques, condition sine qua non d'une éventuelle fusion entre les obédiences.

La situation s'aggrave le 9 mai 1959 lorsque le Grand Orient notifie à la Grande Loge de France qu'il se refuse à travailler à la gloire du Grand Architecte de l'Univers. Le 14, au cours d'une réunion des grands officiers des trois puissances maçonniques françaises, le grand maître du Grand Orient signifie que les négociations sont terminées. Un peu plus tard, le convent de la Grande Loge, sous la présidence de Richard Dupuy, décide, par 171 voix contre 62, de rompre les relations avec le Grand Orient. Pendant ce temps, les relations de la Grande Loge française avec la Grande Loge unie d'Angleterre ne s'améliorent pas puisque le 30 octobre 1959, à Londres, sir Cooper, représentant l'obédience anglaise, déclare : « Nous ne croyons pas que la Grande Loge de France ait progressé au-delà de 1775, lorsqu'elle renonça à un être suprême en faveur d'une théorie le remplaçant par un « gouverneur » matérialiste de l'univers. »

La faute aux Anglais

Le 8 janvier 1960, la Grande Loge unie d'Angleterre envoie un ultimatum aux obédiences européennes les invitant à rompre toutes relations avec la Grande Loge de France. A l'heure où s'ouvre le convent de la Grande Loge, celle-ci compte 8 361 membres répartis dans 229 loges. Richard Dupuy est réélu grand maître. Tout au long de l'année 1961, le débat se développe au sein de la Grande Loge. Richard Dupuy refuse catégoriquement à la Grande Loge d'Angleterre le droit d'exercer un pouvoir réglementaire sur l'ensemble de la maçonnerie mondiale. Louis Doignon est élu grand maître. Il poursuit les négociations avec les autres obédiences françaises en vue d'aboutir à l'unité mais se heurte à des intransigeances formelles. Les loges bleues regardent de plus en plus en direction du Grand Orient alors que le suprême conseil multiplie les contacts avec la Grande Loge de Neuilly. C'est de ces choix différents que va naître la nouvelle crise au sein du rite écossais.

Pendant plusieurs mois encore, les pourparlers se poursuivent. A partir de juin 1964, la Grande Loge de Neuilly ayant refusé de siéger avec les représentants du Grand Orient, la Grande Loge de France se retrouve en tête à tête avec l'obédience de la rue Cadet. Finalement, un traité d'alliance est signé entre le Grand Orient et la Grande Loge. Le 17 septembre, le grand maître Richard Dupuy en informe le convent de son obédience et c'est le drame. Le suprême conseil annule les décrets de 1894, 1904 et 1927 qui ont accordé à la Grande Loge le droit de travailler aux trois premiers degrés du rite écossais ancien et accepté.

Sept conseillers fédéraux de la Grande Loge démissionnent. Des scissions se produisent dans plusieurs loges écossaises. La crise gagne le suprême conseil. La Grande Loge de Neuilly s'efforce de créer une large dissidence et trente et une loges sont en effet touchées par le mouvement parti des hauts grades. La crise est grave, profonde. Dix-neuf loges doivent être réorganisées. Sept autres sont fortement secouées. Finalement, la Grande Loge parvient à surmonter l'épreuve. Au convent de 1965, l'obédience compte 7 591 membres répartis dans 217 loges.

L'industriel du Nord, Raymond Lemaire, est élu grand maître. Il déclare alors :

« La Grande Loge unie d'Angleterre est responsable de toutes les zizanies et de tous les heurts qui se sont produits entre les différentes obédiences du monde et elle est responsable de l'échec de toutes les tentatives de regroupement faites en Europe



Trois grands maîtres de la GLF sont réunis sur cette photo : de gauche à droite, Georges Marcou, Michel de Just et Pierre Simon. Ils poursuivront la politique de la « main tendue » à l'Église.

depuis toujours, sous différents aspects. » Les rapports entre le suprême conseil et la Grande Loge de France s'apaisent alors très vite. Le 18 mars 1966, le suprême conseil annule en partie son décret de 1964. Richard Dupuy est réélu grand maître au convent de 1966. Il conserve ce poste jusqu'au convent de septembre 1969 qui lui donne pour successeur le docteur Pierre Simon, gynécologue parisien. Ce dernier engage immédiatement des pourparlers avec la confédération maçonnique inter-américaine dont il rencontre tous les dignitaires à Saint-Domingue en mars 1970.

A ce moment, la décision prise par le Grand Orient d'autoriser la visite des sœurs dans ses loges pendant les tenues rituelles va ouvrir une nouvelle période de crise entre les deux principales obédiences maçonniques françaises. Cette crise, née pendant la grande maîtrise du docteur Pierre Simon, ne fera que se développer et s'aggraver avec ses successeurs Michel de Just, Georges Marceau et Henri Tort-Nouguès. Il est vrai que, dans le même temps, avec des grands maîtres comme Michel Baroin, Jean-Pierre Prouteau, Roger Leray et surtout Paul Gourdet, le Grand Orient de France accentuera ses prises de position politiques.

Le 9 septembre 1970, le grand maître Pierre Simon, le grand orateur Pierre Favreau et le grand secrétaire Jacques-André Niel signent un décret qui suspend dans son application le traité conclu en 1964 avec le Grand Orient. Richard Dupuy est rappelé par le convent de 1971 à la grande maîtrise. Il cède la place en 1973 au docteur Pierre Simon. Ce dernier s'efforce alors de prolonger l'expérience unitaire de la confédération

maçonnique inter-américaine par la mise en place d'une confédération maçonnique européenne.

La défense de valeurs communes

Au convent de septembre 1975, Richard Dupuy est réélu grand maître. La Grande Loge de France participe alors au réveil à Lisbonne du Grand Orient lusitanien uni. La Grande Loge compte à ce moment 12 538 membres. L'obédience est en plein développement puisqu'elle a vu, en dix ans, plus de cent nouvelles loges se placer sous son autorité.

Georges Marcou est à ce moment élu grand maître. Cadre de l'industrie pétrolière, déporté au camp de concentration allemand de Mauthausen de 1941 à 1945, il multiplie sans attendre les efforts pour tenter de renouer des relations avec la maçonnerie allemande, la maçonnerie suisse et la maçonnerie autrichienne.

Sous la grande maîtrise de Pierre Simon, Monseigneur Pézeril, évêque auxiliaire de Paris, avait donné son opinion personnelle sur l'article 2335 du droit Canon interdisant aux catholiques l'appartenance à une société secrète.

Sous l'autorité de Georges Marcou, la Grande Loge poursuit ses efforts dans le même sens. Le 24 février 1978, c'est l'abbé Desbrosses qui expose la position de l'Église catholique en face des sociétés initiatiques. Et ce prêtre déclare alors :

« Aujourd'hui, nous constatons qu'il y a des catholiques qui sont francs-maçons. Je crois sincèrement que la franc-maçonnerie ne s'en porte pas plus mal. En tout cas, je suis sûr que l'Eglise peut leur faire confiance. »

Le 15 mai, suivant, c'est le cardinal Gand, archevêque de Lille, qui arrive seul au volant de sa voiture devant un temple maçonnique pour prendre la parole dans la loge *Les Philalèthes*. L'action sera poursuivie dans la même direction, sous l'autorité du grand maître Michel de Just, de septembre 1978 à septembre 1980, puis sous l'autorité du grand maître Georges Marcou, de septembre 1980 à septembre 1982.

Le convent de 1982 porte à la dignité suprême de l'obédience un professeur de philosophie de 62 ans, Henri Tort-Nouguès, originaire de Carcassonne, fils et petit-fils d'instituteurs. On dit de lui dans les loges que ce radical convaincu est aussi un maçon spiritualiste et un spécialiste reconnu de la tradition johaniste. Il appartient à la loge parisienne *L'Union des Peuples*. Il a été dans le passé grand secrétaire adjoint et grand maître adjoint de l'obédience. Il assure depuis un certain temps déjà la rédaction en chef de la revue « Point de Vue Initiatique », éditée par la Grande Loge de France.

Avec lui, c'est le respect absolu de la tradition écossaise qui est revendiqué : face aux initiatives modernistes du Grand Orient qui éloignent de plus en plus l'obédience de la rue Cadet de la stricte méthode initiatique, les loges écossaises ont voulu affirmer avec force, en élisant Henri Tort-Nouguès, leur attachement aux règles de l'ordre.

Cet attachement a été maintenu sans interruption pendant 250 années. C'est là ce qui permettait au grand maître Richard Dupuy de déclarer au cours d'une tenue funèbre le 6 novembre 1960 : « Nul ne peut se prévaloir d'une ancienneté ni d'une légitimité plus parfaite que la nôtre. »

Cette Grande Loge de France, elle a marqué profondément toute la maçonnerie européenne, puisque nombreuses sont les loges françaises, belges, italiennes, espagnoles, allemandes qui sont les héritières de la première Grande Loge de France, celle qui vit le jour en 1736. La tradition vient en fait de beaucoup plus loin puisque Richard Dupuy pouvait ajouter au convent de 1967 :

« Anglais, Américains, Chinois, Hindous, et nous tous dans le monde de la franc-maçonnerie universelle, nous sommes les héritiers des quatorze sages de 1723, car ils étaient eux-mêmes les héritiers et les serviteurs de la tradition immémoriale de l'ordre. » Cette continuité, c'est sans doute ce dont les maçons français comme ceux des autres pays sont le plus fiers. C'est au nom de ce passé que la Grande Loge de France s'est tournée, depuis quelques années, avec constance vers les autres forces spirituelles, et surtout vers les églises, et vers les autres courants philosophiques pour dénoncer la montée du matérialisme et prêcher la défense des valeurs communes.

Cet appel a été jusqu'ici accueilli de façons diverses. L'obédience de la rue Puteaux ne semble pas renoncer pour autant. N'a-t-elle pas l'éternité devant elle ?



Henri Tort-Nouguès, actuel Grand Maître de la GLF. Issu d'un milieu radical, il défend fermement l'esprit maçonnique initiatique.

Le renouveau de l'antimaçonnisme

L'ÉTERNEL RETOUR DES VIEILLES LUNES

par Jacques FRANTZ



Ce brûlot, publié sous l'occupation, vouait à la même haine Juifs, parlementaires et francs-maçons. Le Palais-Bourbon n'a-t-il pas une frise triangulaire ?

ETRANGE coïncidence ou inévitable processus dialectique ? Au moment où, sous prétexte d'une restauration des principes laïcs, refleurit l'anticléricalisme le plus sectaire, voici que semble renaître son frère inversé : l'antimaçonnisme.

Depuis la fin de la Quatrième République, ces deux expressions d'une même tendance paranoïaque à voir l'Autre, dans l'Inconnu, le principe de tout mal, étaient tombées en désuétude. Comment bouffer du curé quand il n'y a plus de curés que dans quelques organisations syndicales ? Comment haïr les maçons quand ils n'existent plus que sous les traits de vieux notables ventripopents arrosant de Vichy une tranche de jambon maigre, censée remplacer le traditionnel boudin du Vendredi Saint ?

Considéré par les maurrassiens et leurs épigones comme l'une des trois incarnations de la puissance diabolique (avec le juif et le protestant), le maçon, privé par de multiples indiscretions de son secret et par de Gaulle de sa puissance politique, avait perdu, à la fin de la Quatrième République, son pouvoir de fascination.

Jacques Bergier, auteur du « *Matin des magiciens* », aimait à résumer ce phénomène d'une boutade : « Comment voulez-vous avoir peur d'une société secrète qui a son nom dans l'annuaire ? »

Or, il semble que le retour des loges dans les allées du pouvoir ait remis au goût du jour l'antimaçonnisme comme avatar de l'antisémitisme frappé d'interdiction majeure après le génocide. Comme si une certaine droite

traditionaliste, réactionnaire et raciste avait trouvé, contre des lois désormais impitoyables pour l'expression de ses aversions, un refuge légal et inexpugnable. Car il est remarquable, tout de même (et significatif de la vigueur du principe de tolérance) que jamais aucune obédience n'ait, contre les adversaires de la maçonnerie, recouru à la Justice et notamment à la loi Pleven qui réprime pourtant toute forme d'ostracisme dictée par des considérations de race, de religion ou de philosophie.

C'est peut-être cette impunité qui permet à certaines officines de reprendre, presque point par point, et de la façon la plus officielle, les arguments mêmes qui servaient naguère contre les juifs, et de les brandir contre les maçons.

Une publication parue en 1984 sous la signature d'Arnaud de Lassus dans le cadre d'une édition de « L'action familiale et sociale » fournit un assez bel exemple de ce qu'est aujourd'hui l'antimaçonnerie remis au goût du jour.

Ce pamphlet se divise en treize grandes rubriques.

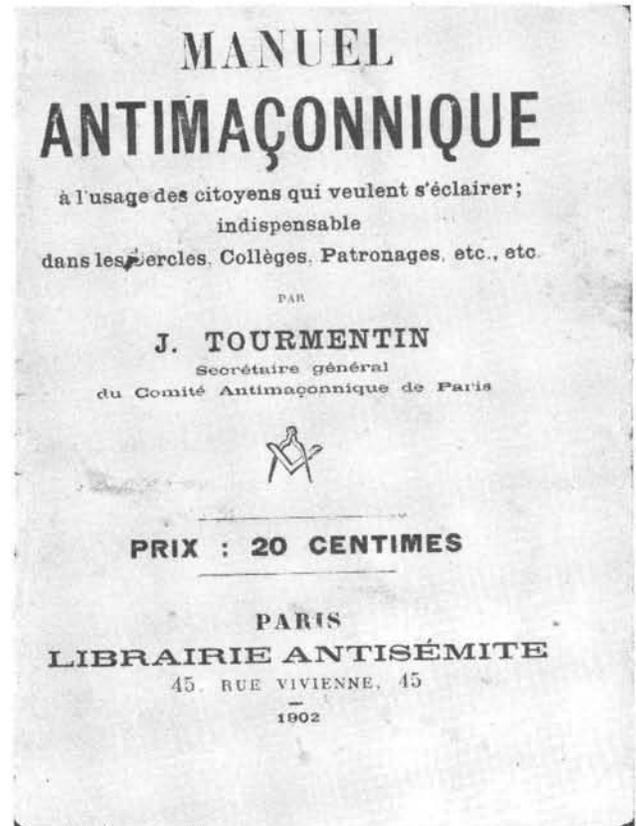
La première témoigne à elle seule des motifs de ce renouveau : « Actualité et importance du sujet : les relations privilégiées avec le Pouvoir. »

C'est en 1974 que l'auteur situe la rentrée politique de la maçonnerie. « Deux événements qui, écrit-il, firent grand bruit furent interprétés comme un rapprochement entre la majorité (en 1974) et la maçonnerie. Ce fut en premier lieu, en janvier 1974, quelques mois avant les élections présidentielles, la réception en « tenue blanche fermée » de Valéry Giscard d'Estaing, alors ministre des Finances au siège de la Grande Loge, rue Puteaux.

» Ensuite, ce fut le dîner qui réunit en décembre 1975, dans le cadre du « Carrefour de l'amitié » (structure de rencontres et d'échanges, sorte de club très fermé pour maçons de haut vol) Jacques Chirac et Michel Poniatowski avec Jean-Pierre Prouteau, M^r Richard Dupuy, de la Grande Loge, M. Viaud, super-patron de la maçonnerie de haut niveau, etc. ».

Ce texte, en dépit des erreurs, des omissions et des contresens dont il fourmille (le « Carrefour de l'amitié » n'a rien d'un « club très fermé pour maçons de haut vol », M. Viaud, qui est pasteur protestant, n'est en rien un « super-patron », Giscard était déjà venu à plusieurs tenues blanches fermées ou ouvertes, etc.), a le mérite de rendre clair le motif essentiel des alarmes qui mobilisent les contempteurs de la maçonnerie. Il ne s'agit pas de politique partisane (Giscard, Ponia, Chirac, le pasteur Viaud et M^r Richard Dupuy, défenseur du colonel Bastien-Thiry, peuvent difficilement passer pour de redoutables agents de l'internationale judéo-communiste...), mais d'une espèce de dépit craintif en face de liaisons qui échappent au cadre classique de la politique.

Suit l'habituelle série des articulets mêlant le vrai et le faux, les fantasmes et les obsessions, le controuvé et l'anodin sur les origines de la maçonnerie, son « idéologie », son anticatholicisme, son « naturalisme », ses visées à l'« affranchissement des consciences par la liberté sexuelle et l'avortement » (sic) ses méthodes, son organisation, les influences juives qui pèsent sur elle, son aspect initiatique occulte et satanique, ses buts cachés (« décatholiciser le monde »), ses relations avec l'Eglise, etc.



« Indispensable dans les collèges », ce manuel du début du siècle associe de façon significative antimaçonnerie et antisémitisme.

Certains passages de cette brochure font irrésistiblement penser au fameux « Protocole des sages de Sion ». Ce ne sont plus les juifs que l'on accuse de vouloir subvertir le monde, de vouloir conduire le catholicisme à sa perte par l'effondrement de la natalité, le laxisme, la licence sexuelle, la pornographie, ce sont les maçons.

La démonstration souffre parfois, tant est grand le désir de convaincre, de certaines approximations. Ainsi apprend-on, en page 27, que « quand le moment est venu d'une action politique directe intense, il arrive fréquemment à la franc-maçonnerie de s'effacer. Nous l'avons vu pour la période révolutionnaire de 1790-1793. Autre exemple : la mise en sommeil des loges maçonniques en Allemagne sous Hitler. »

Sauf erreur de lecture, l'auteur nous explique donc qu'après avoir préparé l'avènement de la Révolution national-socialiste, les maçons, enfin parvenus à leurs fins, se sont consacrés à des tâches plus urgentes. Il ne manque à cette démonstration originale que la photo du Führer en tablier de maître...

L'un des aspects les plus frappants de cette résurgence de l'antimaçonnerie, c'est le caractère désuet de ses sources. Les citations, toutes puisées dans des ouvrages dénonçant les loges datent, dans leur immense majorité, du début du siècle. L'autre étant, on l'a dit, son caractère antisémite à peine voilé. Ainsi le chapitre consacré aux « influences juives » commence par établir la présence de « l'esprit du judaïsme » dans la maçonnerie « institution juive » pour se poursuivre par une analyse serrée du problème : « Il y eut des juifs au

berceau de la franc-maçonnerie, les sociétés maçonniques représentent les deux côtés de l'esprit juif : rationalisme pratique et panthéisme (absolument sic !) le but poursuivi est l'affaiblissement du christianisme. »

Même en faisant l'impasse sur cette notion totalement nouvelle du « panthéisme juif » imputation tout de même inattendue à l'égard d'un peuple qui, avant tous les autres, eut la révélation du monothéisme, on a du mal à suivre de bonne foi un tel raisonnement.

Ce qui n'empêche pas qu'il fut applaudi par une foule importante, le 16 octobre 1983, lorsque son auteur le reprit à la Mutualité à l'occasion du premier congrès officiellement antimaçonnique réuni en France depuis la Libération sous les auspices de « l'Amitié française ».

L'affaire, fort maladroite et immédiatement récupérée par la presse de gauche, fit assez de bruit en son temps (on alla jusqu'à parler d'un mini-Nuremberg) pour qu'il ne soit pas utile d'y revenir longuement.

On notera toutefois que cette manifestation fut le lieu d'un exposé de Romain Marie sur « Les hiérarchies parallèles », d'une conférence de Jacques Ploncard d'Assac sur « La franc-maçonnerie », d'un discours de Jean Madiran sur « La religion secrète de la République » et qu'il y fut entendu, entre autres, les propos suivants : « La franc-maçonnerie, c'est l'élément principal du génocide français. Un projet mondialiste qui est l'inconscient boueux, le surmoi, la partie trouble de la République » (Romain Marie).

« Il y a en France une armée d'occupation : les deux cents fraternelles maçonniques qui quadrillent la France et font que la société française est truquée. Quatre superpuissances colonisent la France : le marxisme, la maçonnerie, le protestant et le juif » (Ploncard d'Assac).

« La déchristianisation est orchestrée par l'Etat et la franc-maçonnerie » (Jean Madiran).

L'amusant, si l'on ose écrire, est que cette manifestation réunissait une trentaine d'organisations politiques, culturelles, religieuses, philosophiques, artistiques, pa-

triotiques, philanthropiques, civiques, syndicales dont les membres, parmi lesquels on comptait, faute de marxistes, plusieurs protestants, de nombreux juifs et même quelques maçons, ne s'attendaient pas du tout à ce que les événements prissent cette tournure.

Il s'ensuivit de bruyantes désolidarisations dont celle du capitaine Sergent, qui avait naguère siégé à la tête de l'OAS aux côtés d'israélites, de fils de la veuve et de disciples de Luther, ne fut certes pas la moins remarquée...

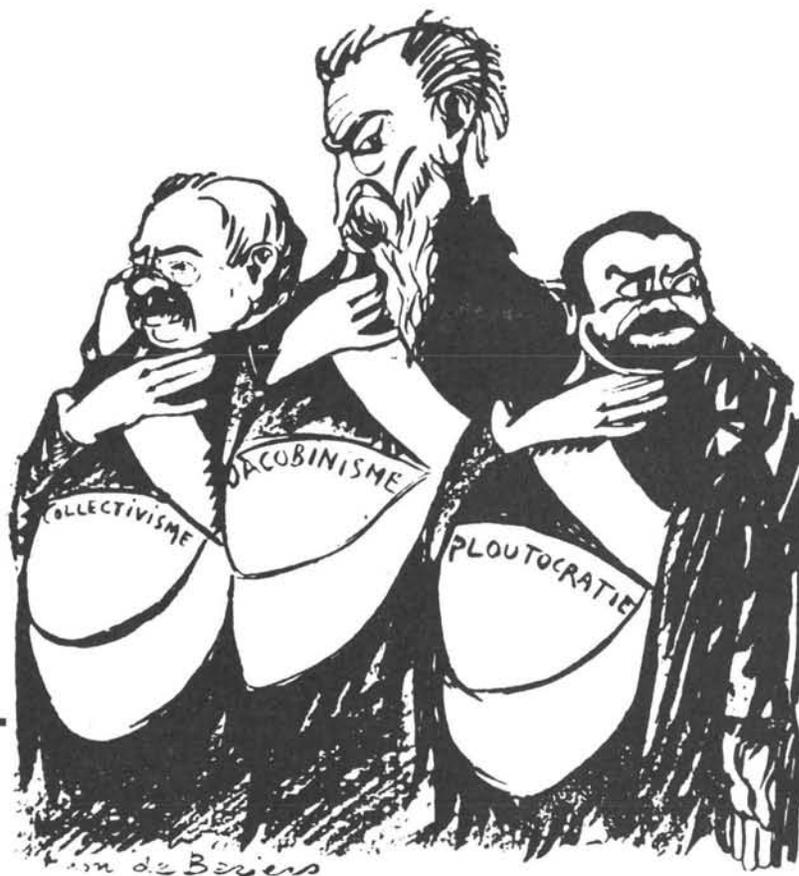
En dépit de vigoureux efforts, les animateurs de cette réunion ne sont pas encore parvenus à établir que le capitaine Sergent, en proclamant son impression d'avoir été embarqué dans une galère sur laquelle il n'entendait pas voguer, se signalait à la fois comme un marxiste, un protestant, un juif et un maçon.

Tout au plus l'a-t-on présenté comme un renégat. C'est que l'affaire des antimaçons de droite n'est pas simple. Les seuls qui, comme eux, prohibent absolument l'appartenance aux sectes maçonniques et font de l'antimaçonisme, une de leurs règles fondamentales, ce sont les communistes.

L'intéressant, dans toute cette affaire, c'est que les maçons recourent eux-mêmes, quand l'occasion s'en présente, aux armes dont ils condamnent l'utilisation par leurs adversaires.

Ainsi, alors que le capitaine Sergent a publié dans « Le Monde » une vigoureuse protestation, on pouvait lire, dans « Le Lien », bulletin de liaison des loges de la région du Sud-Est » cet amalgame tranquillement mensonger : « Le danger est de voir se banaliser l'extrême droite par incorporation de ses dirigeants dans les partis politiques qui passent mieux, ainsi : messieurs Sergent et Malaud, membres du comité du CNI. Nous nous devons d'être vigilants, vigilants, vigilants, surtout au niveau de notre recrutement. »

Preuve s'il en fallait que l'antimaçonisme et le sectarisme maçonnique se donnent la main.



« Le vénérable et ses acolytes ». Carte postale antimaçonnique du début de la Belle Epoque.

L'affaire de la loge « P 2 »

SCANDALE A L'ITALIENNE

par Aldo QUARTO

UN MILIARDO



A CHI RITROVERA'

LICIO GELLI

VIVO O MORTO
PREFERIBILMENTE MORTO
COMUNQUE ZITTO

L'affiche
parodique éditée
par « Il
Borghese » : On
recherche Gelli,
vivant ou mort, et
de préférence...
muet.

LE 10 août 1983, Licio Gelli, « grand maître » de la loge italienne « P2 » (pour « Propaganda 2 »), quittait la cellule de la prison où il était détenu sans en informer le directeur.

Le 16 mars de l'année suivante, alors que s'ouvrait, à Genève, le procès du gardien complice de Gelli qui lui permit de s'enfuir, éclatait un coup de théâtre dans la meilleure tradition de la commedia dell'arte : le président du tribunal recevait une lettre du fugitif où celui-ci déclarait en substance aux autorités helvétiques qu'il était « persécuté pour des motifs politiques dans son pays, et victime d'un complot à la fois politique et maçonnique ». Il est à noter qu'en Suisse, l'évasion, considérée

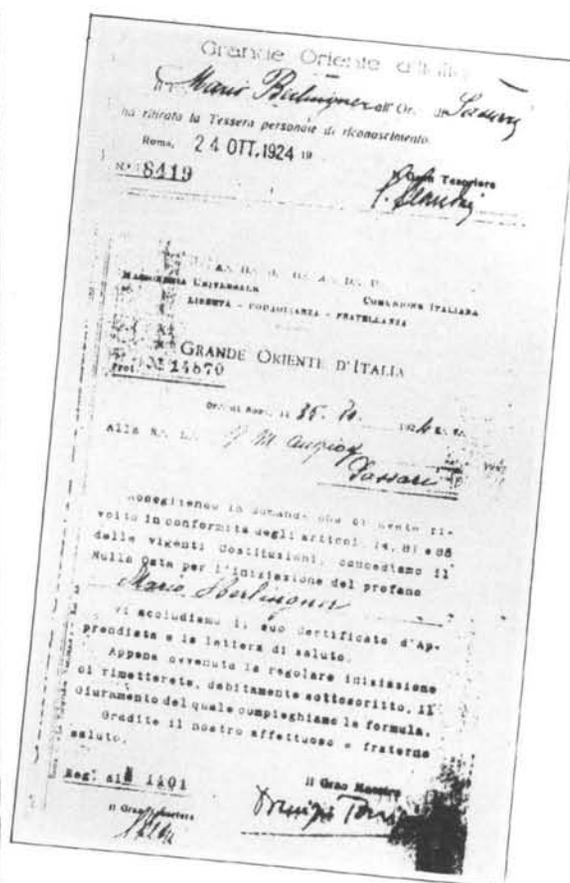
comme une légitime aspiration de tout prisonnier, n'est pas un délit.

Que penser du plaidoyer de Gelli ?

Si le personnage fut et demeure mystérieux, le scandale monté autour de la loge P2 l'est beaucoup moins.

Une lutte pour le pouvoir et l'argent

Ami personnel de Juan Peron, Licio Gelli possédait la double nationalité argentine et italienne. L'Amérique latine n'avait pas



Le secrétaire général du parti communiste Enrico Berlinguer « ne connaît pas la maçonnerie ». Pourtant, dès 1924, le père du marquis rouge était initié au GO d'Italie.

de secret pour lui, et il y comptait de nombreux amis influents. Il fut d'ailleurs régulièrement accrédité à Rome par l'Argentine à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Ce singulier personnage entamait alors une carrière à plusieurs facettes, portée par l'essor économique des années cinquante et appuyée sur d'indéniables dons pour l'intrigue. Ceux-ci s'exercèrent à plein dans la création d'une pseudo-loge maçonnique, tout à fait étrangère à la franc-maçonnerie universelle, bien qu'elle lui empruntât son vocabulaire et son goût du secret : la « P2 ».

La fraternité dirigée par le « vénérable » Gelli fonctionnait discrètement quand éclata, en 1981, le scandale du Banco Ambrosiano : on découvrait dans les comptes de cet établissement financier, lié à l'Eglise, un trou de plusieurs milliards de lires. Son directeur, Roberto Calvi, prit la fuite. Il réapparut sous un pont de Londres, mais ne put fournir la moindre explication sur la destination du magot : il était mort.

Néanmoins l'enquête permit de mettre la main sur des papiers où figurait en bonne place le nom de Licio Gelli, ainsi que sur une partie de la somme détournée : celle-ci avait d'abord été investie en Uruguay, puis à nouveau déplacée vers les coffres suisses. Le juge chargé de l'instruction ayant donné l'ordre que l'on perquisitionnât dans les bureaux et au domicile de Licio Gelli, les policiers y découvrirent une liste de noms : celle des quelque 900 personnes affiliées — ou supposées telles — à la loge P2, dont Gelli, depuis sa rupture pour motifs politiques avec la Grande Loge d'Italie, était le grand maître et l'inspirateur.

Il faut rappeler que, depuis la fin de la guerre, la maçonnerie

italienne a connu d'interminables querelles intestines, la gauche « laïque » s'opposant aux partisans d'un soutien à la démocratie chrétienne, à la droite anticommuniste et même — horresco referens ! — au Vatican.

Ce conflit, d'apparence idéologique, se déroulait en fait sur le terrain du pouvoir politique et de la haute finance.

Quoique en Italie, le chiffre officiel des francs-maçons n'ait jamais dépassé 25 000, la maçonnerie a profondément pénétré et influencé les partis politiques et tout spécialement le parti socialiste et le parti républicain. Non sans courir le risque d'être, à l'inverse, manœuvrée par eux.

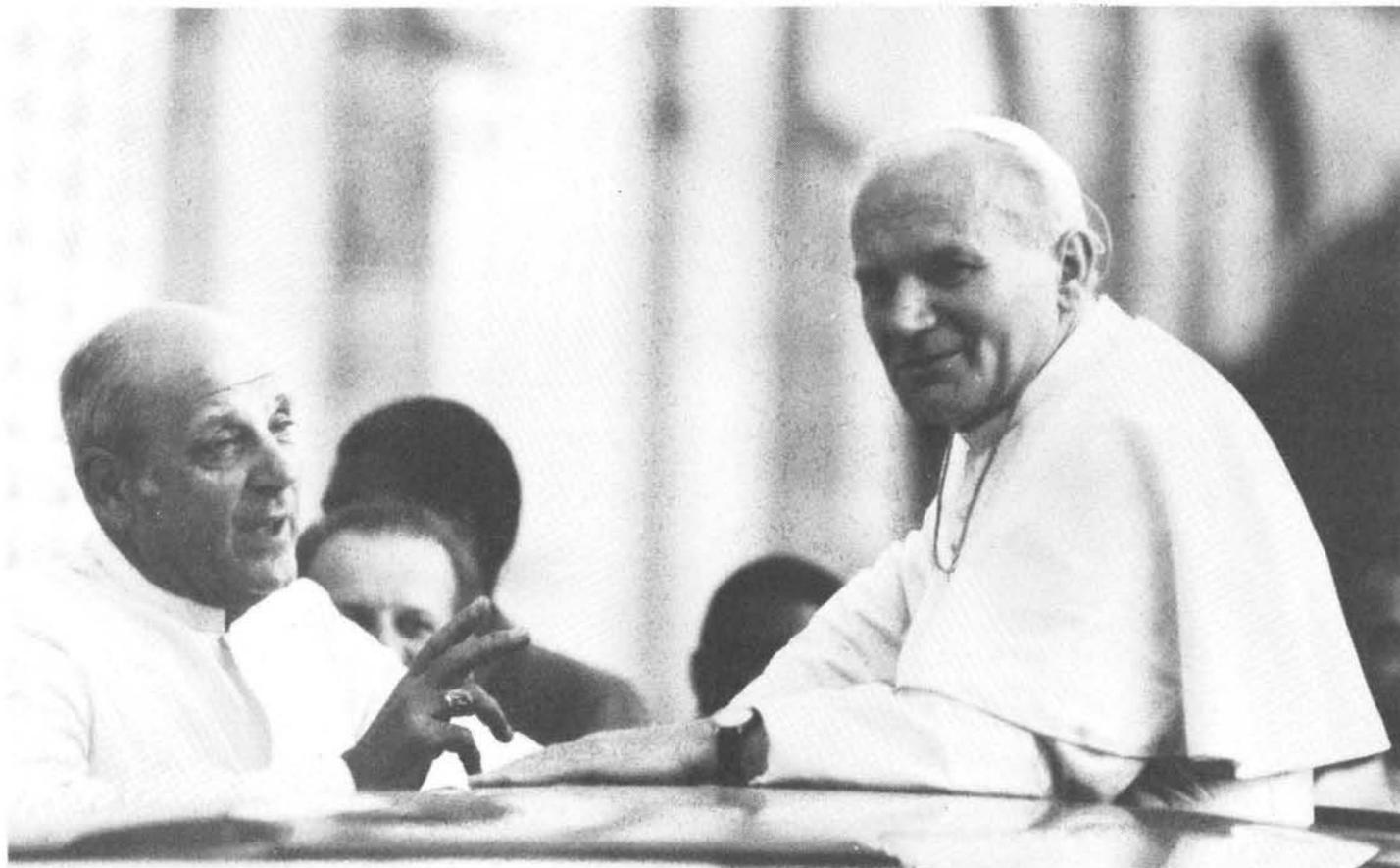
Lorsqu'il eut pris connaissance de la liste trouvée chez Gelli, le juge d'instruction estima qu'elle devait rester secrète, non seulement pour aider aux progrès de l'enquête, mais aussi afin de préserver les droits des personnes.

Une énorme campagne s'ensuivit, conduite par la gauche laïque, afin que cette liste fût publiée, ce qui advint.

Peu après, le Premier ministre Forlani — ce fut la première mais non la dernière conséquence de cette indiscretion — dut démissionner : son secrétaire de cabinet appartenait à la « P2 ». Forlani fut le dernier chef de gouvernement démocrate-chrétien.

La découverte de la P2 avait ainsi permis de faire d'une pierre deux coups : d'une part, en éliminant Forlani et la démocratie chrétienne du pouvoir ; d'autre part en compromettant près d'un millier de personnalités, industriels, banquiers — souvent liés à l'Etat — officiers de l'état-major des forces armées, membres des services secrets, journalistes, professeurs, etc.

Cependant, pas un seul communiste, pas un seul socialiste ne



Le scandale de la « P 2 » mit en lumière les imprudences de Mgr Marcinkus, grand argentier du Vatican et très proche collaborateur du pape.

figurait dans ce gotha subversif (?). Et on en tira la conséquence, somme toute logique, que la P2, loge de « droite », méditait la chute des institutions républicaines.

Certes, la commission parlementaire d'enquête, lorsqu'elle prit à son tour connaissance de la liste, exigea que la Grande Loge et le Grand Orient d'Italie lui fissent parvenir à leur tour la nomenclature de leurs adhérents.

Or, deux années se sont écoulées sans que ces informations fussent communiquées aux enquêteurs et au public.

Est-ce parce qu'un scandale d'une tout autre ampleur éclabousserait communistes et socialistes, si l'on apprenait leur appartenance à la maçonnerie ?

Gelli mort ou vif

Le scandale de la « P 2 » permit également à la gauche laïque de s'emparer du Banco Ambrosiano. Par ricochet, cette opération mit en péril l'IOR (Institut des œuvres de religion) — la banque vaticane — dont le responsable fut démis de ses fonctions par le pape : Monseigneur Marcinkus avait en effet entretenu des contacts financiers avec le Banco, le banquier Calvi et Licio Gelli. En outre, la présidence du conseil échet au républicain Giovanni Spadolini, puis au socialiste Bettino Craxi. A l'occasion de ce vaste règlement de comptes, le socialiste Armando Corona, chef suprême de la Grande Loge d'Italie, avait donc neutralisé la « P 2 » et Gelli, et poussé ses sympathisants au pouvoir.

Mais pourquoi Gelli avait-il pris la fuite ? Craignait-il de subir le sort de Calvi, le « suicidé » de Londres ?

Pourquoi Gelli resta-t-il muet depuis trois ans, alors que la plupart des membres de la « P 2 » furent blanchis par la justice, pour qui l'appartenance à la maçonnerie — régulière ou non — ne constitue pas un délit ?

Le magazine italien « Il Borghese », commentant cette singulière « guerre des loges » publia une affiche de mise à prix du fuyard Gelli, ainsi libellée :

« Un milliard à qui retrouvera Licio Gelli
vivant ou mort
de préférence mort
et en tous cas muet. »

Les seules personnes à se féliciter des aveux de Licio Gelli, — s'il passe jamais aux aveux — commentait « Il Borghese », seraient sans doute les malheureux qui, n'ayant jamais pris part aux activités financières de la P2, subirent du fait de leur appartenance à la loge les rigueurs d'une épuration injustifiée.

Il n'en demeure pas moins que Gelli sait sans aucun doute ce qu'il est advenu des 700 millions de dollars « disparus » des caisses du Banco Ambrosiano. L'enquête a démontré que pas un sou de cette somme n'a été versé à la banque vaticane.

Rapportons à ce propos l'opinion de Jean Ziegler, professeur d'économie politique et naguère député socialiste suisse : selon ce spécialiste des intrigues financières de son pays, la trop belle histoire de Gelli, se présentant naïvement à la banque où la police l'arrêta, ressemble par trop à une comédie, sinon à une farce. D'ailleurs, la procédure helvétique ne connaît que le « séquestre public », et les noms des personnes incriminées sont alors affichés à l'entrée des banques et du palais de Justice. Imagine-t-on coupable se jetant ainsi dans la gueule du loup ? Pour Ziegler, l'Union des banques suisses — la toute-puissante UBS — a voulu se débarrasser de Gelli. En clair, les banques auraient livré le « vénérable » de la P2 à la police, parce qu'elles s'étaient engagées, sur leurs fonds, à garantir leur confrère Roberto Calvi, assassiné.

A ce point, deux hypothèses seulement méritent d'être retenues : ou l'UBS a « donné » Gelli pour couvrir quelqu'un de plus important que lui, un « quelqu'un » à qui reviendraient

les centaines de millions de dollars envolés ; où c'est l'UBS elle-même, une fois éliminé Gelli, qui rentrera en possession de ce pactole. Ce ne serait pas la première fois — dixit Ziegler — que le receleur, ayant livré le voleur, s'emparerait de son butin...

Mais revenons à l'aspect politique de l'affaire.

Selon ses accusateurs, Licio Gelli était à la tête d'un « pouvoir occulte ». Avec la complicité de Roberto Calvi, et d'autres personnages de son acabit, il voulait prendre le contrôle du Banco Ambrosiano, et tout spécialement de ses capitaux déposés en Amérique du Sud — notamment en Uruguay. Ces accusations sont très graves. On peut s'étonner qu'elles épargnent l'AREL, une association à prétention scientifique, qui recouvre un groupe de pression financier, en passe d'étendre son « pouvoir occulte » sur l'ensemble de l'économie italienne.

Licio Gelli, soutient-on encore, préparait un coup d'Etat. Il s'était introduit dans le monde politique et entretenait des rapports privilégiés dans l'armée et les services secrets afin « d'imposer à l'Italie une solution autoritaire ». Parmi ses projets, instituer l'élection du suffrage universel direct du président de la République, abolir le vote secret au Parlement, restreindre les pouvoirs des partis politiques et des syndicats, privatiser l'économie.

Ce programme révolutionnaire a trois ans d'âge.

Aujourd'hui, à l'exception du parti communiste, toutes les formations politiques italiennes y sont favorables.

Même les socialistes se sont ralliés au « plan Gelli ».

L'erreur de Gelli fut probablement d'envisager ces modifications constitutionnelles avec le concours de personnalités de droite et non du centre gauche sous la tutelle de Bettino Craxi. On notera, à ce propos, que si Gelli rendit de fréquentes visites — en sa qualité de « grand maître » — au président social-démocrate Saragat, et au démocrate-chrétien Leone, l'hôte privilégié du socialiste Pertini est aujourd'hui Armando Corona, le chef de la Grande Loge.

La F. . toute entière menacée

Un autre aspect du « complot Gelli » nous est révélé par Antonio Buono, qui appartient au conseil supérieur de la magistrature. Selon lui, le « vénérable » de la P2 s'inquiétait de voir tomber aux mains de la gauche la grande presse d'information. Gelli aurait donc souhaité prendre le contrôle du

« Corriere Della Serra », d'où sa recherche — pas toujours orthodoxe — de fonds.

M. Bruno sait de quoi il parle. Il collabora à « Il Giornale », quotidien fondé par Montanelli pour donner aux Milanais, et aux Italiens en général, un organe de presse libéral, échappant aux ukases du « marquis rouge » Berlinguer.

Le chef du puissant parti communiste italien ayant déclaré la guerre à la maçonnerie — qu'il prétend « ne pas connaître » — ne put cependant empêcher « Il Borghese » de révéler que son père était un « fils de la lumière ».

A ce point, l'Histoire ne se répète pas : elle bégaie. L'actuel « grand maître » Armando Corona suit en effet les pas de son prédécesseur. Lorsque les fascistes arrivèrent au pouvoir, ce dernier, Raoul Palermi, prit position en faveur de Mussolini. Il avait d'ailleurs rencontré l'aspirant dictateur avant même que n'eût lieu la « marche sur Rome » pour l'assurer de l'appui de nombreux généraux de l'armée. Après la formation du premier gouvernement fasciste, Palermi devint une sorte d'ambassadeur itinérant et voyagea aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en France, informant les « frères » et l'opinion que « le Duce avait sauvé l'Italie du bolchevisme » et que « le fascisme pouvait entretenir de bons rapports avec les démocraties occidentales ».

En somme Corona se comporte à l'égard des gouvernements italiens comme Palermi, durant les années 1922-1925 vis-à-vis du pouvoir fasciste : il rassure les libéraux.

Mais le parallèle ne s'arrête pas là.

Palermi ne comprit pas en temps utile que l'interdiction par Mussolini des sectes et associations concernait aussi la franc-maçonnerie. De même aujourd'hui, le scandale de la P2 rejaillit sur toute la maçonnerie et, de toutes parts, on réclame la dissolution des loges.

Car, ceux qui surent si habilement exploiter le scandale de la P2 peuvent désormais se passer de Corona pour exercer le pouvoir politique et financier. Les errements de la P2 et de son énigmatique vénérable serviront-elles à porter un coup fatal à la franc-maçonnerie italienne ?

Il serait paradoxal de voir se porter à la rescousse des maçons — dont on sait quel sort leur est fait dans les « démocraties » populaires — les troupes du « marquis rouge » Berlinguer, infidèle à la mémoire de son père.

Mais on sait que les Italiens, même communistes, poussent très loin l'esprit de famille.



VIA GIUSTINIANI, 5
00186 ROMA - TEL. 65.69.453

A. . G. . D. . G. . A. . D. . U. .

MASSONERIA ITALIANA
GRANDE ORIENTE D'ITALIA
PALAZZO GIUSTINIANI

LA CHASSE AUX FRANCS-MAÇONS SOUS VICHY

Par Christian GRISEY

« **G**EMISSONS, gémissons, mes frères, mais espérons ! » La formule maçonnique, en ce jour de la Saint-Jean d'hiver 1939 — le solstice d'hiver —, prend une lourde résonance. Le grand maître de la Grande Loge de France, Michel Dumesnil de Gramont, qui la prononce dans le silence du temple de la rue Puteaux, en pressent-il seulement le caractère tragiquement prophétique ?

Car la guerre, à cette date, n'en est encore qu'aux coups de main des corps francs le long de la ligne Maginot. Nos soldats chantent toujours qu'ils iront pendre leur linge sur la ligne Siegfried. N'empêche, la Pologne est dépecée, une partie de l'Alsace est déjà évacuée et les loges de Strasbourg ont fermé leurs portes. Le grand maître cite Schiller, le « Chant de la cloche » :

« Douce paix, heureuse union, restez, restez dans ces pays ! Qu'il ne vienne jamais le jour où des hordes cruelles traverseraient cette vallée, où le ciel qui colore la riante pourpre du soir refléterait les lueurs terribles de l'incendie des villes et des villages ! » « Hélas, ajoute Dumesnil de Gramont, ce jour est venu, ou plutôt il est revenu ! Des pays sont ravagés et des hommes tombent sur les champs de bataille glacés pour défendre l'idéal qui est le nôtre. »

Les Allemands rue Cadet

Au solstice d'été tout sera joué : la France s'engagera dans les quatre plus noires années de son histoire, années durant lesquelles les francs-maçons paieront à l'occupant un lourd tribut. Le 14 juin, aux premières heures du jour, les régiments de la XVIII^e armée allemande de von Kuchler font leur entrée dans Paris. Ils défilèrent peu après sur des Champs-Élysées déserts. Le 22 juin, la délégation française signe l'armistice dans la clairière de Rethondes. « Jamais, écrit l'historien américain William Lohrlander, jamais une grande puissance militaire n'a été écrasée aussi vite et inexorablement, depuis la campagne-éclair de Napoléon contre la Prusse, en 1806. En moins de dix semaines, une des puissances qui dirigeaient le monde fut littéralement balayée de la scène politique. »

Sans attendre, l'occupant a mis la main sur ce qui reste des archives maçonniques. Des rapports allemands attestent que la Feldpolizei a saisi de nombreux documents dans les loges abandonnées. Alfred Rosenberg, le théoricien nazi du racisme, en informe Martin Bormann. A Paris, les services du SD (Sicherheitsdienst) s'installent rue Cadet, au siège du Grand Orient. Pourtant les dignitaires de la franc-maçonnerie ont pris des précautions, sachant quels sentiments inspiraient à l'ennemi les sociétés de pensées, assimilées par Hitler dans « Mein Kampf » à « la juiverie et au bolchevisme ». Mais ces précautions, devant l'avance éclair des armées allemandes, se révèlent insuffisantes ou trop tardives.



Ce film de propagande antimaçonnique fut l'un des grands succès cinématographiques de l'année 1943. Il était précédé, il est vrai, d'un court-métrage avec Fernandel...

Au Grand Orient, on pare au plus pressé : « Nos frères parlementaires, expliquera François Viaud (le grand maître des années de l'immédiat après-guerre) qui par la nature de leurs fonctions, auraient dû être parfaitement informés sur les événements, étaient très optimistes même fin mai 1940 et cet optimisme avait fini par pénétrer au sein du conseil de l'ordre qui ne poussait pas tellement à une nouvelle évacuation massive des documents du G. . . O. . . Les événements militaires se précipitant — malgré l'optimisme des personnalités officielles — les tableaux des L L . . . , le fichier, des machines à écrire furent expédiées au début de 1940 au nom de F . . . Baylot à l'adresse du F . . . Pinède, à Bordeaux. Seul le fichier des FF . . . décédés et des profanes ajournés ne fut pas évacué. Il fallait bien aller au plus pressé et choisir parmi les cent cinquante tonnes de documents ceux qu'il fallait emporter. »



Affiche de la
« Ligue
française »
(1943). Le poilu
repousse le
double « péril »
juif et
maçonnique.

Au convent de 1945, quand il faudra faire un bilan des années noires, un autre dignitaire insistera sur ces mesures prises en catastrophe. « Pour bien vous montrer que cette destruction a bien été faite, je vous dirai que le fichier des maçons n'était pas le seul, précise le frère Villard. Nous avons fait aussi un fichier militaire, pendant les hostilités, parce que toutes les loges nous demandaient s'il y avait un F. M. dans tel régiment, dans tel état-major. Sans que l'esprit d'avancement pousse nos FF. M. Il y avait de leur part le désir d'établir un contact avec d'autres FF. M. (...). Ce fichier était donc appelé à reconstituer l'ordre de bataille dans toute l'armée française. Vous pensez bien que s'il était tombé aux mains du gouvernement de Vichy, vous le sauriez maintenant. » De fait, le président du conseil de l'ordre, Arthur Groussier, détruisit tous ces fichiers à Bordeaux. Dans le même temps, le grand maître de la Grande Loge brûlait à Niort une partie des archives de l'obédience. Pourtant la police allemande retrouve, rue Puteaux, les noms et les adresses des membres du personnel administratif parmi des tonnes de documents qui n'ont pu être évacués. De même, sans que l'on

sache où il fut trouvé, un fichier des maçons de l'armée, établi par le général Pelloquin (de la Grande Loge) plusieurs années avant la guerre, sera publié par « Au pilori » « hebdomadaire de combat contre la judéo-maçonnerie » qui paraît à Paris dès juillet 1940.

Pris au piège de leur propre propagande, les Allemands recherchent un mythique trésor maçonnique. A cette fin, ils interrogent le personnel de la Grande Loge de France. Et ils questionnent longuement l'épouse du grand trésorier en l'absence de son mari qui, d'emblée, a préféré choisir la clandestinité. « La persécution antimaçonnique, expliquera Dumestnil de Gramont à « Franc-Tireur », commença dès avant la promulgation des lois de Vichy. Ce 1^{er} juillet déjà, la police allemande, escortée de la française, perquisitionnait chez moi — correctement, je dois le dire. Par la suite, elle revint souvent... »

Mais dans ces journées où la France accablée prend la mesure globale du désastre, qui fait attention à ces premières manifestations du système policier nazi ? Plébiscité à Vichy par

l'Assemblée nationale du Front populaire — 569 voix contre 80 et 18 abstentions —, le maréchal Pétain devient le chef de l'Etat français. Qui disait donc que l'Histoire ne se répète pas ? La III^e République née du désastre de Sedan en 1870 ne survit pas au nouveau désastre, au Sedan de 1940. Dans son humiliante défaite, le pays tout entier cherche des responsables. La III^e République, pour les monarchistes de l'école d'Action française et leur maître Charles Maurras, c'est la « gueuse » et, depuis Combes et l'affaire des fiches, pour tous les nationalistes, c'est la « République du Grand Orient ». La génération de 1940 se souvient d'autres scandales où des noms de maçons ont été cités. Le Front populaire a affaibli le pays, l'a conduit à la guerre, puis à la défaite.

Or le gouvernement de Léon Blum comptait plusieurs ministres maçons. Les campagnes des grands journaux de droite d'avant-guerre, « Gringoire », « Je suis partout », « L'Action française », sont encore présentes dans tous les esprits. L'écroulement du pays — puisqu'on oublie les vains sacrifices de l'armée française en mai et juin — n'est-il pas venu donner une confirmation accablante à tous ces Cassandre ? De la recherche des « responsables » à la désignation des boucs-émissaires, il n'y a qu'un pas. La presse reparaisant dans le Paris occupé les montre du doigt. « La France au travail », un hebdomadaire qui remporte un vif succès dans l'été 1940 interroge dès le 12 juillet :

« Pourquoi la démocratie judéo-maçonnique avare et féroce, qui sévit à Londres et sévissait à Paris, oblige-t-elle les peuples à s'immoler tous les vingt ans sur les champs de bataille ? Quand la franc-maçonnerie sabote le socialisme pour servir les ploutocrates, les peuples ne sont plus avec les franc-maçons. » « Gringoire » qui reparait en zone libre n'est pas en reste : « Le vent de la Révolution nationale qui s'est levé sur la France emporte déjà les tuiles du Temple. La franc-maçonnerie, inspiratrice secrète et diabolique des lois, maîtresse occulte et masquée des emplois, des prébendes et des hauts postes de l'Etat, revit les heures d'anxiété qu'elle connut au lendemain de l'affaire Stavisky (...). Elle en avait échappé alors. Cette fois, il semble bien que son arrêt de mort soit signé... Il était logique que les loges, âmes damnées du régime, expirent avec lui. »

La lettre à Pétain

L'hebdomadaire d'Horace de Carbucia est bien informé. Cependant, un moment, le maréchal Pétain répugne à prendre des mesures définitives ou du moins hésite, selon une tendance propre à son grand âge. L'ambassadeur d'Allemagne (il sera nommé officiellement quelques jours plus tard) Otto Abetz le note le 30 juillet dans un memorandum : « Un projet de loi soumis à Pétain pour interdire la franc-maçonnerie n'a pas été approuvé par celui-ci, étant donné qu'il ne voulait éliminer aucun groupe de Français de la communauté nationale. » Peut-être Pierre Laval, vice-président du gouvernement, essayait-il de freiner les offensives des maurrassiens de l'entourage. Laval, après tout, a été conférencier en loge, compte de nombreux amis dans les obédiences a gardé longtemps près de lui un secrétaire maçon, Roger Stora, avant de lui procurer une « planque » discrète dans le Midi.

Le 2 août, pourtant, le conseil des ministres charge le garde des Sceaux, Raphaël Alibert, de préparer un projet de loi sur la dissolution des sociétés secrètes. Dans les rangs de la maçonnerie, c'est la consternation. En Afrique du Nord, des loges brûlent leurs archives, à Saint-Etienne, les trois vénérables du Grand Orient informent le préfet de la Loire de la dissolution de leurs loges. Même décision des loges lyonnaises qui décident de remettre leurs archives à la bibliothèque de Villeurbanne. L'émotion est telle que le président du conseil de l'ordre (on ne dit pas encore grand maître) du Grand Orient de

SOMMAIRE	
LA F. M. ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.....	123
La DIRECTION	
POURQUOI LES B'NAI B'RITH D'AMÉRIQUE S'INTÉRESSENT-ILS A L'EUROPE.....	125
Georges OLLIVIER	
SAINT-YVES D'ALVEYDRE, ANCIÈTRE DE LA SYNARCHIE.....	129
...	
L'EXCLUSION DU F. L. LOUIS-DREYFUS.....	134
Jacques PIONCARD	
INFORMATIONS	
La F. M. Espagnole contre Franco.....	137

FÉLIX NOGARET.....	139
J. MARIE	
SAMUEL BERNARD, JUIF ET F. M.....	140
J. de PONTEAUMONT	
REVUE DE PRESSE	

Directeur :	
BERNARD FAY	
Rédacteurs en chef :	
Robert VALLERY-RADOT et J. MARQUÈS-RIVIÈRE	

Au sommaire de la revue « Documents maçonniques », de très sérieuses et très érudites études, dans la tradition universitaire.

France, Arthur Groussier, et le secrétaire Louis Villard s'adressent au maréchal, dans une lettre (datée du 7 août 1940) qui leur sera tant reprochée à la Libération :

« Monsieur le Maréchal,

« Devant les malheurs de la Patrie, tous les Français doivent consentir les plus grands sacrifices ; mais en est-il de plus douloureux que de détruire l'œuvre à laquelle on a donné le meilleur de sa pensée et de son cœur ? Si pénible que cela nous soit, nous croyons accomplir notre devoir présent en nous soumettant à la décision du gouvernement français, concernant la franc-maçonnerie du Grand Orient de France, tout en vous présentant, en raison des mensonges répandus sur cet ordre philosophique, une déclaration aussi solennelle que respectueuse.

Dans l'impossibilité absolue de réunir l'Assemblée ou le Conseil qui détiennent les pouvoirs statutaires de décider en cette matière, mais en nous appuyant sur la confiance qui nous a maintes fois été accordée, et en prenant l'entière responsabilité de notre charge, nous déclarons que le Grand Orient de France cesse son fonctionnement et que toutes les loges qui en relèvent doivent immédiatement renoncer à poursuivre leurs travaux, si elles ne l'ont déjà fait. »

Puis les deux dignitaires se lancent dans un long plaidoyer, rappelant les deux siècles d'histoire de la maçonnerie française, le nom de ses initiés les plus illustres. Rappelant également ses démarches pour « maintenir la paix » et son indépendance vis-à-vis des loges étrangères. « On insinue que nous sommes aux ordres de la finance internationale... poursuivent-ils. Les signataires de cette lettre qui figurent parmi les plus hauts dignitaires de l'ordre maçonnique, sont restés de situation



Conférence de Bernard Faÿ dans les locaux du Grand Orient, en novembre 1941. L'administrateur de la Bibliothèque nationale fut chargé du classement des archives maçonniques.

modeste ; la simplicité et la dignité de leur vie, faciles à contrôler, leur permettent de dédaigner une si déshonorante imputation.

La Banque de France est le seul établissement bancaire avec les chèques postaux où le Grand Orient de France possède des titres français, rentes sur l'Etat ou bons de la Défense nationale. »

Non, le Grand Orient n'est pas une société secrète au sens légal du mot, précisent Arthur Groussier et Louis Villard, cela depuis le 3 janvier 1913. A cette date. « *Le Grand Orient de France devenait une association déclarée, ayant personnalité civile en déposant ses statuts et en renouvelant tous les ans à la préfecture le dépôt des noms de ses trente-trois administrateurs.* »

Enfin, ils terminaient en assurant le chef de l'Etat français de leur souci de concorde :

« Le Grand Orient de France comptait parmi les forces spirituelles qui composaient notre nation. Sa fermeture suffira-t-elle à apaiser certaines haines ? Puisse-t-elle au moins aider au rapprochement de tous les Français qui, avec des tempéraments différents, ont l'intention de travailler loyalement au redressement moral et à la prospérité de la France. » (1)

Le couperet tombe le 13 août, avec la promulgation de la loi interdisant les associations secrètes et obligeant les fonctionnaires et agents de l'Etat à souscrire une déclaration sur leur appartenance. Les deux rapporteurs en sont Raphaël Alibert, un ancien conseiller d'Etat, juriste pointilleux, promu au ministère de la Justice dans le dernier gouvernement de la III^e République, qui se vantera un jour d'« avoir fait Pétain », et Adrien

Marquet, un ancien leader du parti socialiste, puis du néo-socialisme avec Marcel Déat, maire de Bordeaux et ministre de l'Intérieur. Ironie, ce signataire de la loi avait voté au Palais-Bourbon contre « l'amendement Dommange » (2), qui demandait la dissolution des loges en 1935. L'universitaire Bernard Faÿ, auteur d'un ouvrage paru quelques années auparavant sur « *La franc-maçonnerie et la Révolution intellectuelle du XVIII^e siècle* », qui vient d'être nommé administrateur général de la Bibliothèque nationale, est chargé, quelques jours plus tard, de l'exécution de ce texte.

Le 19 août, le conseil des ministres précise la notion floue de « société secrète » inscrite dans la loi en décidant de dissoudre les obédiences maçonniques :

« Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français, vu la loi du 13 août 1940, etc. Décrétons :

« Article 1^{er} - Est constatée la nullité des associations dites « La Grande Loge de France », 8, rue Puteaux à Paris, et « Le Grand Orient de France », 16, rue Cadet à Paris, et de tous les groupements s'y rattachant situés en France, en Algérie, dans les colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat... »

Un autre décret, le 27 février 1941, faisait subir le même sort à la Grande Loge nationale indépendante et à la Fédération française de l'ordre maçonnique mixte le Droit humain, oubliées dans le décret du 19 août.

La bête noire par excellence

Signataire des textes du mois d'août, Adrien Marquet expliquera : « Pour le Maréchal, un juif, n'est jamais respon-

(1) Cité in extenso dans « *La république du Grand Orient* » d'Henry Coston, Librairie française éd., 1962.

(2) Du nom du député de Paris, René Dommange.

Associations secrètes.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Ve la loi du 13 août 1940 portant interdiction des associations secrètes, et notamment les articles 2 et 3 de ladite loi,

Décrets :

Art. 1^{er}. — Est constatée la nullité des associations dites « La Grande Loge de France », 8, rue de Puteaux, à Paris, et « Le Grand-Orient de France », 16, rue Casse, à Paris, et de tous les groupements s'y rattachant situés en France, en Algérie, dans les colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat.

Art. 2. — Il sera procédé à la dévolution des biens mobiliers et immobiliers des associations et groupements visés à l'article 1^{er} dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 13 août 1940 susvisée.

Art. 3. — Le ministre secrétaire d'Etat à l'Intérieur et le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la Justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Vichy, le 19 août 1940.

PH. PÉTAÏN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français :

Le ministre secrétaire d'Etat à l'Intérieur,
ADRIEN MARQUET.

Le garde des sceaux,
ministre secrétaire d'Etat à la Justice,
RAPHAËL ALIBERT.

...rant nulles certaines lois pénales de l'autorité de fait dite gouvernement de l'Etat français.

Le conseil juridique entendu,

Ordonne :

Art. 1^{er}. — Sont et demeurent nulles les textes de l'acte dit loi du 13 août 1940 dans ses articles 1^{er}, 2, 3 portant interdiction des associations dites secrètes et les textes modificatifs complémentaires ou d'application, ainsi que l'ordonnance du 12 janvier 1943.

Les associations et groupements dissous en application des textes précités sont réputés n'avoir jamais cessé d'exister sous l'empire des lois qui les régissaient.

Art. 2. — Sont levées de plein droit les mesures de séquestre prises contre les biens des associations dites secrètes et groupements assimilés, par application de l'acte dit loi du 13 août 1940 et des textes subséquents. La mainlevée du séquestre est prononcée, à la demande des associations et groupements intéressés, par ordonnance de référé du président du tribunal civil dans le ressort duquel les biens sont situés.

Au vu d'une ampliation de la loi de dévolution, l'administration des domaines ou tout autre administrateur qui restituera aux associations et groupements intéressés les biens en nature dont il assure encore la gestion ou qui ont été confiés à d'autres services publics.

Lorsqu'par application de l'acte dit loi du 13 août 1940 des administrateurs séquestrés ont été nommés pour assurer l'administration des biens, les frais, débours et honoraires des administrateurs séquestrés seront, le cas échéant, mis à la charge du Trésor.

Lorsque cette administration a été assurée par l'administration des domaines, il ne sera pas opéré de retenue pour frais de régie.

23-25 Décembre 1943

JOUR

nale. Elle sera publiée au Journal officiel de la République française et exécutée comme loi.

Alger, le 15 décembre 1943.

Par le Comité français de la libération nationale :

DE GAULLE.

Le commissaire à la justice, commissaire à l'Intérieur par intérim, commissaire aux colonies par intérim,
FRANÇOIS DE MENTHON.

Le commissaire aux affaires étrangères,
MASSIGLI.

Le commissaire à la guerre et à l'air,
ANDRÉ LE TROUQUEN.

Le commissaire à la marine,
LOUIS JACQUINOT.

Le décret de dissolution par Vichy de la Grande Loge et du Grand Orient (à gauche), en date du 19 août 1940. Le 15 décembre 1943, à Alger, de Gaulle annulait l'ensemble des lois sur les sociétés secrètes (document de droite).

sable de ses origines, un franc-maçon l'est toujours de son choix. Quant à Charles Maurras, maître à penser d'Alibert, il résumera son point de vue déjà soutenu, il est vrai, depuis près de quarante ans dans les colonnes de « l'Action française » :

« La franc-maçonnerie est un des quatre Etats confédérés qui gouvernent la République. Nous avons toujours tenu le maçon pour le plus dangereux de tous, puisque c'est dans la loge que se syndique tout ce que la synagogue et le monde métèque comptent de noms français. »

Dès lors, les instructions suivent les circulaires pour « neutraliser » ces ennemis de la Révolution nationale maréchaliste.

La presse, celle de zone Nord et celle de zone Sud, exceptionnellement d'accord, n'avance-t-elle pas le chiffre, fortement exagéré, de 100 000 maçons français ? Une instruction de la présidence du Conseil est adressée aux préfets sur « les modalités de la souscription par les fonctionnaires et agents de l'Etat des déclarations relatives aux sociétés secrètes ». Tous les personnels des administrations, jusqu'aux agents les plus subalternes, devront remplir ces déclarations. Vichy va rapidement mettre en place (en mai 1941) un Service des sociétés secrètes, d'abord rattaché au cabinet civil du maréchal Pétain puis aux ministères de l'Intérieur et de la Justice. Le premier responsable en est le capitaine de frégate Roger Labat, ancien du 2^e bureau maritime, sympathisant du PPF de Jacques Doriot. Ce service pour la zone libre comprend cinq sections : police, renseignements, archives, contrôle des fonctionnaires et une section de diffusion des renseignements et documents.

A Paris, on compte cinq services antimaçonniques : celui de Bernard Faÿ, administrateur général de la Bibliothèque nationale et chargé du classement des archives maçonniques, installé au siège du Grand Orient qu'ont quitté les Allemands ; un service de recherches dirigé par un ancien maçon, Jean Marquès-Rivière, qui bien que dépendant du commandant Labat entrera en conflit permanent avec Bernard Faÿ ; un troisième, celui des Associations dissoutes dirigé par le commissaire Moerschel qui a « squatté » le siège de la Société théosophique ; le Centre d'action et de documentation qui est dans les meubles de la Grande Loge, rue Puteaux ; et, enfin, les

services allemands de l'avenue Foch. On classe, on dépouille, on tente de reconstituer les fameux fichiers. Rien qu'au Grand Orient, une trentaine de personnes trient les dossiers laissés, se plaignent les nouveaux archivistes, dans un grand désordre. Marquès-Rivière et Robert Vallery-Radot publient une revue mensuelle « Les documents maçonniques » avec le parrainage du maréchal et l'argent de Vichy. Dans le premier numéro, est-ce l'historien qui parle ? Bernard Faÿ fait remonter « la crise morale »... à 1715. « Nous pouvons offrir au public un fil conducteur en lui livrant les archives maçonniques telles que nous les avons réunies (...). Partout, nous avons retrouvé la même force en action et partout nous avons constaté que ce mal n'était, ni à son origine, ni dans son essence, un mal français (...). Parasite monstrueux, la franc-maçonnerie a grandi de notre abaissement. » Le Centre d'action et de documentation édite quant à lui un « Bulletin d'information antimaçonnique » hebdomadaire, et de nombreuses brochures comme celle qui sous le titre « La fausse éducation nationale », dévoile « l'empire judéo-maçonnique sur l'école française ».

Les nazis s'impatientent

Sur ces services la pression allemande ne cesse de se faire sentir. Le lieutenant Moritz, chef du service antimaçonnique allemand, moins diplomate que l'ambassadeur Otto Abetz, soupçonné de protéger d'anciens maçons plus ou moins acquis à l'« Europe nouvelle » (3), veut imposer ses hommes dans les services des sociétés secrètes. A plusieurs reprises, il menace Bernard Faÿ de fermer l'immeuble du Grand Orient et d'expédier les archives maçonniques françaises à Berlin, comme ce fut le cas dans les autres pays occupés.

L'occupant, dès octobre 1940, à « inspiré » l'exposition sur la franc-maçonnerie qui se tient au Petit Palais. Jacques de Lesdain, qui va devenir le directeur politique du grand hebdomadaire « L'illustration » en est l'organisateur. Marquès-Rivière en a rédigé le catalogue. Il s'agit de vulgariser l'antimaçonnerie qui longtemps a laissé de marbre le grand public. Si l'on en croit les journaux de l'époque, l'objectif est

(3) Le SD fera même des recherches sur l'appartenance d'Otto Abetz à la franc-maçonnerie.

atteint puisque un million de personnes visiteront l'expo. Le cabinet de réflexion où se recueille l'apprenti maçon remporta même un succès de curiosité digne du musée Grévin. A l'entrée — entrée gratuite bien sûr — deux panneaux mettaient en garde le visiteur : « Vous ne trouverez ici ni mensonges ni injures. Seulement des faits et des preuves. Il y en a des milliers d'autres. Ceux que nous avons réunis et qui sont authentiques suffisent à vous montrer par quelles comédies grotesques, mensongères, malhonnêtes, faussement démocratiques, on trompe, on dévalise, on ruine une nation. »

« Pour commencer, la mascarade amuse le visiteur, écrit « Gringoire », mais celui-ci redevient sérieux quand, tout à l'heure, dans le cadre authentique d'un temple du 33^e degré, ce temple où les grands maîtres décidaient de la paix et de la guerre, ses yeux tomberont sur le document par lequel, à la date du 9 décembre 1938 l'« unité maçonnique », considérant qu'avant d'être ministre on est d'abord et avant tout franc-maçon, portait plainte contre les FF : Camille Chautemps et Jean Zay, coupables d'avoir (pour une fois) violé leurs engagements maçonniques. » L'auteur de l'article, Ferri-Pisani, annonce que l'exposition partira en train-exposition à travers la France « porter jusqu'au fond des campagnes la preuve de l'odieuse et du ridicule de la maçonnerie ».

C'est toujours le prolifique Marquès-Rivière qui écrit le scénario du film « Forces occultes » de l'ex-maçon Paul Riche, que produira la société Nova-Film. Il s'agit, en mêlant la fiction aux événements politiques récents, de montrer les méfaits de la maçonnerie à travers les aventures personnelles d'un jeune député. L'affiche racoleuse montrant une cérémonie d'initiation, sous l'équerre et le compas, est faite pour attirer le chaland. Pour accroître l'« attrait » de ce programme, le film est précédé d'un court métrage avec Fernandel, l'un des acteurs comiques les plus en vogue. « Le cri du peuple » peut donc se féliciter du « gros succès » de ce film de propagande.

Le cinéma, la presse, en brochant sur les rites mystérieux, en y ajoutant leurs propres fantasmagories préparent l'opinion à un nouveau chapitre de cette guerre franco-franaise. « L'émancipation nationale » raconte un jour qu'on a découvert le squelette d'un enfant de sept ans dans une loge de Béziers. Du crime contre la paix au crime crapuleux, la rumeur après tout n'a que l'espace de quelques bouche-à-oreille à parcourir pour se propager.

Darlan veut des noms

Le nouveau coup est porté par l'amiral de la flotte François Darlan qui a remplacé Pierre Laval à la vice-présidence du Conseil (le poste correspond à celui de Premier ministre). Enfant gâté de la III^e République, fils d'un garde des Sceaux franc-maçon, l'amiral Darlan s'adresse au maréchal durant l'été 1941 : « La loi a prescrit la dissolution des sociétés secrètes, écrit-il (...) le dispositif matériel des loges est détruit, les secrets essentiels sont connus ; mais les hommes demeurent. » En fonction de quoi, il propose la publication des noms de dignitaires. Car seule leur publication « pourra rendre impossible de nouvelles collusions et la reconstitution des sociétés dissoutes ». Plus grave, il demande l'interdiction pour les dignitaires d'exercer des fonctions publiques. L'explication est lumineuse : « Ces fonctionnaires ont bénéficié de toutes les faveurs du régime antérieur. Quelques-uns n'ont dû leur situation qu'à leurs qualités maçonniques. » Ayant eu « l'adresse de paraître se rallier au nouvel état de choses », ils gardent la possibilité de « poursuivre une action qui n'a été que trop néfaste à la France ». La loi ne tarde pas, elle est promulguée le 11 août 1941. Elle assimile les dignitaires de la franc-maçonnerie — à partir du grade de maître — aux juifs, pour leur interdire l'accès à certaines fonctions publiques.

Laval avait ses « bons » maçons

POUR rigoureuse qu'elle fût, la persécution antimaçonnique qui sévit pendant les années de l'Occupation ne fut pas sans faille, il s'en faut. Et souvent, c'est Laval lui-même qui faisait le nécessaire pour que les lois de l'Etat français visant les maçons ne fussent pas appliquées.

Le cas de Roger Stora, juif et franc-maçon qui fut un de ses plus proches collaborateurs, est à cet égard exemplaire.

Laval professait une grande confiance et une vive sympathie pour ce petit Pied-Noir de Sétif qui avait le génie des relations publiques. « C'est quelqu'un, avait un jour déclaré Laval, il n'y a pas six mois qu'il est mon attaché parlementaire, et il tutoie déjà la moitié de la Chambre. »

Et pour cause : licencié es lettres, doué d'une intelligence brillante et fine, Stora avait su mettre à profit les passe-partout que confère l'appartenance à la maçonnerie. A trente ans à peine, il était le collaborateur de Jean Mistler à l'époque où le futur académicien était ministre des Beaux-Arts ; en 1935, il élaborait avec André Guénier, autre collaborateur précieux de Laval et Jacques Rueff, futur « Monsieur Etalon Or » de De Gaulle, les fameux « décrets de misère » qui, en réduisant autoritairement les traitements des fonctionnaires, sauvèrent l'économie française, mais perdirent Laval dans l'opinion.

En 1936, alors que Laval voyageait en Russie au moment où une élection sénatoriale exigeait qu'il fit campagne dans le Puy-de-Dôme, c'est Stora qui, à bord d'une voiture avec chauffeur fournie par son patron, sillonna la circonscription, volant de loge en loge, et enleva pour Laval le siège de père conscript grâce au soutien de tous les frères du cru...

Mais vinrent bientôt les jours sombres.

Au lendemain de la promulgation des lois antijuives et antimaçonniques, Roger Stora se rend chez le président du Conseil pour lui demander sa protection.

— Je suis navré, répond Laval, la loi m'interdit de vous reprendre dans mon cabinet, mais je vais quand même faire quelque chose. Attendez de mes nouvelles.

Quelques jours plus tard, le rédacteur à l'enregistrement se trouve brusquement promu au rang de receveur principal des Finances à Grasse.

Une espèce de sous-préfecture fiscale puisque son seul chef hiérarchique est le trésorier-payeur principal des Alpes-Maritimes.

Aussitôt, Stora quitte Paris, il s'installe à Grasse dans la propriété du marchand de tableaux Bernheim : le « Clos Saint-Jacques ».

C'est là que de 1940 à 1959, il vivra la vie à grandes guides, selon l'expression même de sa veuve.

« On était très bien reçu au casino de Cannes, ajoute-t-elle. C'est normal, c'était mon mari qui en contrôlait les comptes... »

Le jour même de la publication de la loi, le « Journal officiel » prend le relais d'« Au pilori » jusqu'ici spécialisé dans la publication de listes de maçons. Celles-ci ont été établies d'après des relevés des bulletins hebdomadaires des loges, de 1920 à 1940. Le « JO » publiera 18 000 des 60 000 noms identifiés — paraît-il — par le Service des sociétés secrètes. Au convent de la Grande Loge en 1945, Dumesnil de Gramont constatera : « Ces listes fourmillent d'erreurs. Elles contenaient notamment les noms de nombreux maçons depuis longtemps

La fermeture de la loge de Vichy vue par « Gringoire » Maison close...

VICHY s'illustre d'une loge maçonnique. C'est une maison particulière, d'architecture moderne, peinte en crème, derrière la rue de l'Intendance, non loin de l'Hôtel des Lilas.

Au milieu de la façade sans fenêtres — comme dans les anciennes loges — s'étaient les insignes maçonniques, le compas et l'équerre, sculptés sur deux mètres de haut. Ce n'est pas joli, joli, mais cela fait riche, et même très Exposition universelle.

La loge vichyssoise recevait autrefois des hôtes huppés de toutes les parties du monde, et de toutes les tribus d'Israël. D'où son titre ronflant *La Cosmopolite*. Ce seul nom indique à quel point on pouvait y chérir « La Famille, le Travail, la Patrie ».

Hélas ! Depuis quelques semaines, les mauvais jours sont venus. La loge est fermée, et des soldats y campent. « Ne dérangez pas la troupe » précise un écriteau manuscrit, collé sur la porte de droite. L'inscription révèle assez que les militaires étaient enquiquinés par les amateurs de renseignements sur la prochaine « tenue blanche ». Les « batteries » qu'ils connaissent ne sont pas du même ordre que celles des « ateliers ». L'armée n'a d'ailleurs pas gardé un très bon souvenir du général André, des L. : *Corinthe* et *Carthage*, où le système des fiches était révéral à l'égal d'une institution.

La population de Vichy partage ces sentiments. Elle a inscrit sur le mur un « A bas les F. » qu'aucune main n'a encore effacé. Et un groupe de jeunes gens s'est emparé d'un buste du fondateur de *La Cosmopolite* et l'a bel et bien pendu en effigie dans les allées du Parc, pendant que la police répétait, sans grande conviction : « Circulez, messieurs, circulez ! », et que la foule applaudissait à pleines mains.

disparus. Il est clair à première vue qu'elles n'avaient pas été dressées à l'aide des fichiers et des registres parfaitement tenus à jour par le secrétariat de la Grande Loge. » (4)

Du jour au lendemain, des anciens dignitaires maçons se retrouvent sans travail, des familles démunies. En sommeil depuis l'avant-guerre, un directeur d'école de la rue Laugier à Paris, par exemple, est exclu de l'Education nationale à la suite

(4) « Histoire de la Grande Loge de France 1738-1930 », par Jean-André Faucher. Albatros éd.

de la publication d'une liste d'instituteurs maçons dans « Le cri du peuple ». Le maréchal Pétain se montre inquiet de la désorganisation que les mesures d'exclusion provoquent dans l'administration. Ce chef du SD à Paris, dans un rapport envoyé au quartier général de Hitler, s'inquiète surtout « du resserrement plus fort des liens entre anciens membres des loges » qu'entraînent les persécutions. « C'est ainsi par exemple que, dans diverses localités, des comités d'assistance furent fondés et des collectes furent faites, dont les fonds recueillis ont été transférés à Paris », rapporte ce policier bien informé !

Une voix s'élève dans la presse de la collaboration, celle de Marcel Déat, le maître à penser de l'aile gauche de la collaboration, pour s'élever à sa manière contre ces mesures d'opprobre : l'ancien député socialiste, lui-même ancien conférencier en loge, en profitait pour envoyer une pierre dans le jardin de l'ancien leader communiste Jacques Doriot, qui lui dispute le leadership de la Collaboration. « La vérité oblige à dire, écrit Déat dans « l'Œuvre » (5) qu'il y a eu, à tout moment, une minorité de maçons (...) pour proclamer la nécessité de l'accord entre la France et l'Allemagne et pour faire barrage contre la guerre. Je ne vois pas pourquoi ces hommes seraient déshonorés, bafoués ou persécutés. S'ils ont, avec bonne foi, rompu leurs attaches avec la maçonnerie, et si leur ralliement à la Révolution nationale et européenne est indiscutablement sincère, ils ont un droit de cité au moins égal à celui des communistes « repentis » auxquels on ne tient rigueur de rien. »

Au moins sur ce point, le retour de Laval permettra d'atténuer quelque peu la rigueur des temps. Le vice-amiral Platon, un austère parpaillot du Bordelais, chargé des sociétés secrètes, entrera d'ailleurs en conflit avec le chef du gouvernement de Vichy, à propos du fonctionnement de la commission chargée d'examiner les dérogations à la loi pour certains anciens maçons de l'administration. Le président Laval refuse à l'amiral d'étendre le champ d'application de la loi, modifie la composition de la commission de « repêchage » qui jusque-là n'accordait aucune dérogation, et excédé, finit par assigner à résidence l'amiral Platon dans sa propriété de Pujol-sur-Dordogne où il sera assassiné par le maquis en 1944.

Si, durant ces années terribles, il n'y a pas une attitude monolithique des maçons « dissous », très tôt des responsables de toutes obédiences ont choisi de maintenir le Temple coûte que coûte. Dès le 11 août 1940, les francs-maçons Kirchmayer, Eychennes, Cerleu et Corneloup créent la loge clandestine *L'Atelier de la Bastille*.

Le 24 septembre ils tiennent une première réunion clandestine sous la présidence de Gauthier, ancien vice-président du conseil de l'ordre du Grand Orient. La première tenue solennelle a lieu le 24 novembre. Le 1^{er} décembre 1940, plusieurs membres de la loge *La bonne foi* de Saint-Germain-en-Laye décident d'ignorer le décret de dissolution. Et ils désignent le vénérable René Borries pour présider leurs travaux. Malgré les tracasseries et les arrestations, de nombreuses loges finissent par rétablir leurs travaux. Une initiation a même lieu, en présence du consul général des Etats-Unis « dans la crypte d'une église des environs de Cunet ».

Les maçons dans la Résistance

Les fils de la lumière vont grossir les rangs des combattants de l'ombre. C'est le cas de la loge *La bonne foi* qui se constitue en réseau, en liaison avec l'Intelligence service avant de rejoindre le groupe de résistance *Ceux de la Libération*. Ce

(5) Cité dans « Vichy et les francs-maçons », de Dominique Rossignol, J.-C. Lattès éd.

groupe constitué par José Roig, de la Grande Loge, fusillé à Ivry en août 1941, donnera naissance au mouvement de résistance *Patriam recuperare* composé presque exclusivement d'initiés.

Le 7 janvier 1941, six maçons de haut grade, le colonel Eychennes, l'ancien ministre Marc Rucart, le général Péloquin, Edouard Soubret, Bonnard et l'ingénieur Albert Kirchmayer fondent le grand conseil provisoire de la maçonnerie, qui va devenir bientôt le comité d'action maçonnique. Ses objectifs sont clairs : participer à la libération du territoire, restaurer les institutions républicaines, reconstruire la franc-maçonnerie sans distinction d'obédience. Les risques de la clandestinité, l'exaltation du combat ne contribuent-ils pas à enterrer les vieilles querelles, à ne plus voir dans d'anciennes distinctions que de simples nuances ? Une réunion unitaire se tient en pleine Occupation, le 3 août 1943, dans le bureau de Charles Rianssey à la mairie du XVIII^e. Le comité d'action maçonnique qui garde la liaison avec Arthur Groussier et Louis Villard va répertorier, sous des numéros de code, jusqu'à 211 loges clandestines. Des bulletins sont édités, qui font partie de l'histoire de la presse clandestine, comme « La nouvelle République », organe du mouvement *Patriam recuperare* qui publiera vingt-trois numéros jusqu'à la Libération. Le colonel Eychennes, le médecin général Péloquin et l'écrivain Louise Weiss, qui signe « Valentine », animent ces publications. Les réunions de cette rédaction improvisée se tiennent à l'Institut Fournier et l'impression est assurée par Gaston Thil, futur maire de Montrouge.

Dès 1943, tous savent que la lutte n'est pas vaine. Lors de la libération de l'Afrique du Nord, le grand maître Dumesnil de Gramont intervient à Alger pour obtenir l'abrogation des

mesures prises par Vichy. Un futur ministre de la V^e République, Yvon Morandat, qui entrera à la Grande Loge après la guerre, interpelle le général de Gaulle à la tribune de l'Assemblée consultative. Le chef de la France libre se fait tranchant :

« Nous n'avons jamais reconnu les lois d'exception de Vichy. En conséquence, la franc-maçonnerie n'a jamais cessé d'exister en France. » Une ordonnance du Comité français de la libération nationale d'Alger confirme *de jure* — le 15 décembre 1943 — les apaisements apportés par de Gaulle. Elle annule la loi du 13 août 1940 : « Les associations et groupements dissous en application des textes précités sont réputés n'avoir jamais cessé d'exister sous l'empire des lois qui les régissaient. »

Le 22 août 1944, les maçons reprennent possession de la rue Cadet, de la rue Puteaux et des loges des obédiences. C'est l'heure d'autres règlements de compte. La saison des juges n'épargnera pas les rangs de la franc-maçonnerie. Des commissions d'épuration trient les frères en deux listes : les réintégrés — les plus nombreux — et les exclus.

Aux convents de la Libération on procède à de plus sinistres bilans. Le Grand Orient de France compte 219 déportés, 117 fusillés ou morts en déportation. A la Grande Loge il y a eu 520 déportés, 180 fusillés ou morts en déportation. Au Droit humain le martyrologe est le suivant : 59 déportés, 31 fusillés ou morts en déportation.

Le grand orateur du convent du Grand Orient peut bien dire que « la Résistance s'est si souvent confondue avec la maçonnerie ». Deux noms illustres de la Résistance, ceux des maçons Pierre Brossolette et Jean Moulin, témoignent de quelle cruelle façon.



Le frère Baylot en tenue maçonnique. Durant la débâcle de 1940, il recueillit et mit en lieu sûr la plupart des dossiers du Grand Orient.

La franc-maçonnerie et l'armée

LES FRÈRES EN TENUE DE COMBAT

par Alain-André FAUCHER

SI la franc-maçonnerie spéculative naquit officiellement à Londres en 1717, il est établi qu'avant cette date, des nombreux francs-maçons acceptés (c'est-à-dire n'appartenant pas aux professions du bâtiment) fréquentaient les loges opératives. Parmi eux figuraient de nombreux militaires.

Le premier dont la trace a été retrouvée fut Robert Murray, quartier-maître général de l'armée écossaise du roi Charles II. Il fut en effet reçu maçon en 1641 par la loge d'Edimbourg.

En 1648, Cromwell s'empara du pouvoir et fit décapiter Charles I^{er}. La reine Henriette de France, fille d'Henri IV, se réfugia à Saint-Germain, avec ses deux enfants. Elle était suivie dans son exil par de nombreux gentilshommes écossais. Ces soldats et ces aristocrates qui allaient participer activement, depuis le territoire français, à tous les complots contre Cromwell, appartenaient pour la plupart à des loges maçonniques. En Angleterre, en Ecosse et en France, un peu plus tard en Italie, les stuartistes camouflèrent dès lors leurs activités politiques derrière le secret des loges. Soixante-neuf ans avant la naissance officielle à Londres de la franc-maçonnerie spéculative, des loges militaires s'ouvrirent ainsi autour du château de Saint-Germain dans les régiments écossais fidèles à la cause des Stuart. En Angleterre, dans le même temps, la franc-maçonnerie allait se trouver engagée de plus en plus dans les luttes politiques. En 1659, le général George Monck, duc d'Albemarle (1608-1670), lieutenant d'Olivier Cromwell, était admis comme maçon accepté dans la Grande Loge opérative d'Edimbourg. A la même époque se révélait au sein de la maçonnerie opérative, en Angleterre et en Ecosse, une fraction secrète, l'ordre des maîtres écossais de Saint-André, qui regroupait exclusivement des stuartistes ayant reçu l'initiation des maîtres acceptés. En 1687, avant de partir en exil pour la France, Jacques II reconstituait l'ordre de Saint-André du Chardon. Il s'agissait en fait d'une sorte de maçonnerie catholique réservée aux gentilshommes anglais et écossais fidèles à la cause des Stuart.

Il est établi que les Ecosseis et les Irlandais de la suite de Jacques II créèrent en 1688 à Saint-Germain un ordre initiatique, à la fois maçonnique et catholique, et que des gentilshommes français y furent pour la première fois initiés. Des loges militaires furent ouvertes officiellement en territoire français, *La Bonne Foi* au régiment de Dillon, *La Parfaite Egalité* au régiment de Walsh.

La « conversion » des officiers français

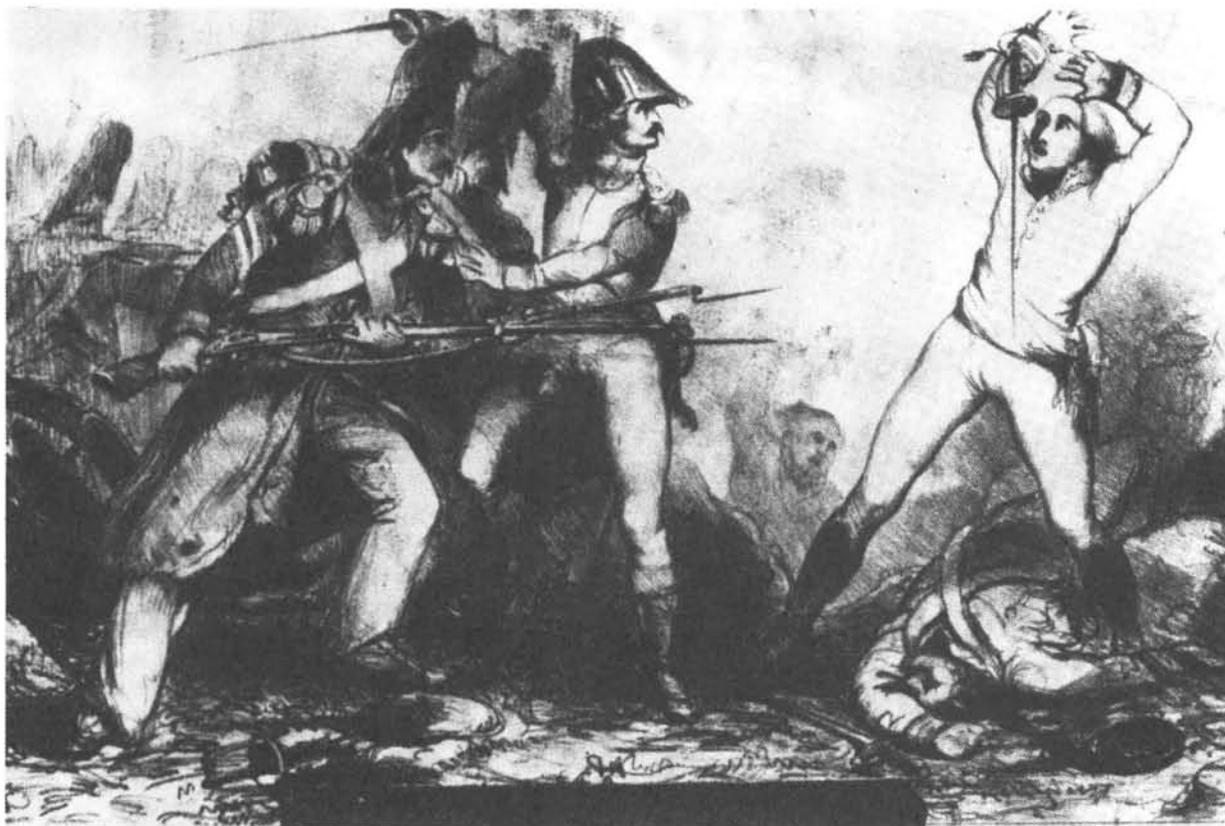
En 1738, succédant à Lord Derwentwater qui regagnait son pays pour reprendre la lutte contre la dynastie hanovrienne, un Français devint pour la première fois grand maître de l'ordre maçonnique en France. Il s'agissait du très puissant Louis de Pardaillan, duc d'Antin et d'Épernon. Colonel du régiment de

Royal-Marine, il avait obtenu à quatorze ans le gouvernement de l'Orléanais. Lorsqu'il mourut le 9 décembre 1743, à l'âge de trente-six ans, seize vénérables de Paris lui donnèrent pour successeur Louis de Bourbon-Condé, comte de Clermont. Le prince de Conti et le maréchal de Saxe avaient été candidats en face de lui. Au mois de mai 1748, le capitaine Frignet, du régiment de Royal-Lorraine-Cavalerie, fonda *La Parfaite Union* à Rennes. C'était la cinquième loge ouverte en Bretagne. Elle allait bien vite devenir la mère-loge pour tout l'ouest de la France.

Le 3 décembre 1750, Louis de Noailles, duc d'Ayen, capitaine de la garde écossaise des gardes du corps du roi, mestre de camp, propriétaire du régiment de Noailles-Dragons, recevait la patente n° 22 pour constituer une nouvelle loge. Dans son étude sur « Les francs-maçons manceaux et la Révolution française », André Bouton avance que ce pourrait être là l'origine de la loge militaire *L'Aménité*, du régiment de Noailles-Dragons. Louis de Noailles (1713-1793), fils du vainqueur de Dettingen, devait devenir maréchal de France comme l'avait été son père et s'illustrer à Fontenoy et à Lawfeld. En 1751, un autre fils du maréchal de Noailles, Philippe, prince de Poix et futur duc de Mouchy (1715-1794), obtint la patente n° 31 pour créer la loge *Saint-Philippe*. Il fut lui aussi maréchal de France, puis gouverneur de Versailles et gouverneur de la Guyenne. En 1758, des maçons français, prisonniers de guerre, constituaient à Berlin la loge *La Fidélité*. Le 15 avril de l'année suivante, *La Parfaite Union* fut créée au régiment de Vivarais-Infanterie. Le 28 octobre 1762, une patente fut délivrée pour la fondation de la loge militaire *Les Enfants de la Gloire* au colonel des grenadiers de France Jacques de Choiseul-Stainville, fils du ministre de Louis XV. Cette année-là, la loge de *Montmorency-Luxembourg* fut ouverte dans le régiment de Hainaut et la loge militaire *Saint-Jean de la Gloire* constituée en faveur du chevalier de Thélins. Le régiment de Hainaut, qui possédait déjà une loge, vit s'en créer une seconde en juillet 1763, la loge de *Sigismond-Luxembourg*. Anne-Charles-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc de Châtillon, pair de France, s'y fit représenter par le colonel de Beauvilliers, comte de Buzançois. A la même époque, la loge *Saint-Charles-des-Amis Réunis* fut constituée au régiment de Saintonge.

Le prince Maximilien des Deux-Ponts, seigneur de Ribeaupillé, colonel propriétaire du régiment d'Alsace, figurait cette même année parmi les fondateurs de la loge de Strasbourg *La Candeur*. Le 24 avril 1764, *La Parfaite Harmonie* fut créée au corps royal de la marine, à Toulon. Trois mois plus tard, une nouvelle loge était solennellement installée à Lille, au régiment de Bourbonnais. Son premier vénérable fut Chalvet de La Roche-Montex. En 1765, ce fut au sein du régiment de Royal-Roussillon-Infanterie que fut constituée *L'Union Fraternelle*. Le 14 juin 1766, la Grande Loge de France accordait sa constitution à la loge *Saint-Alexandre*, créée à la première

Durant une bataille du Premier Empire, un officier autrichien, en péril de mort, fait le signe de détresse. Son frère français s'interpose pour qu'on l'épargne.



compagnie des mousquetaires gris, à Paris. Le 17 janvier 1766, ce fut en sa qualité de grand orateur de la Grande Loge provinciale de Lyon que le lieutenant-colonel Bacon de La Chevalerie prononça dans la loge militaire *Saint-Jean de la Gloire* l'oraison funèbre du capitaine Bay de Thélins, officier au régiment d'Autichamp. La loge *Paix et Union*, composée essentiellement de bas-officiers, est créée le 4 février 1767 au régiment de Lyonnais-Infanterie.

Suffren, Grouchy et... Bonaparte

Les loges militaires itinérantes installent de plus en plus souvent dans les villes de garnison des loges civiles sédentaires. C'est ainsi qu'en avril 1771, la loge militaire *L'Union Parfaite du Corps du Génie*, à Mézières, donne naissance à Rumigny-en-Thiérache à la loge civile *Les Amis Réunis*. Tout naturellement, le nombre et l'importance des loges militaires confèrent à ce moment aux soldats de métier un rôle prépondérant dans la franc-maçonnerie française : le Grand Orient de France est en fait dirigé par des officiers de carrière. C'est ainsi qu'en 1773, nous trouvons parmi ses plus hauts dignitaires :

— Administrateur général : Anne-Charles-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, brigadier des armées du roi, colonel d'un régiment d'infanterie.

— Grand conservateur : Paul-Etienne-Auguste de Beauvilliers, comte de Buzançois, colonel d'infanterie.

— Représentant du grand maître : le prince de Rohan-Guéméné, capitaine-commandant la compagnie des gendarmes du roi, mestre de camp de cavalerie.

— Premier grand surveillant : Anne-Paul-Emmanuel de Montmorency, chevalier de Luxembourg, capitaine des gardes du corps du roi, mestre de camp de cavalerie.

— Deuxième grand surveillant : le duc de Lauzun, colonel d'infanterie, capitaine aux gardes françaises.

En 1774, la loge de Strasbourg *L'Amitié* compte une cinquantaine de membres. Parmi eux figurent des officiers du régiment de Royal-Nassau-Hussards, du régiment d'Anhalt, du régiment de Royal-Guéméné, du régiment de Rohan-Soubise, du régiment de Chartres-Cavalerie, du régiment Colonel-Général de Dragons et du régiment d'Alsace. Cette même année 1774, le sous-lieutenant Alexandre de Musset, grand-oncle du poète, est initié par la loge militaire *La Concorde*, au régiment d'Auvergne. Le régiment de Royal-Roussillon-Cavalerie est alors en garnison à Hesdin. C'est là qu'il reçoit les patentes qu'il a demandées pour la constitution d'une loge qui prend le titre distinctif de *La Parfaite Union*. Le premier vénérable en est le capitaine de cavalerie de Guignes, comte de Morelon-Chabillant, né à Paris en 1750. Il a été initié par la loge de Strasbourg *Le Parfait Silence*. Le 6 juin 1774, le Grand Orient de France constitue la loge *L'Union Désirée*, à la deuxième compagnie des mousquetaires noirs. Le corps des mousquetaires sera supprimé l'année suivante. En 1775, *La Parfaite Harmonie de la Marine* ouvre ses travaux à Brest. Dans cette ville, plusieurs loges militaires vont séjourner entre 1775 et 1778, notamment les deux loges du régiment de Normandie et *La Concorde*, du régiment d'Auxonne. Le colonel de La Châtre est initié en 1775 à *La Candeur* de Paris dont le vénérable est alors le comte Louis-Philippe de Ségur, oncle de La Fayette et officier d'honneur du Grand Orient de France. A la même loge appartient le chevalier de Caumartin (1753-1779), officier au régiment du roi, et aussi le baron de Sourmia (1746-1777), colonel en second au régiment de La Fère-Cavalerie. Le 14 septembre 1775, à Nancy, est fondée la loge de *Saint-Louis*, au régiment du roi, à laquelle appartiennent quarante-trois officiers. Les commissaires-installateurs, désignés par le Grand Orient, sont le fourrier Labouisse, le bas-officier Desroche et le frère de Reste.

En 1776, le Grand Orient de France compte dans son obédience vingt-trois loges militaires. Le 24 juin de cette année-là, le frère de Canclaux, mestre de camp et major des

dragons, demande l'autorisation de constituer dans son régiment la loge *La Parfaite Amitié* dont il devient le premier vénérable. Le marquis Gabriel-Louis de Caulaincourt (1740-1808) est membre de la loge *Les Amis Réunis*. Il est alors colonel d'infanterie et sera nommé maréchal de camp douze années plus tard. Le comte Augustin Barin de La Galissonnière, colonel du régiment de Flandres, grand sénéchal d'Anjou, est vénérable de la loge *Le Contrat Social*. Le marquis de Louvois et le marquis de Virieu se retrouvent à *La Parfaite Union*, loge militaire du régiment de Royal-Roussillon-Cavalerie. Charles de Lameth appartient à la loge *Saint-Louis*, du régiment du roi.

Officier d'artillerie, Choderlos de Laclos, l'auteur des « Liaisons dangereuses », appartient à la loge militaire *L'Union*, au régiment de Toul-Artillerie. Il en fut à plusieurs reprises le vénérable. Lorsque la loge *Fabert* est constituée au



Boîte à bijoux maçonnique à l'effigie de Murat.

régiment du roi, elle compte vingt-sept membres : quatre officiers, trois chirurgiens, dix-sept bas-officiers, un capucin, un receveur des fermes et un soldat qui tient l'office de frère servant. Le duc de Luynes (1748-1807), membre de *La Candeur*, est à ce moment mestre de camp du colonel-général des Dragons. Il sera nommé maréchal de camp en 1781 et colonel-général des Dragons en 1783. Le marquis de Crillon (1749-1806), colonel du régiment d'Aquitaine-Infanterie, est membre de la loge *Saint-Jean d'Ecosse du Contrat Social*.

En 1778, le Grand Orient compte trente-sept loges militaires. Il en compte quarante l'année suivante. Monge est l'orateur de *L'Union Parfaite du Corps du Génie* à Mézières. Le marquis de Beauharnais est maître des cérémonies à la loge *La Pureté*, du régiment de Sarre. Les honneurs militaires et maçonniques sont rendus aux obsèques du baron Johann von Kalb, ami de La Fayette, lorsqu'il meurt des blessures reçues en Amérique à la bataille de Camden. Il avait été initié alors qu'il était major général de l'armée américaine par la loge militaire n° 20, de la Grande Loge de Pennsylvanie. A son retour d'Amérique où il a participé à la guerre d'Indépendance, le marquis François-Marie-Casimir de Coigny retrouve son père et son frère à la loge *Maréchal de Coigny*, du régiment Colonel-Général des Dragons.

Le marquis de Grouchy, le futur vaincu de la bataille de

Waterloo, figure en 1782 sur le tableau de la loge de Strasbourg *La Candeur*. C'est le 13 avril 1784 qu'est initié par la loge de Toulon *Les Elèves de Minerve* un adjudant du Royal Italien âgé de vingt-huit ans, André Masséna, futur maréchal de France et duc de Rivoli. Il existe à ce moment à Valence une loge, *La Sagesse*, à laquelle appartiennent l'imprimeur Aurel et son fils. Or ce dernier est l'ami d'un jeune lieutenant d'artillerie nommé Napoléon Bonaparte. Certains auteurs ont affirmé que Napoléon aurait pu être initié en 1785 par *La Sagesse* mais aucun document maçonnique n'est jamais venu confirmer cette thèse alors que les archives de la loge de Valence permettent de suivre d'année en année la carrière de Joseph-Emmanuel Aurel, dit Marc-Aurel, dont l'Empereur devait faire plus tard l'imprimeur officiel de l'armée en campagne.

Le bailli de Suffren, né en 1729, appartient à *La Société Olympique*. Le 28 mai 1787, le duc de Crussol d'Uzès, grand conservateur du Grand Orient de France, se rend à Troyes pour y installer la loge militaire *La Régularité*, à la deuxième compagnie des gardes du corps du roi. Le duc de Richelieu, alors capitaine de dragons, est orateur de la loge *Les Dragons Unis*, au régiment des Deux-Ponts-Dragons. Né à Paris en 1766, il est le petit-fils du maréchal de Richelieu. Il émigrera en 1790 et servira dans l'armée russe contre les Turcs. De 1803 à 1814, il sera gouverneur de la province d'Odessa. Revenu en France sous la Restauration, il succédera à Talleyrand comme Premier ministre et ministre des Affaires étrangères. Henri Evrard de Dreux, marquis de Brézé, maître des cérémonies de la cour, appartient pour sa part à la loge militaire *Les Frères d'Armes*, du régiment de cavalerie du Berry. Le vicomte Louis-Marie de Noailles, qui a épousé une nièce de La Fayette, est membre de *L'Aménité*, au régiment de Noailles-Dragons.

L'éclatement de la Révolution

A ce moment, la plupart des francs-maçons de la cour conspirent ouvertement. On parle de l'éventuelle déposition du roi Louis XVI jusque dans les couloirs du palais du Luxembourg. Le frère de La Châtre, premier gentilhomme de la Chambre de Monsieur, confie à Madame de Balbi, favorite du comte de Provence :

« En tout cas, si cela arrive, je me charge de ramener l'Autrichienne chez elle avec cinquante dragons de mon régiment. »

Ces hommes, qui vont être à l'origine d'une révolution qu'ils ne pourront pas contrôler bien longtemps, auront des destins bien différents.

Prenons l'exemple du marquis de Frenay, alors sous-lieutenant au régiment du roi, orateur-adjoint de la loge militaire *Saint-Louis*. Alors que son père va devenir député de la noblesse, le jeune officier ne cache pas ses sympathies pour les idées nouvelles. Cependant, en 1790, avant de prendre lui-même le chemin de l'exil, il va lui falloir défendre le général Malseigne contre les soldats mutinés et on le retrouvera colonel de hussards à l'armée de Condé. Soixante-huit loges militaires sont en activité à ce moment. En 1787, André Masséna est devenu le vénérable de *La Parfaite Amitié*, la loge du Royal-Italien.

Parmi les maçons qui s'engagent en 1788, avec la Société des Trente, dans la grande agitation des comités et des clubs, figurent un certain nombre de militaires comme le maréchal de Beauvau (de *La Parfaite Intelligence* d'Albi), le duc de Lauzun (de la loge *Saint-Jean de Montmorency-Luxembourg*), le marquis de La Tour-Maubourg (du *Contrat Social*), Alexandre de Lameth (de *L'Olympique de la Parfaite Estime*), son frère Charles de Lameth (de la loge militaire *Saint-Louis*).

Parmi les militaires qui fréquentent les loges en cette année



Le frère Soult, fait maréchal général de France par Louis-Philippe, financera sur ses vieux jours les expériences des saint-simoniens.

1788, il convient de citer La Tour d'Auvergne qui tombera au champ d'honneur le 27 juin 1800 et méritera le titre de premier grenadier de France. Il ne faut pas oublier non plus le célèbre Cambronne qui deviendra général sous l'Empire.

A la loge *Les Frères d'Armes* du régiment de Berry-Cavalerie dont le vénérable est alors le marquis de Crussol, le secrétaire est le chirurgien Percy qui va devenir le père de la chirurgie militaire. Nous le retrouverons plus tard chirurgien en chef de l'armée des Flandres puis inspecteur général des services de santé. Le comte Axel de Fersen, le bel adorateur de la reine Marie-Antoinette, colonel au régiment de Royal-Suédois, est depuis 1786 membre de la loge parisienne *L'Olympique de la Parfaite Estime*. Il a été initié à Brunswick en octobre 1770. Après avoir favorisé la fuite à Varennes de la famille royale, il regagnera la Suède et aura une fin tragique en 1810. Accusé d'avoir empoisonné le prince royal Christian-Auguste, il sera lapidé par la foule pendant les funérailles. A la loge de Lorient *L'Union* se retrouvent les amiraux Villaret de Joyeuse, Gantheaume, de Thévenard, Nouel de la Villegruy, L'Héritier,

Courand, Kerangal de Kerascouet, de Molini, Dordelin, Bouvet, ainsi que le corsaire Bompard.

Alors que de nombreux membres des loges militaires prennent le chemin de l'exil, d'autres se mettent au service de la Révolution. Une thèse, qui trouve des défenseurs parmi les historiens les plus sérieux, soutient que la bataille de Valmy aurait été truquée : les francs-maçons Danton, Lebrun et Dumouriez auraient négocié secrètement avec le duc de Brunswick, commandant en chef de l'armée autrichienne. Certains ajoutent même que la trahison de Brunswick lui aurait rapporté huit millions de l'époque et qu'il aurait pu ainsi rembourser ses dettes. Malheureusement, ceux qui ont défendu cette version des faits ont confondu le commandant en chef autrichien de Valmy, Charles-Guillaume-Ferdinand de Brunswick, avec son oncle, le grand maître de la *Stricte Observance Templière*. Le Brunswick de Valmy était maçon, lui aussi, mais il était bien loin d'avoir dans l'ordre maçonnique le renom et l'autorité de son oncle. Il est fort improbable que Danton, Lebrun et Dumouriez aient pu, en pleine guerre, faire jouer les solidarités maçonniques pour parvenir à le soudoyer... Invité à s'exiler, le vicomte de Valence, colonel du régiment de Chartres-Dragons, député de la noblesse parisienne et franc-maçon, refuse de suivre l'exemple de sa famille. Il réussit même à se faire acclamer et porter en triomphe au Mans par la foule insurgée. Il prend alors le commandement de la milice citoyenne constituée dans cette ville.

Le 10 août, lorsque la foule envahit le château de Versailles, c'est le duc d'Aumont, franc-maçon, qui commande les Suisses, mais c'est le marquis de La Fayette, franc-maçon lui aussi, qui marche à la tête des insurgés parisiens. Pour la franc-maçonnerie française, une période tragique commence. La Grande Loge de France doit cesser ses travaux en 1791. Le Grand Orient doit l'imiter en 1793. Le maçon Antoine-César de Choiseul-Praslin, devenu député du Maine, est promu maréchal de camp le 28 novembre 1791. Il fait arborer les trois couleurs par ses régiments, ce qui lui vaut dans l'armée le surnom de « Choiseul-Tricolore ». Il va refuser obstinément d'émigrer, même lorsqu'il sera devenu suspect à la Révolution. Il sera mis en état d'arrestation et seul le 9-Thermidor le sauvera de la guillotine.

En même temps que lui, un autre maçon, le comte de Moreton, a été nommé maréchal de camp. Haut dignitaire du Grand Orient de France, il a pris part à la guerre d'Indépendance américaine. Il reçoit alors le commandement de la 22^e division à Tours.

Nicolas-François Le Forestier commande le bataillon de la Mayenne à l'armée des Ardennes, mais Jean-François-Simon de Hercé, qui appartient comme lui à la loge de Mayenne *La Belle Amitié*, sert au même moment en Hollande dans l'armée des émigrés. Après avoir vainement tenté de faire marcher ses troupes sur Paris pour balayer la Convention, le frère de Valence part en exil avec le général Dumouriez. La plupart des aristocrates maçons du Mans se retrouvent dans l'armée de Condé. Au même moment, le maréchal de Mouchy et le maréchal de Pailly, maçons tous les deux, sont guillotines à Paris. Le général Charles d'Autichamp, membre de la loge militaire du Dauphin-Dragons, s'empare de la ville du Mans à la tête des volontaires vendéens. A Toulon, la loge *Les Elèves de Mars et de Neptune*, qui n'a pas interrompu ses activités, initie l'adjudant Junot, le futur duc d'Abrantès. Le vicomte de Beauharnais, époux de Joséphine, la future impératrice, est à son tour guillotiné. Il appartenait à la loge *La Pureté*, du régiment de Sarre.

L'un des chefs les plus respectés de la chouannerie, Germain Savare, dit Pierre-Pierre, trésorier du conseil de la Vendée, est un maçon, tout comme le général royaliste Marie-Paul de

Scépeaux, rose-croix du chapitre d'Angers *Le Père de Famille*. Or, un nombre important d'officiers de l'armée républicaine contre laquelle ils combattent sont initiés en 1797 par la loge de Rennes *La Parfaite Union*. Le général Pichegru appartient à la loge *Le Centre des Amis*, où il retrouve le général Willot, celui-là même qui vient de réprimer l'agitation jacobine dans le Midi de la France. De leur côté, des militaires français prisonniers sur les pontons anglais créent de nouvelles loges militaires sur leurs lieux de détention. C'est ainsi que *La Consolation*, créée à Plymouth, admet l'officier Viennet, futur



Le marquis de Caulaincourt, initié par la loge « Les Amis Réunis ». Il tentera en vain de négocier avec les Coalisés durant les Cent-Jours.

académicien et futur grand commandeur du suprême conseil de France du rite écossais.

Observons au passage que les généraux républicains qui achèvent d'écraser la chouannerie sont presque tous des francs-maçons : Kléber, Marceau, Hoche, Canclaux, Grigny, Tilly, Debelle, Brune, Hanaudine. Le 2 avril 1801, une loge de Toulon, *La Paix*, initie l'aspirant de marine Jérôme Bonaparte. En 1802, parmi les fondateurs de la loge d'Annecy *Les Vrais Amis* figure l'officier Pierre Deccouz. Devenu général de division et baron d'Empire, il sera tué en 1814 en donnant l'assaut au château de Brienne.

L'entente est alors très étroite entre Bonaparte et le Grand Orient de France. Le 3 décembre 1803, Louis Bonaparte, Murat, Masséna, l'amiral Magon, Macdonald, Kellermann, Augereau et Lefebvre figurent parmi les grands officiers de cette obédience.

En 1804, Joseph Bonaparte devient grand maître du Grand Orient.

Une tentative est faite pour regrouper les loges françaises dans une obédience unique. Masséna demande à Napoléon Bonaparte d'en devenir le grand maître mais il refuse et l'opération échoue. Les loges militaires n'ont encore jamais été aussi nombreuses. Ancien ministre de la Marine, l'amiral Bruix, membre de la loge de Brest *L'Heureuse Rencontre*, est nommé inspecteur des côtes de l'Océan. Murat devient en 1805 grand maître adjoint du Grand Orient de France. Le maréchal Sérurier est grand conservateur. Il aura pour successeurs dans cet office maçonnique le maréchal Brune, puis le maréchal Mortier. Le général comte Hugo, le père de Victor, est membre de la loge d'Aix *L'Amitié* et de la loge de Bastia *La Concorde*.

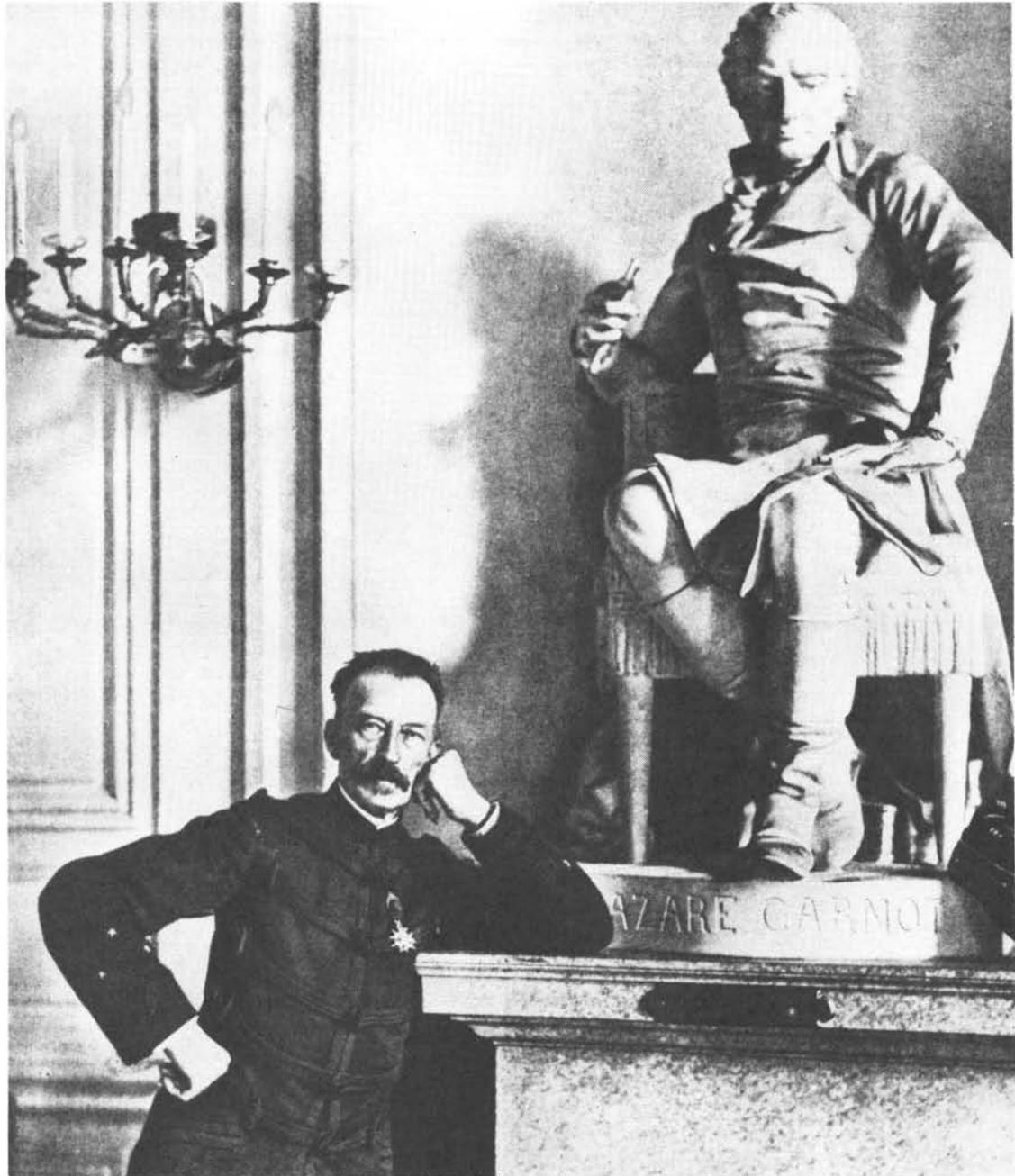
A ce moment, grâce aux loges militaires de la Grande Armée, la franc-maçonnerie française étend son influence dans toute l'Europe. Le général de Valence est maintenant grand représentant du grand maître. Il appartient au chapitre *Saint-Napoléon* avec les maréchaux de France Kellermann, Lefebvre et Masséna. Le comte Miollis, général de division, gouverneur de Rome, retrouve le général Radet à la loge française de Rome, *La Vertu Triomphante*.

Le 5 décembre 1809, des prisonniers français fondent en Angleterre, à Chesterfield, la loge *Saint-Jérôme et L'Espérance*. Parmi les membres de cette loge figurera le général Exelmans, baron d'Empire. Le corsaire Surcouf s'affilie à ce moment à une loge de Saint-Malo, *La Triple Essence*. Murat devient le grand maître du Grand Orient de Naples.

En 1810, on compte en France 65 loges militaires. Après le départ de Napoléon à l'île d'Elbe, il faut renouveler à la hâte les organismes directeurs de la franc-maçonnerie. C'est le roi Louis XVIII qui choisit lui-même les membres du grand conseil de l'ordre créé le 12 août 1814. Il recommande d'y faire siéger le général de Valence. Il ne tient aucune rigueur à cet aristocrate d'avoir été un dignitaire de l'Empire après son retour d'exil. Valence devient alors grand conservateur de l'ordre en même temps que le maréchal de Beurnonville et que le maréchal Macdonald, duc de Tarente. La bataille de Waterloo ruine les espérances des maçons bonapartistes. Les frères Wellington, de la loge de Trim *Wellesley*, et Blücher, de la loge d'Emmerich *La Paix*, combattent ce jour-là les unités françaises commandées par les francs-maçons Ney, Grouchy et Cambronne. Combien de membres des loges militaires parmi ces 40 000 cadavres qui, en ce 18 juin 1815, jonchent la plaine de Waterloo ? On peut dire que cette sanglante journée a vu mourir d'un coup plus de francs-maçons qu'aucune autre bataille dans l'Histoire. C'est là que vient finir glorieusement la franc-maçonnerie militaire qui ne retrouvera jamais la force et la vigueur qu'elle a connue sous le Premier Empire. Pour l'anecdote, il est intéressant d'ajouter que Blücher, ancien vénérable de la loge de Münster, présidait encore une tenue de loge militaire la veille de la bataille. Quant à Wellington, initié dans une loge irlandaise, il était le frère de l'ancien grand maître de la Grande Loge d'Irlande.

Il faut maintenant régler les comptes des Cent Jours.

Nous voyons alors le frère Augereau, duc de Castiglione, maréchal de France, refuser de siéger comme juge dans le tribunal militaire devant lequel comparait le franc-maçon Ney. Au cours de ce même procès, le duc de Choiseul-Stainville refuse de voter la mort contre son frère. Après le départ de Napoléon pour l'île de Sainte-Hélène, s'ouvre pour la franc-maçonnerie française une période difficile. De nombreux aristocrates, revenus d'exil, refusent de reprendre leur place dans l'ordre. Les loges sont moins nombreuses. Celles qui passent pour être des foyers de bonapartisme vont être mises en surveillance par le pouvoir. Plusieurs d'entre elles seront même amenées à cesser leurs travaux. Il y a aussi des ralliements sans dignité. C'est ainsi que la loge de Marseille qui a obtenu le droit de s'intituler *La Française de Saint-Napoléon* change de titre



Le général André, ministre de la Guerre, niera devant la Chambre l'existence des « fiches ». Mais le scandale l'emportera, et, avec lui, le ministère du petit père Combes.

distinctif pour devenir *La Française de Saint-Louis*. C'est même elle qui émet le vœu de voir un prince de sang royal accéder à la dignité de grand maître. Le vœu est transmis au roi Louis XVIII qui ne daigne pas y répondre.

En 1819, le tableau du Grand Orient de France ne comporte plus que deux loges militaires.

Les francs-maçons en demi-solde, demeurés très attachés à l'Empire, s'efforcent alors de se regrouper. C'est ainsi que les frères ayant appartenu au 17^e régiment d'infanterie réveillent à Paris en 1820 la loge et le chapitre des *Emules d'Assas*. Lorsque meurt le maréchal de Beurnonville, grand conservateur du Grand Orient, c'est le maréchal Macdonald qui est appelé à lui succéder. On compte alors en France 60 000 *carbonari*, recrutés surtout parmi les militaires, les étudiants et les ouvriers. Après l'exécution des quatre sergents de La Rochelle, de nombreux francs-maçons impliqués dans le complot doivent se cacher. Une note de police datée du 5 mai 1828 signale au ministre de l'Intérieur, le vicomte de Martignac, que deux

candidats sont en présence pour le poste de grand maître du Grand Orient de France : le maréchal Macdonald et le maréchal Lauriston. En réalité, Lauriston, qui est alors âgé de soixante ans, n'a aucune chance d'être élu, non plus que le duc de Choiseul qui fait lui aussi acte de candidature. Le maréchal Macdonald continue à diriger l'obédience en qualité de premier grand maître adjoint. Il faut attendre 1833 pour voir le général Rampon, pair de France, accéder à la présidence du Grand Orient. En 1839, sous la pression de l'émeute, le roi change de gouvernement et confie le poste de Premier ministre au maréchal Soult, ancien dignitaire franc-maçon.

Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, la loge de Marseille *La Française de Saint-Louis Régénérée* s'empresse de reprendre son ancien titre distinctif, *La Française de Saint-Napoléon*. La maçonnerie militaire a totalement disparu. Au tableau du Grand Orient de France pour l'année 1852 ne figure plus aucune loge militaire. Le 9 janvier 1852, le prince Murat est élu grand maître. Il est imposé par le régime impérial. Napoléon III, qui se méfie des sociétés secrètes, a voulu que ce

soit son cousin qui devienne le plus haut dignitaire de l'ordre. Le prince Jérôme-Napoléon Bonaparte devient un peu plus tard grand commandeur du suprême conseil. Le 11 janvier 1862, un décret de l'Empereur nomme grand maître le maréchal Magnan, l'un des principaux artisans du coup d'Etat du 2 décembre. Il n'est même pas initié. Napoléon III l'a désigné dans l'espoir de mettre au pas les loges au sein desquelles se développe une agitation républicaine. Magnan reçoit le même jour, contrairement à la tradition et à toutes les règles maçonniques, les trente-trois degrés de l'initiation maçonnique.

Après la mort de Magnan, le Grand Orient désigne pour lui succéder le général Mellinet, fils et petit-fils de maçons, initié de longue date à la loge de Nantes *Mars et les Arts*. Lorsque



Le roi de Prusse, Guillaume I^{er}, en tenue maçonnique.

l'empire s'écroule le 4 septembre 1870, Mellinet commande la garde des voltigeurs du palais des Tuileries. Il est le dernier à rester à son poste. C'est lui qui accompagne l'impératrice Eugénie jusqu'à une porte dérobée devant laquelle l'attend un fiacre. Elle va pouvoir se cacher chez son dentiste avant de prendre le bateau qui la conduira en Angleterre.

Versaillais et Communards

L'insurrection parisienne de la Commune qui éclate le 18 mars 1871 va diviser profondément la maçonnerie française. Les maçons du parti de l'ordre restent aux côtés de Thiers et vont participer à la reconquête militaire de la capitale. Des généraux francs-maçons, comme le Limousin Montaudon, se retrouvent alors à la tête de l'armée versaillaise. Dans le même temps, plusieurs de leurs frères exercent des commandements dans l'armée révolutionnaire. Parmi ces derniers, il convient de citer entre autres : le fondateur sur métaux Assi, colonel fédéré,

qui sera déporté en Nouvelle-Calédonie ; le blanquiste Léopold Boursier qui parviendra à se réfugier à Londres après avoir participé à l'incendie du Palais-Royal ; le physicien Gustave Flourens, colonel de la 20^e légion fédérée, qui sera tué les armes à la main près de Rueil ; l'ancien maître d'école Lefrançais, membre de la loge écossaise *La Justice*, qui se réfugiera en Suisse ; l'ancien lieutenant de vaisseau Charles Lullier, général fédéré, qui sera déporté en Nouvelle-Calédonie ; le directeur de théâtre Simon Meyer, colonel fédéré, qui sera déporté lui aussi ; le peintre en céramique Gabriel Ranvier, membre de la Commune et commandant fédéré, qui s'exilera en Angleterre.

D'autres francs-maçons jouent un rôle important pendant ces soixante-douze jours d'insurrection : le délégué à la guerre Eudes, Elisée Reclus, Elie May qui deviendra après son retour d'exil grand maître adjoint de la Grande Loge de France.

Le 27 avril, lorsque les délégués des loges parisiennes viennent planter leurs bannières sur les remparts, le général versaillais Montaudon ordonne une trêve pour ne pas faire tirer sur ses frères. Pendant les combats de la Semaine sanglante, l'avocat franc-maçon Protot, délégué à la justice du gouvernement révolutionnaire, est atteint au visage par une balle explosive sur une barricade du faubourg du Temple.

La Commune meurt le 28 mai. La répression commence et les maçons sont sévèrement frappés.

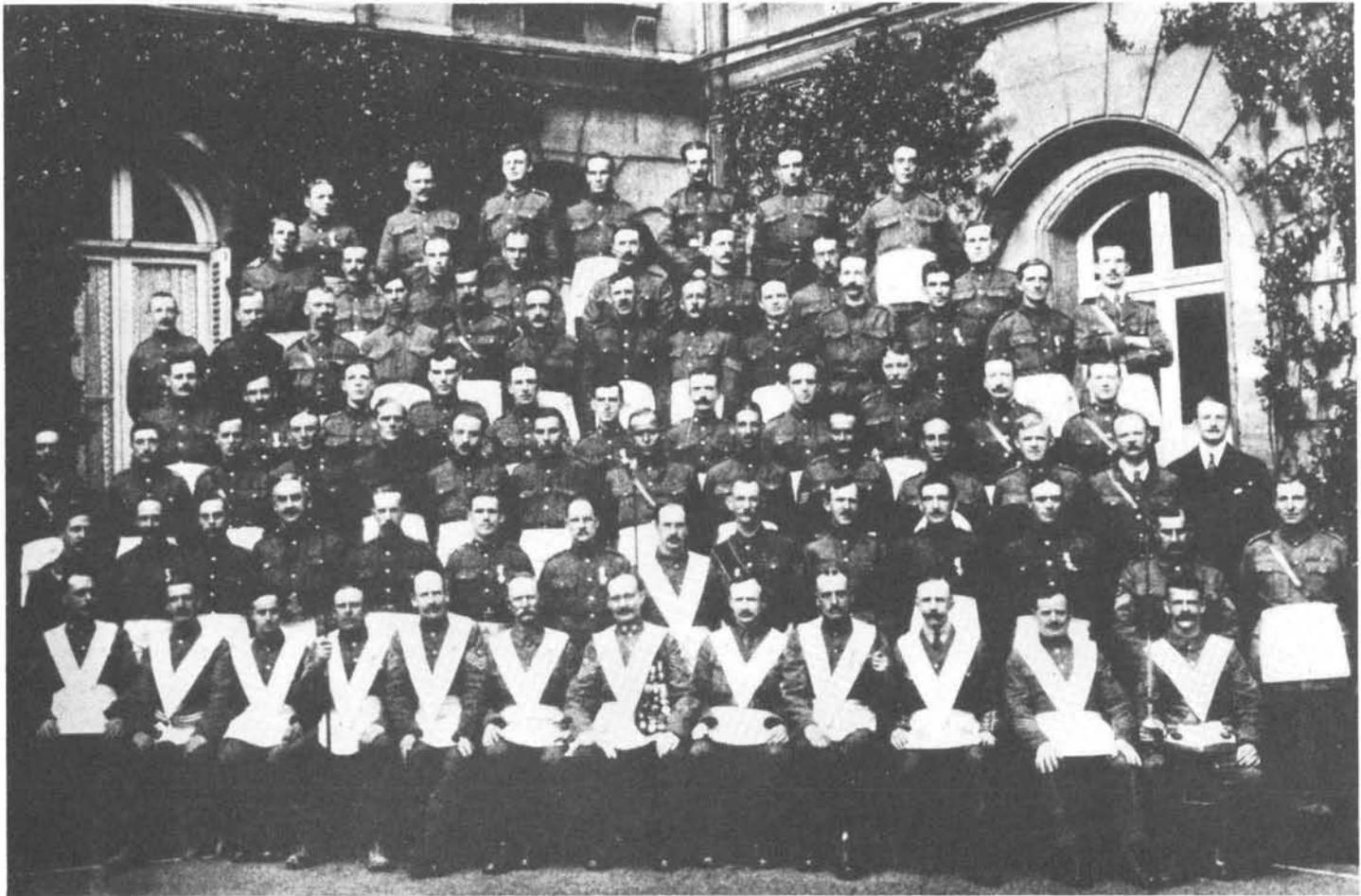
Le 8 septembre 1872, Adolphe Crémieux, haut dignitaire du rite écossais, installe solennellement à Paris la loge *Alsace-Lorraine*, constituée par toutes les loges françaises des territoires annexés qui venaient de refuser leur intégration dans la franc-maçonnerie allemande. C'est dans cette loge que devaient être initiés le capitaine Joffre, futur maréchal de France, et le conseiller Collignon qui devait mourir au front en 1914. Le samedi 26 janvier 1884, un jeune soldat du 106^e régiment d'infanterie est initié par la loge de Châlons-sur-Marne, *La Bienfaisance Châlonnaise*, dont le vénérable est un marchand de charbon nommé Maurice Bloch. Ce jeune soldat se nomme Oswald Wirth et il deviendra l'un des personnages les plus en vue de la franc-maçonnerie française.

« Une de mes premières surprises, écrira-t-il plus tard, est de voir sur les colonnes mon propre capitaine, dont j'ignorais cette qualité. » En 1904, alors que le maçon Emile Combes est à la tête du gouvernement, éclate le scandale des fiches.

Le député nationaliste Guyot de Villeneuve, informé par un employé du Grand Orient de France, le frère Bidegain, accuse publiquement le général André, ministre de la Guerre, de couvrir une double opération de surveillance politique du corps des officiers.

La première, selon lui, est menée par le groupe Solmer (solidarité des armées de terre et de mer) que dirige le capitaine franc-maçon Mollien. La seconde serait dirigée, dans les locaux mêmes du Grand Orient de France, par le frère Vadécart, dont Bidegain était l'adjoint. 25 000 fiches auraient été établies afin de permettre de distinguer les officiers républicains des autres.

Le scandale est énorme. Bidegain est convaincu d'avoir soustrait frauduleusement des documents pour les vendre aux adversaires de la franc-maçonnerie. Il est immédiatement révoqué de ses fonctions de sous-chef du secrétariat administratif du Grand Orient. Une très violente campagne anti-maçonnique déferle sur le pays. En Bretagne, une femme tire un coup de revolver en direction de Combes. A la Chambre, le député Gabriel Syveton frappe au visage le général André. En réalité, le général mis en cause par les amis politiques de Guyot de Villeneuve et de Syveton n'est pas franc-maçon. Il est cependant indéniable que les renseignements recueillis par le Grand Orient de France lui ont été transmis par le capitaine franc-maçon Mollien, gendre de l'écrivain Anatole France. Le



Seule une loge militaire anglaise — et de plus en garnison à Rouen durant la Grande Guerre — pouvait se placer sous les auspices de Jeanne d'Arc !

général André, interpellé à la Chambre, commet l'erreur de nier l'existence des fiches. En revanche, le député de l'Hérault, Lafferre, président du conseil de l'ordre du Grand Orient, fait face aux attaques et revendique pour la maçonnerie le droit d'identifier les adversaires de la République. Paul Doumer quitte alors la maçonnerie. Le maçon Alexandre Millerand désavoue le rôle du Grand Orient dans cette affaire. En réalité, il ne s'agissait pas seulement de repérer les officiers d'activité hostiles au régime républicain. Il s'agissait aussi d'identifier les officiers qui s'affirment catholiques pratiquants. On lit en effet sur certaines de ces fiches : a un frère jésuite... va à la messe... ses enfants sont élevés par les prêtres. Dès lors, il se trouve de nombreux frères pour affirmer que de telles pratiques sont indignes de leur ordre et mettent en cause le libéré de conscience.

A la Chambre, 35 députés francs-maçons refusent avec éclat leur confiance au gouvernement Combes.

En revanche, parmi les parlementaires qui apportent en cette circonstance leur appui au ministère figurent Aristide Briand, Théophile Delcassé, Gaston Doumergue, Jean Jaurès, Jules Jeanneney, Camille Pelletan, Albert Sarraut, Marcel Sembat, Edouard Vaillant, Maurice Viollette et Alexandre Zévaès.

Le 18 janvier 1905, le gouvernement Combes est contraint de démissionner. L'homme qui a porté au gouvernement les coups les plus durs, Alexandre Millerand, est lui-même maçon. Il a été initié le 21 mai 1883 par la loge *l'Amitié*. Le 15 février 1905, le Grand Orient de France prend la décision de le chasser de ses rangs. Lorsque la guerre éclate en 1914, les maçons Delcassé, Augagneur, Sembat, Doumergue, David, Bienvenu-Martin,

Jacquier, Besnard et Dalimier sont membres du gouvernement que préside le frère Viviani. Les maçons seront nombreux pendant cette guerre dans le commandement des troupes alliées en France. Le général Pershing, commandant en chef des armées américaines, est lui-même 33^e du rite écossais. De nombreux maçons meurent au combat. Aussi, lorsque le 28 décembre 1935, à la tribune du Palais-Bourbon, le député René Dommange accusera la franc-maçonnerie de pratiquer l'anti-patriotisme, le maçon Gaston Martin, l'un des fondateurs du Droit Humain, ancien dignitaire de la Grande Loge de France, lui répondra en citant l'exemple du maréchal Joffre, celui du maçon Collignon qui s'est engagé volontaire à 57 ans et qui a trouvé la mort sur le front, celui du maçon Jacquet que les Allemands ont fusillé dans Lille occupé.

La guerre qui éclate le 3 septembre 1939 porte en France un coup très dur à toutes les obédiences.

Dès le mois de juin 1940, un certain nombre de frères cherchent à se regrouper dans la clandestinité. Pouriau, directeur honoraire au ministère de l'Agriculture, membre du conseil de l'ordre du Grand Orient, en rencontre à Villebon. D'autres, avec le docteur Pierre Favreau, se retrouvent dans un bureau de l'Hôtel de Ville de Paris. De ces premières réunions sortent plusieurs groupes de résistance qui se fondront plus tard dans les mouvements Libération-Nord, Patriam Recuperare, et dans les réseaux Thermopyles.

Le 1^{er} décembre 1940, malgré les décrets de dissolution des obédiences, plusieurs membres de la loge de Saint-Germain-en-Laye *La Bonne Foi* se réunissent au domicile de l'un d'entre eux et décide de ne pas tenir compte des mesures prises contre leur

ordre par le gouvernement de Vichy. Présidée par le frère René Borriès, cette loge, grâce au frère Maurice Vannier, va trouver très vite le contact avec les services britanniques. Quelques mois plus tard, les frères de *La Bonne Foi* vont rejoindre le mouvement de résistance « Ceux de la Libération ». José Roig, qui a créé un groupe de résistance en Dordogne, est emprisonné à la prison de Fresnes et fusillé. Aujourd'hui, la loge N° 137 de la Grande Loge de France, fondée à Paris en 1854, porte le titre distinctif de *José Roig*.

Du petit groupe qu'il a créé va sortir le Comité d'action maçonnique qui donnera naissance au mouvement de résistance *Patriam Recuperare* et qui éditera un journal clandestin, « *La Nouvelle République* ». Le maçon Charles Riandey, futur grand commandeur du suprême conseil de France, est alors secrétaire général de la mairie du XVIII^e arrondissement. Il est un jour convoqué dans les services allemands de l'avenue Foch où il est interrogé par l'officier S.S. Pfannstiel.

- L'ambassadeur Otto Abetz est-il franc-maçon ?
- Oui, répond le frère Riandey.
- Comment le savez-vous ?

- Il fréquentait avant la guerre la loge *Goethe* de la Grande Loge de France.

Riandey sort libre ce jour-là de l'immeuble de l'avenue Foch, mais quelques semaines plus tard il sera arrêté et déporté au camp de Buchenwald. Tandis que le grand maître de l'ordre Martiniste, le frère Chevrillon, 33^e du rite de Cerneau, est assassiné à Lyon par la Milice, les résistants français détenus en Italie, à la prison d'Imperia, fondent la loge *La Résurrection* dont le frère Fraysse devient le vénérable.

Le 23 novembre 1943, le maçon Busson, membre de la loge d'Annecy *L'Allobrogie*, commandant de l'Armée secrète, est abattu de deux balles au cœur. Le 18 janvier suivant, le frère Andrès, qui appartient à la même loge, est tué au cours d'une opération de parachutage d'armes. Pendant que se succèdent les arrestations et les déportations, les maçons français engagés

dans les Forces françaises libres fréquentent à Londres la loge *Hiram*, fondée en 1899, dont le vénérable est alors le frère Maurice Paillard.

A Alger, le quart des membres de l'Assemblée Consultative provisoire est composé de maçons.

Maurice Bernard, vénérable de la loge de Saintes et membre du conseil fédéral de la Grande Loge de Limoges *Les Artistes Réunis*, chef départemental de l'Armée secrète, est fusillé par les Allemands à Brantôme. Son fils, l'avocat Roland Dumas, deviendra en 1983 ministre socialiste des Affaires européennes dans le gouvernement Pierre Mauroy. Le franc-maçon Pierre Brossolette, ancien rédacteur au « *Populaire de Paris* », membre de la Grande Loge de France, meurt dans les locaux de la Gestapo. Le frère Jean Zay, ancien ministre du Front populaire et membre de la loge d'Orléans *Etienne Dolet*, est abattu par la Milice.

On apprendra après la Libération de 1944 que le directeur d'école Maurice Jattefaux, vice-président du conseil de l'ordre, du Grand Orient a été déporté. Un autre vice-président du conseil de l'ordre, Gaston Poittevin, viticulteur à Cumières, vient de mourir au camp de Dachau. Son gendre, Henri Martin, député d'Épernay et membre de la Grande Loge de France, disparaîtra, lui, au camp de Mauthausen.

A Paris, les membres de la loge *Goethe*, de tradition allemande, apprennent que leur vénérable, le frère Plantagenet, est mort au camp de Buchenwald.

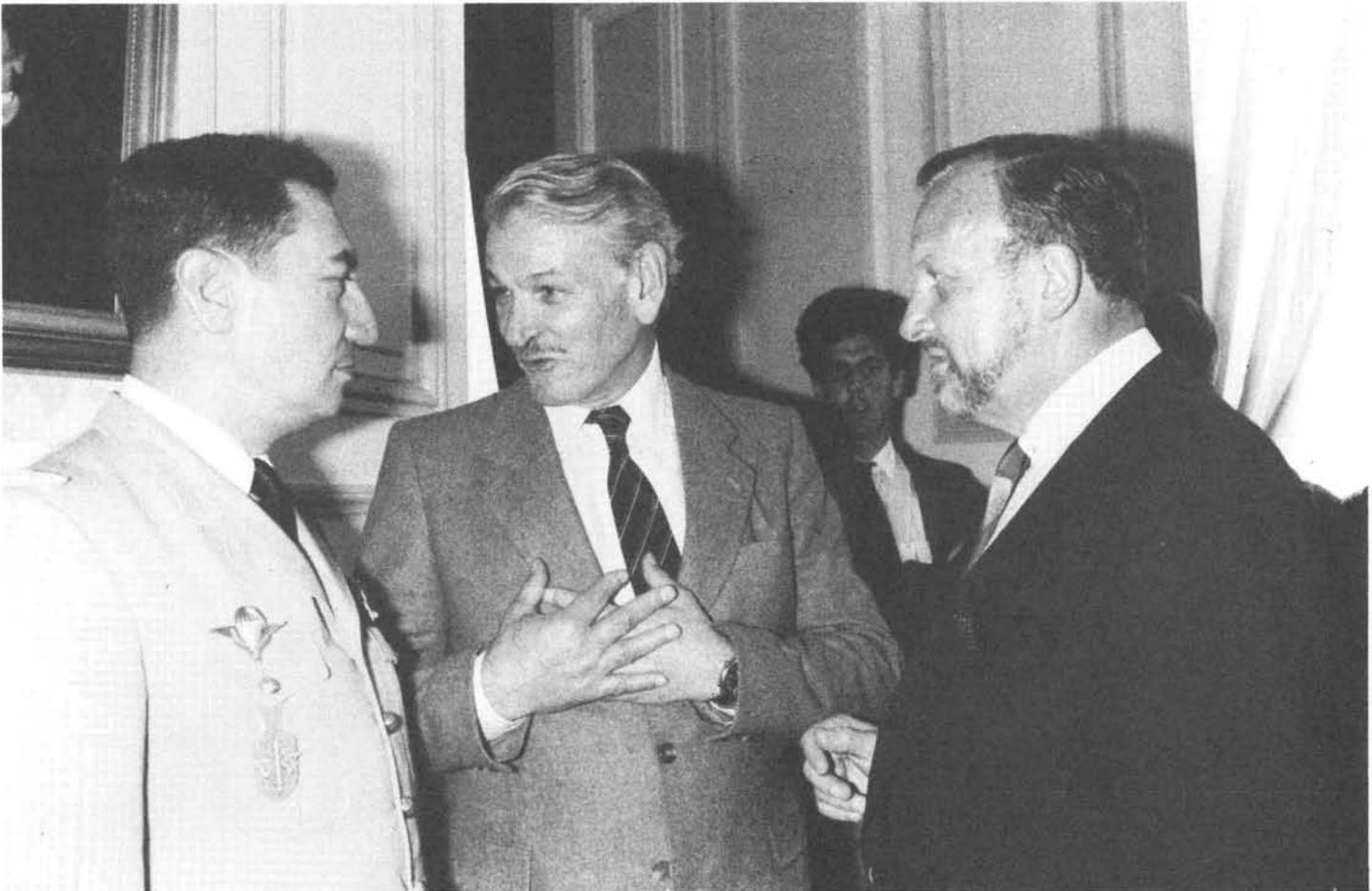
Le réveil des vaincus

Dès ce moment, la maçonnerie française travaille à réveiller la maçonnerie allemande qui a entièrement disparu sous le régime hitlérien. Joannès Corneloup, grand commandeur *ad vitam* du grand collège des rites, a rapporté un événement qui fut à l'origine du réveil des loges allemandes :

« En 1945, un officier des forces d'occupation françaises, le



Les SS se méfiaient d'Otto Abetz (au centre) qu'ils soupçonnaient d'être franc-maçon. A sa gauche, l'ambassadeur de France à Paris (sic), De Brinon.



Le frère Pierre Marion, alors directeur du SDECE, conversant en juillet 1981 avec le général Delaunay, sous l'œil du maçon Charles Hernu, ministre de la Défense.

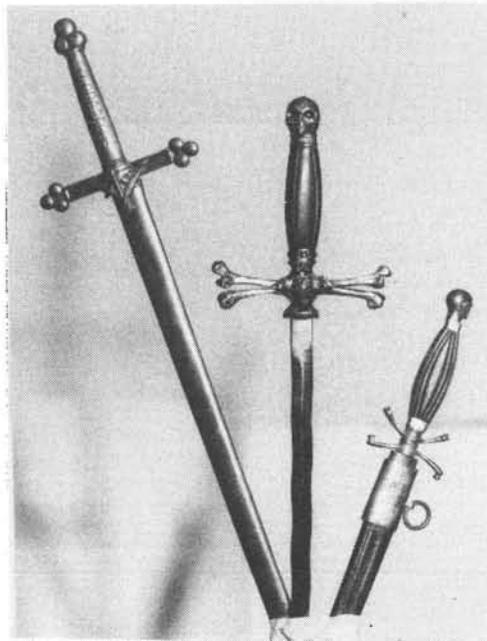
frère Bénita, procède à une réquisition d'immeuble. Un homme âgé sort d'une cave aménagée en abri. Il fait le signe. L'officier répond. Tous deux se donnent l'accolade à l'ébahissement des témoins qui ne comprennent pas ».

C'est cet incident symbolique qui sera le point de départ de la reconstruction de la franc-maçonnerie allemande dans la zone d'occupation française.

En 1946, le Grand Orient de France délègue en Allemagne le général Meunier pour prendre contact avec les anciens vénérables ou anciens officiers des loges de Baden-Baden, Alzey, Reitlingen, Mayence, Neuwied, Coblenze et Kreuz-

nach. Quatorze loges sont ainsi réveillées dans la zone d'occupation française. Malgré certaines réticences, le convent de 1949 de la Grande Loge de France vote le rapport du grand chancelier Georges Richaud qui implique la reconnaissance de la maçonnerie allemande. Depuis 1944, de nombreux officiers d'active ont été vénérables de loges. Certains ont siégé au conseil de l'ordre du Grand Orient et au conseil fédéral de la Grande Loge de France.

Ainsi, la tradition de la franc-maçonnerie militaire se prolonge, même s'il n'existe plus de nos jours de loges de régiments.



Ces épées maçonniques, encore employées dans les loges, rappellent le lointain passé aristocratique de la maçonnerie.

La franc-maçonnerie et l'Afrique

LE GRAND ORIENT S'ENFONCE DANS LE GRAND SUD

par Christian LIÉVIN

MENACE d'être scalpé, un cow-boy obtient la vie sauve en faisant le signe de détresse. Le sauvage était lui aussi maçon. Cette saynète édifiante immortalisée par une gravure du XIX^e siècle, aurait-on pu l'adapter à l'histoire de la conquête de notre Far West à nous, l'Afrique ?

A en croire les spécialistes : oui. L'homme blanc, nous assurent les historiens de la maçonnerie, apporta en même temps aux populations nègres la chicotte et les loges.

Leg qui reposa, dès le commencement, sur un formidable malentendu : les colonisateurs maçons de la Troisième République se trompaient à l'évidence en croyant pouvoir séduire des populations pétries de pratiques initiatiques par l'introduction de rites occidentalisés à l'extrême. Et les Africains se berçaient d'illusion en croyant que la fraternité maçonnique franchirait les parvis des temples et s'étendrait à la vie quotidienne.

Les uns voyaient dans la maçonnerie un moyen de promotion sociale, les autres un outil de séduction. Tous se trompaient.

Après plus d'un siècle d'incompréhension et de passions, la décolonisation n'a pas changé grand-chose : les anciens maîtres espèrent toujours pouvoir utiliser la maçonnerie comme un levier politique, les anciens colonisés espèrent en tirer des relations avantageuses.

Il s'ensuit des discordances dont l'actualité nous a fournis un exemple frappant.

La maçonnerie gabonaise a pour grand maître le chef de l'Etat Omar Bongo en personne. Musulman de convenance, ce dernier tient pour balivernes les préventions de l'Islam contre la maçonnerie. Alors qu'elle fut interdite, dès la décolonisation, dans les pays de tradition mahométane comme l'Algérie, où la Tunisie, alors qu'elle impose à ses adeptes marocains la proclamation de leur croyance en Dieu, la maçonnerie est non seulement tolérée, mais encore encouragée au Gabon.

Bongo y voit, de toute évidence, un moyen sûr de contrôler les élites du pays et d'éviter que les loges clandestines qui naîtraient inévitablement d'une interdiction, ne deviennent des cellules d'action révolutionnaires protégées par leur secret.

Mais ce n'est pas là le seul impératif qui anime le chef de l'Etat gabonais.

Ce dernier s'est en effet mis en tête de devenir le grand maître de la première loge régulière africaine indépendante reconnue par toutes les Grandes Loges du monde. Il y est presque parvenu, puisque la conférence des grands maîtres de l'Amérique du Nord, dans ses assises de février 1984, a souligné les critères de régularité de cette Grande Loge gabonaise et en a recommandé la reconnaissance.

Evénement moins « boutique » qu'il n'y paraît. Car dans les



Chef de l'Etat gabonais, Omar Bongo voudrait s'imposer à la tête de la maçonnerie africaine. Et s'il faut pour cela rompre avec la France...



Le Grand Orient, lui, s'expose au reproche de « néo-colonialisme » en jouant ses propres cartes. Ici, M. Abdou Niang, grand délégué du grand maître du GO pour l'Afrique et l'Asie.

coulisses de cette négociation infiniment complexe, se déroule un affrontement qui n'a rien de fraternel et qui, pour tout dire, ressortit simplement au règlement de compte politique.

La reconnaissance de la maçonnerie gabonaise par les loges américaines puis, peut-être un jour, par la Grande Loge Unie d'Angleterre supposait en effet qu'Omar Bongo se rapprochât de la seule obédience française reconnue : la Grande Loge nationale française dite « Bineau ». Ce qui a été fait. Avec le résultat que les relations ont immédiatement cessé avec le Grand Orient de France.

Or, comme en témoigne la nomination du maçon Guy Penne au poste de chargé de mission auprès du président de la République pour les Affaires africaines et malgaches, le nouveau Pouvoir voyait dans la maçonnerie un moyen efficace de maintenir les liens du « néo-colonialisme ».

Le revirement de Bongo, ses contacts avec les loges américaines qui se sont immédiatement traduits sur le plan politique par un net rapprochement entre le Gabon et les USA et sur le plan économique par l'ouverture de ce marché africain aux intérêts US a été perçu comme une véritable catastrophe par les socialistes.

D'autant qu'il s'accompagna immédiatement d'une violente remise en cause des habitudes en matière de coopération franco-gabonaise.

C'est alors que, dans les allées du Pouvoir, se mit à germer un véritable plan de déstabilisation du président gabonais. Plan qui

aboutit, comme on sait, à la publication du livre de Pierre Péan « Affaires africaines ».

Il s'en fallu de peu (et le pire n'est pas encore définitivement écarté) que le refroidissement franco-gabonais, ne fut transformé en gel immédiat par ce pamphlet ravageur.

Pour éliminer Bongo

Simple querelle d'obédience ? Certes pas. En agissant dans la coulisse pour que le livre de Péan soit écrit, édité, publié et soutenu par une campagne de promotion importante sur les médias nationaux (Bongo devait se plaindre officiellement du retentissement donné à ce livre par les radio et télévision d'Etat) les socialistes du Grand Orient abattaient leurs ultimes atouts dans une formidable partie de poker dont l'enjeu est l'influence française dans toute l'Afrique. En le discréditant, on espérait acculer Bongo à la démission, voire même lever les dernières hésitations des membres de l'élite gabonaise que seule la solidité du régime retient dans leurs ambitions. On comptait ainsi rétablir dans ses prérogatives le Grand Orient et par là même, restaurer l'influence de la France socialiste.

C'était dissuader pour longtemps les autres pays africains où la maçonnerie, sans avoir l'influence dont elle dispose au Gabon, compte néanmoins, de suivre l'exemple de Bongo.

Au Cameroun, par exemple, les loges maçonniques, pour être

indépendantes des obédiences françaises, se sont constituées en Grand Orient et Loges Unies camerounaises, organisation qui, n'étant pas reconnue par les loges régulières, peut entretenir des relations avec le Grand Orient français.

Au Togo, en Côte-d'Ivoire, au Sénégal, les loges en raison de leur caractère de sociétés de pensée fortement imprégnée d'esprit laïque, ont également des contacts avec le Grand Orient. Au Bénin, après une longue période de persécution, les maçons sont de nouveau autorisés à se réunir.

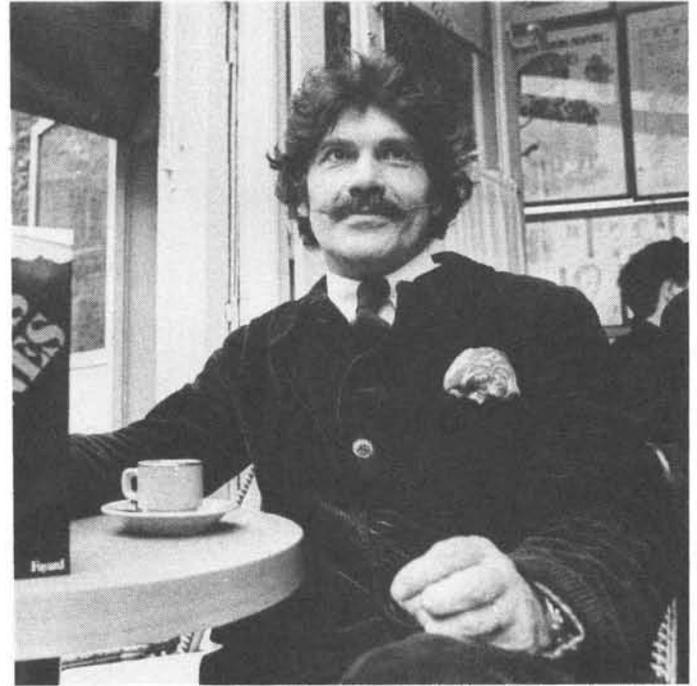
Toutes ces loges, en raison même du prestige qui s'y attache et des contacts fructueux qu'elles offrent sur le plan international, guignent fortement vers les loges régulières sous influence anglo-saxonne.

On comprend que les socialistes français en conçoivent quelque inquiétude. On comprend moins qu'ils aient eu recours à de tels expédients pour conjurer le danger.

Le résultat de cette stratégie retorse et calamiteuse ne saurait tarder à se faire sentir. Le prix de la reconnaissance de la Grande Loge gabonaise par la maçonnerie régulière est probablement une « évolution des alliances ».

On peut en être assuré : le jour où Bongo sera reçu, maillets battants dans un atelier régulier aux USA, la présence française en Afrique recevra un coup terrible.

Mitterrand pourra alors, pour se consoler, se plonger dans la lecture du livre de Péan...



Depuis qu'il a révélé les dessous du régime gabonais, Pierre Péan est la bête noire de Bongo.



Le frère Guy Penne (à droite, en compagnie de Georges Lemoine) pourrait-il dissuader Bongo de rallier la maçonnerie américaine ? Un échec affaiblirait sérieusement les positions françaises en Afrique.

LE CRAPOUILLOT

NOUVELLE SÉRIE

C'est aussi
74 numéros
parus
à ce jour

**CERTAINS SONT
ENCORE DISPONIBLES**

4 exemplaires 60 F
8 exemplaires 110 F
12 exemplaires 140 F
20 exemplaires 200 F
au-delà : 10 F le
numéro supplémentaire
(FRAIS D'EXPÉDITION COMPRIS)

- N° 40 LES SECRETS DU VATICAN
- N° 43 ÇA CRAQUE EN URSS
- N° 44 LES GUERISSEURS
- N° 45 LE DICTIONNAIRE
DES INJURES POLITIQUES
- N° 48 PHOTOS DEFENDUES
- N° 51 LES MORTS MYSTERIEUSES
- N° 52 FOLIES 39
- N° 53 LE DICTIONNAIRE
DES CONTEMPORAINS (A à F)
- N° 54 LES SECRETS DE LA
GRAPHOLOGIE
- N° 55 LES AFFAIRES SCANDALEUSES
DE LA V^e
- N° 56 LA GRANDE BOUFFE
- N° 57 LE DICTIONNAIRE DES
CONTEMPORAINS (G à M)
- N° 58 LES HOMOS
- N° 59 LE VRAI MITTERRAND
- N° 60 LES TOUBIBS
- N° 61 LE DICTIONNAIRE DES
CONTEMPORAINS (M à Z)
- N° 62 MITTERRAND : L'ETAT DE
DISGRACE
- N° 63 LES FEMMES FATALES
- N° 64 LES CORSES
- N° 65 ESPRIT ES-TU LA ?
- N° 66 L'ARGENT A GAUCHE
- N° 67 LES MEILLEURS DESSINS
DE LA PRESSE
- N° 68 LA BATAILLE DE PARIS
- N° 69 L'ECOLE EN GUERRE
- N° 70 LE PAMPHLET DE SADE
A MITTERRAND
- N° 71 LES MONSTRES
- N° 72 LES SUPERFEMMES
- N° 73 LES PEDOPHILES
- N° 74 LE CHOC MONTAND
- HS N° 2 LA PETITE HISTOIRE DES
MAISONS CLOSES
- HS N° 3 LE SEXE
- HS N° 4 LES GRANDES GUEULES
CASSEES

Bulletin à DECOUPER ou à RECOPIER et à adresser au Service des Ventes du Crapouillot
49, avenue Marceau - 75116 PARIS

NOM PRENOM

ADRESSE

Je désire recevoir les numéros :

N° 40 N° 43 N° 44 N° 45 N° 48 N° 51 N° 52 N° 53 N° 54 N° 55 N° 56 N° 57
 N° 58 N° 59 N° 60 N° 61 N° 62 N° 63 N° 64 N° 65 N° 66 N° 67 N° 68 N° 69
 N° 70 N° 71 N° 72 N° 73 N° 74 HS N° 2 HS N° 3 HS N° 4

(Mettre une croix dans le ou les carrés choisis)

Ci-joint mon règlement par chèque bancaire chèque postal SEPA PARIS 25 391 74 C

LE CRAPOUILLOT

Magazine non conformiste



1981-1982 **LES MEILLEURS
DESSINS DE LA PRESSE**

DEUX NUMÉROS POUR SE PAYER LEUR TÊTE

COMMANDEZ-
LES
A VOTRE
MARCHAND
DE
JOURNAUX
HABITUEL
OU
DIRECTEMENT
A NOS
BUREAUX

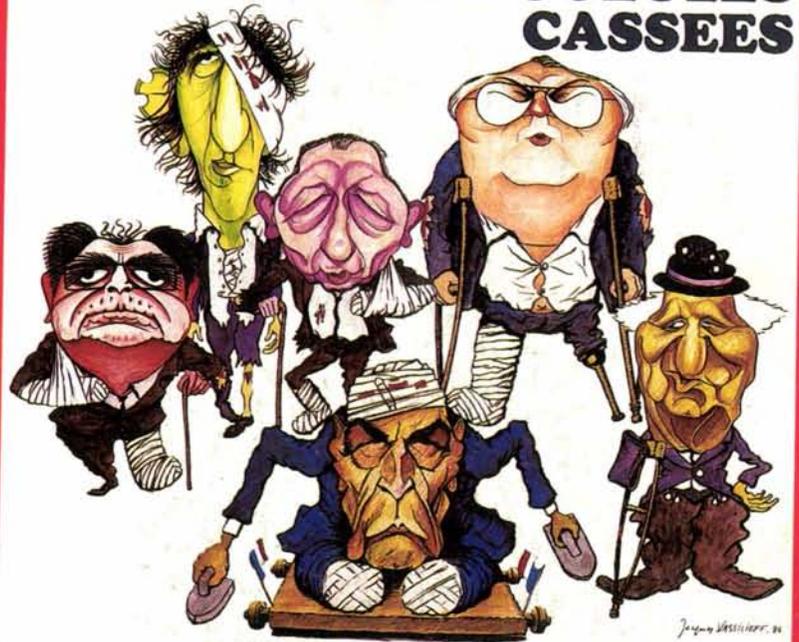
HORS-SÉRIE N° 4

PRINTEMPS 1984 • 20 F

LE CRAPOUILLOT

Magazine non conformiste

LES GRANDES GUEULES CASSEES



**PLUS DE
150 DESSINS**

UNE ANNEE DE CARICATURES POLITIQUES